Vol. 7 • No. 9 • Du 11 au 17 Septembre 2013

Haiti 20 gdes/ USA $1.50/ France 2 euros/ Canada $2.00

HAÏTI LIBERTÉ

JUSTICE • VÉRITÉ • INDÉPENDANCE

1583 Albany Ave, Brooklyn, NY 11210 Tel: 718-421-0162

Email: editor@haitiliberte.com Web: www.haitiliberte.com

L'ARMÉE OU UN CORPS PARAMILITAIRE ?

Voir page 4

Michel Martelly parvient à constituer, dans le plus grand secret, une unité militaire composée de 41 jeunes haïtiens, après une courte période de 10 mois de formation à l'École Supérieure Militaire Eloy Alfaro de Quito, en Equateur

MOBILISATION GÉNÉRALE CONTRE LE RÉGIME MARTELLY-LAMOTHE !



Franz Etienne/Haïti Liberté

Voir page 4

De gauche à droite : Oxygène David de MOLEGHAF, l'avocat Mario Joseph et le Sénateur Moise Jean-Charles, au cours d'une conférence de presse le lundi 9 septembre 2013 à Port-au-Prince, pour exiger le départ de Martelly-Lamothe et la mise en place d'un gouvernement provisoire d'unité nationale



Nip : Senatè Moise chanje karavàn elektoral Fanmi Lavalas la an manifestasyon kont Martelly

Page 6

English

Page 9



Proposition de mise en accusation de Martelly et Lamothe

Page 7



11 SEPTEMBRE: INSIDE JOB OU MOSSAD JOB?

Page 10



« Sous nos yeux » : Rationalité occidentale

Page 17

HAITI LIBERTÉ

1583 Albany Ave
Brooklyn, NY 11210

Tel: 718-421-0162
Fax: 718-421-3471

3, 2ème Impasse Lavaud
Port-au-Prince, Haiti
Tél: 509-3407-0761
Responsable:
Yves Pierre-Louis

Email : editor@haitiliberte.com

Website : www.haitiliberte.com

DIRECTEUR
Berthony Dupont

EDITEUR
Dr. Frantz Latour

RÉDACTION
Berthony Dupont
Wiener Kerns Fleurimond
Kim Ives
Fanfan Latour
Guy Roumer

CORRESPONDANTS EN HAITI
Wendell Polynice
Daniel Tercier

COLLABORATEURS
Marie-Célie Agnant
J. Fatal Piard
Catherine Charlemagne
Pierre L. Florestal
Yves Camille
Didier Leblanc
Jacques Elie Leblanc
Roger Leduc
Joël Léon
Claudel C. Loiseau
Anthony Mompérousse
Dr. Antoine Fritz Pierre
Jackson Rateau
Eddy Toussaint
Ray Laforest

ADMINISTRATION
Marie Laurette Numa
Jean Bertrand Laurent

DISTRIBUTION: CANADA
Pierre Jeudy
(514)727-6996

DISTRIBUTION: MIAMI
Pierre Baptiste
(786) 262-4457

COMPOSITION ET ARTS GRAPHIQUES
Mevlana Media Solutions Inc.
718-713-6863 • 647-499-6008
computertrusting@gmail.com

WEBMASTER
Frantz Merise
frantzmerise.com

Les masses populaires pour la destitution de Martelly-Lamothe !

Par Berthony Dupont

Les répercussions de la mort du juge Jean Serge Joseph et les scandales qui y sont associés, en passant par les manœuvres du pouvoir d'étouffer et de camoufler leur participation à ce crime continuent de dominer la vie politique haïtienne. Ce désastre combien malheureux n'a représenté, en fait, que l'un des maillons de la chaîne de catastrophes et de dérives qui se sont abattues sur le pays depuis la prise du pouvoir de Michel Joseph Martelly.

Les fondements spécifiques de ce régime peuvent nous donner une idée claire des causes ayant conduit à son implosion puisqu'il n'est basé que sur un système arriéré, traditionnel, reposant sur une alliance entre les forces rétrogrades des féodaux et de la bourgeoisie patripoche qui n'est autre que l'alliée naturelle de l'empire impérial.

A l'heure actuelle, il n' y a pas de vie démocratique dans le pays grâce à une Assemblée nationale irresponsable faite de parlementaires majoritairement au service de la Présidence et de la Primature ne vivant tous que de corruption et de surenchère.

C'est sur ce fond de situation de gouvernance maladroite, axée sur une économie catastrophique et de fausses manœuvres électorales que la mise en accusation des deux irresponsables de l'exécutif a été déposée au bureau de la chambre des députés pour les suites nécessaires.

A ce stade, une question se pose inévitablement. Bien que la machine constitutionnelle, vu les rapports de force au Parlement, semble s'éreinter à pousser Martelly et Lamothe vers les abîmes de la destitution, ces deux derniers pourront-ils en réchapper ou esquiver le glaive des masses populaires ? NON

En aucun cas, ils ne pourront éviter la vindicte populaire, si les organisations de masses conséquentes prennent leur responsabilité devant l'histoire et si les militants qui la construisent se mettent à l'œuvre, puisqu'ils sont les seuls capables de laver la honte étreignant la conscience nationale et de se débarrasser de ce cauchemar hideux que forment Martelly et Lamothe sous la protection des forces impériales d'occupation, la Minustah.

En effet, la reprise de la mobilisation des forces populaires qui constituent la substance même de la société haïtienne est une nécessité absolue. C'est à bon escient qu'une vague sans précédent de manifestations est planifiée pour ce mois et qui cette fois, devra se révéler un véritable défi à surmonter ; c'est ainsi que la révolte croissante dans les milieux populaires a déjà provoqué beaucoup de remous au sein du pouvoir et des forces occupantes.

De notre côté, nous appuyons toutes les organisations populaires qui ont appelé à manifester pour le renvoi de cette dictature qui a déjà fait sa résurgence dans le pays.

Nous appuyons sans faille tous les citoyens, patriotes de bonne volonté, jeunes ou vieux qui se préparent à mobiliser pour le renvoi de ce pouvoir encombrant, pour l'édification d'une société nouvelle et pour le rétablissement d'un pays libre et souverain.

Cependant si les différentes organisations populaires veulent vraiment aboutir à quelque chose de grand et d'important pour la nation, elles doivent en quelque sorte laisser de côté leurs différences ou divergences secondaires pour travailler comme un seul homme afin de prouver concrètement dans l'unité l'ardeur de la lutte et leur foi dans le combat pour le changement. Nous pouvons atteindre plus vite l'objectif prioritaire que nous considérons comme condition préalable pour le redressement du pays, si nous éteignons ou du moins apaisons nos rivalités. Nous croyons fermement que nous devrons absolument dépasser les considérations mesquines qui nous divisent pour n'envisager que les intérêts véritables du peuple. La tâche principale, actuelle, est d'unifier nos rangs, rallier toutes les forces progressistes possibles. C'est pour cette raison que tout naturellement, il est jugé utile et nécessaire de resserrer nos liens de classe, si la sincérité vraiment nous habite !

Dans cet esprit nous devons prendre un certain nombre de mesures radicales appropriées, destinées à orienter notre lutte en fonction d'un idéal révolutionnaire et Dessalinien. C'est là notre souhait et c'est aussi là notre conviction !

Il nous faut ne pas sous-estimer la stratégie des forces occupantes de colonisation à travers la Minustah et l'USAID qui visaient un double objectif : d'une part créditer le régime en place pour le renforcer afin qu'elles puissent continuer leur domination et leur exploitation ; d'autre part rendre le pays dépendant intégralement de la république voisine pour nous humilier davantage.

A Bas l'Occupation ! A Bas la Minustah ! Vive la lutte des exploités, des opprimés contre les exploiteurs locaux et étrangers. ! C'est autour de telles consignes que l'ensemble des organisations appelé à manifester dans un vaste mouvement de réveil national pour le départ de Martelly, doit pour le moment plus que jamais s'unir pour cimenter entre elles une plateforme minimum de résistance digne et forte.

C'est dans une telle ambiance populaire symbole d'effort, de progrès et de confiance que les masses populaires peuvent et doivent se regrouper et mener de l'avant leur combat pour le départ des forces occupantes et la destitution de Martelly-Lamothe.

UEH: des professeurs menacent de se mettre en grève

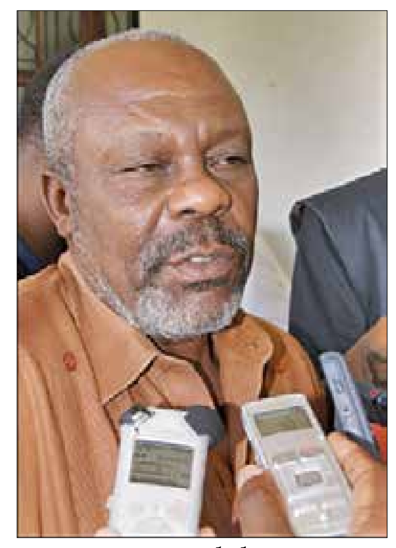
Par Thomas Péralte

Une vingtaine de professeurs de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) regroupés au sein de la Cellule de la Réflexion pour une Nouvelle Université ont sommé le rectorat de l'UEH pour régulariser la situation de leur salaire. Un mot d'ordre de grève sera effectif à partir du premier octobre 2013, si le rectorat ne répond pas à leurs revendications qui ne sont autres que l'augmentation de salaire. Les professeurs de l'UEH dénoncent l'injustice, l'irrespect, l'iniquité et la discrimination dans le traitement accordé aux enseignants. A titre d'exemple, ils citent le salaire des professeurs à la faculté d'Agronomie et de MédecineVétérinaire, et à l'Ecole Normale Supérieure qui dépasse largement celui des autres entités de l'UEH. Ils plaident en faveur d'une grille de salaire juste et équitable, et que les professeurs puissent bénéficier d'un traitement salarial permettant d'améliorer leurs conditions de vie. « L'adoption et la mise en application dans le meilleur délai de la grille salariale élaborée par la commission instituée par le Conseil de l'Université, laquelle grille préconise la fourchette salariale mensuelle allant de cent-vingt mille(120,000) a cent-cinquante mille(150,000) gourdes », écrivent-ils.

L'Association des Communicateurs Populaires (AKP), dans une note de presse datée du mercredi 4 septembre 2013, apporte son plein support au mot d'ordre de grève lancé pour le premier octobre prochain à l'UEH par des professeurs de l'université d'Etat d'Haïti auprès des responsables du rectorat. « Nous supportons cette annonce de grève, parce que nous avons la ferme conviction que tous les travailleurs, sans discrimination de sexe, de classe sociale ou de couleur doivent avoir un salaire permettant de répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille. Les professeurs en tant que travailleurs doivent bénéficier de toutes les protections mises à leur disposition par la loi », indiquent les dirigeants de cette association.

Toutefois, pour l'AKP les problèmes de l'Université d'Etat d'Haïti ne se résument pas simplement à une question de salaire discriminatoire des professeurs, ce sont des problèmes structurels qui devraient faire l'objet d'une reforme au sein de l'UEH. C'est vrai, l'Université d'Etat d'Haïti mérite d'être reformée pour l'élever au niveau standard international. Mais, une réforme sans une volonté politique réelle, sans démagogie ne garantit nulle part l'avancement vers l'efficacité de l'UEH. On dit souvent l'argent est le nerf de la guerre. Mais il faut avoir également des idées et une stratégie pour faire avancer les choses. Depuis des lustres les débats se déroulent autour du budget alloué à l'UEH, au sein de laquelle il y a 11 facultés, l'Université Roi Henry Christophe de Limonade (Nord du pays) et des Ecoles de droit dans les autres chefs-lieux des départements du pays.

Selon le recteur de l'UEH, Jean Vernet Henry, le budget de l'UEH se stabilise autour de 9 millions de gourdes. Ce maigre budget ne peut pas répondre au fonctionnement et à l'investissement de l'UEH qui a une triple mission, à savoir : la transmission du savoir, s'adonner à la recherche et fournir des services à la population. Pourquoi une telle institution indépendante aussi importante pour


Le recteur de l'UEH, Jean Vernet Henry

l'avenir du pays est-elle traitée en parent pauvre par les autorités du pays ? Dans le budget de la République, la rubrique «dotation allouée à la Présidence et à la Primature» représente 5 fois plus que le budget de l'UEH. Dans la loi de finances 2013-2014, le budget du ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle est passé de 19 à 16 milliards de gourdes. L'éducation est-elle une priorité pour les dirigeants de ce pays ?

Le salaire brut d'un professeur à plein temps à l'UEH qui donne 20 heures par semaine varie en moyenne entre 40 à 50 mille gourdes. Après tout prélèvement, le salaire est réduit à 32 mille gourdes qu'on pourrait comparer aux frais d'un directeur général ou d'un député.

Outre le problème de salaire des professeurs, de caféteria, d'encadrement des étudiants finissants et tant d'autres problèmes majeurs, il en existe d'autres parmi lesquels on peut citer les bâtiments logeant certaines facultés, l'Ecole Normale Supérieure par exemple, où les étudiants reçoivent des cours dans des conditions extrêmement difficiles. Malgré toutes les protestations des étudiants, les autorités ne manifestent aucune volonté pour résoudre ce problème, ils préfèrent leur jeter de la poudre aux yeux à travers un programme bidon dénommé « *kore etidyan* ».

Apres le tremblement de terre du 12 janvier 2010, des bâtiments de l'UEH ont été détruits ou endommagés, des promesses ont été faites, mais trois ans plus tard rien n'a été fait. L'ex-président des Etats-Unis, Bill Clinton a utilisé environ 2 millions de dollars US d'aide accordée à la population victime du séisme dans la construction d'un hôtel 5 étoiles, OASIS, sis dans les hauteurs de Pétion-Ville, alors que la promesse faite aux dirigeants de l'UEH n'a pas encore été respectée. Et, selon le recteur Jean Vernet Henry, la promesse de Bill Clinton bloque toutes les demandes auprès des bailleurs de fonds internationaux pour la reconstruction des infrastructures universitaires d'Haïti.

Donc, il est clair que la question de l'éducation, qu'il s'agisse de la formation de base, du secondaire, de l'université ou encore de l'alphabétisation des adultes ne fait pas partie de la priorité des priorités du régime *kaletèt* Martelly-Lamothe. La preuve en est bien grande en effet, en trois ans consécutifs la rentrée des classes a été reportée, réduisant ainsi le nombre de jours de classe à 174 au lieu de 194, tandis que le standard international en exige 200 jours de classe l'an. La loi portant sur la régularisation des frais scolaires, votée par les deux chambres depuis tantôt 4 ans, reste toujours dans les tiroirs du Palais national. Le budget de l'éducation nationale a été réduit de plus de trois milliards de gourdes. Et enfin la loi portant sur l'établissement de l'Académie créole, votée également par les deux chambres depuis deux mois, n'a jamais été promulguée au Journal Officiel, Le Moniteur.

Le comité pour établir l'Académie du créole haïtien (CPEACH) appelle le président Martelly à accélérer le processus de publication de cette loi. L'un des membres dudit comité, le professeur Fritz Deshommes a fait savoir que le président Martelly devait profiter de l'occasion de la journée mondiale d'alphabétisation, ce 8 septembre pour publier la loi portant création l'Académie du créole haïtien.

Maintenant, il y a de quoi pour enfin mobiliser le peuple haïtien en général, la conscience et l'énergie de la communauté universitaire en particulier, aux fins de renverser l'ordre des choses, incarné par un régime rétrograde, archaïque, anti-démocratique et anti-changement.

Manifestation des sans-abri du camp du Village Magon, un blessé et 2 arrestations

Par Jackson Rateau

Ce lundi 9 Septembre, du côté de « Bò Dlo » à Mariani, Route Nationale # 2, Ouest, d'énormes barricades formées de pneus enflammés, de grosses pierres et de carcasses de voitures ont bloqué la circulation des véhicules et même des piétons sur la Route Nationale # 2. Il s'agissait, en effet, d'un grand mouvement de protestation des sans- abri du Camp Village Magon situé dans la dite localité, qui n'en peuvent plus de leur situation exécrable et révoltante. A l'instar de tous les autres sinistrés sans abri, éparpillés dans les camps à travers la zone métropolitaine depuis le séisme du 12 Janvier 2010 qui a décimé plus de 300 mille compatriotes, ils continuent à être tous des damnés désespérés qui purgent leur pénitence dans ces lieux sinistres et misérable, similaires à des ergastules.

L'initiative de ce mouvement de protestation est née des revendications justes et loyales des sans-abri qui exigent des autorités du pays leur déplacement et des logements décents dans des endroits appropriés où ils pourront vivre comme des humains, mais non comme des animaux tels qu'ils sont traités actuellement. Dans le but de protéger ces domaines privés où sont entassés les sans-abri et de réprimer de la manière la plus féroce les manifestants, les policiers de la PNH appartenant à l'unité SIMO ont brutalement surgi à grand renfort de coups d'armes à feu et de gaz lacrymogènes. Un des sans-abri du nom d'Alphonse Pierre a reçu une balle à la tête. La victime qui se trouvait dans un état très critique a été transportée par quelques-uns de ses compagnons dans la salle d'urgence de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH). Les policiers, bras armés

Suite à la page (18)

—Avis Judiciaire—

Par ces motifs: Le Tribunal après avoir délibéré au vœu de la loi, maintient le défaut requis et octroyé à l'audience, se déclare compétent pour connaitre de l'affaire, déclare constater les faits de spoliation commis par le sieur Jean Junior CHARLES sur la portion de terre située à Desronceray au préjudice de la dame Ilna RAYMOND ; ordonne la réintégration de la plaignante en l'occurrence la dame Ilna RAYMOND ; demande à cette dernière de prendre telles mesures que de droit ; afin que les bornes supprimées soient replacées à leur position initiale ; condamne le sieur Jean Junior CHARLES à dix mille gourdes (10,000 Gdes) de dommages intérêts en faveur de la partie demanderesse ; le condamne en outre aux frais et dépens ; ordonne l'huissier Lyonel CHARLES du Tribunal de Première instance pour la signification de la présente sentence.

Il est demandé et ordonné à tous huissiers et agents de la force publique sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux commissaires du gouvernement près les Tribunaux civils d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, la minute du présent jugement est signée du juge de paix titulaire et du greffier, ce à telles fins que de droit.

Me Fritznel Saint- Louis
Avocat du Barreau de Miragoâne.

Martelly reconstitue-t-il l'Armée ou un corps paramilitaire ?

Francklyn B. Geffrard



Michel Martelly a clairement laissé comprendre que sa démarche participait à la résurrection des ex-Forces Armées d'Haïti

Le président Martelly semble déterminé à reconstituer les Forces Armées d'Haïti. Après plusieurs tentatives infructueuses, Michel Martelly parvient à constituer, dans le plus grand secret, une unité militaire composée de quarante et un (41) jeunes haïtiens. En effet, après une courte période de 10 mois de formation à l'École Supérieure Militaire Eloy Alfaro (Quito, Equateur), les 41 nouveaux « officiers-ingénieurs et soldats-techniciens haïtiens » sont de retour au pays. Selon le président Martelly qui les a reçus le 4 Septembre dernier lors d'une cérémonie officielle au Palais National, ils seront déployés à la Petite-Rivière, dans le Département de l'Artibonite.

Dans son discours de circonstances, Michel Martelly a clairement laissé comprendre que sa démarche participait de la résurrection des ex-Forces Armées d'Haïti. Sauf que, jusqu'ici le groupe de départ du nouveau corps ne contient que de nouvelles têtes, des jeunes frais émoulus. « En vous accueillant aujourd'hui comme officiers-ingénieurs et soldats-techniciens, il me vient le sentiment exaltant de ressusciter le Corps du génie militaire haïtien, de poser la première pierre d'un panthéon où la jeunesse haïtienne viendra périodiquement se ressourcer et puiser des leçons de discipline et de dévouement, le culte du civisme et du sacrifice au service de la patrie immortelle », a dit M. Martelly.

Cependant, la présentation au public de ce groupe de « militaires » formé en Equateur a surpris tout le monde et ceci pour plusieurs raisons. D'abord, aucun autre secteur vital du pays n'a été informé ou mis au courant de la reconstitution ou de la remobilisation de l'armée. Personne ne sait non plus quand et comment les membres de la petite armée du régime ont été recrutés. Le pays n'est même pas au courant des critères de sélection pour intégrer cette force appelée à opérer dans le pays. Il y a bien des zones d'ombre autour de la constitution et du déploiement de cette armée d'un genre nouveau dont la mission n'est pas clairement définie. D'ailleurs, même dans le Département de l'Artibonite où les 41 hommes vont être cantonnés, personne n'en a été informé. Le sénateur du Département, François Anick Joseph déclare avoir appris la nouvelle par voie de presse. Autrement dit, tout a été conçu, planifié et mis en œuvre dans le plus grand secret.

La façon dont cette Armée a été constituée, s'il faut l'appeler ainsi, va certainement causer plus de discorde et renforcer la méfiance entre le pouvoir exécutif et les haïtiens qui, vraisemblablement, ne croient plus en leurs « élus ». Le projet de reconstituer l'Armée a toujours été un sujet de controverse en Haïti. Evidemment, certains secteurs saluent la décision du chef de l'Etat, mais de nombreux autres s'y opposent farouchement. En Haïti aussi bien que dans les communautés haïtiennes d'outre-mer, la question fait des vagues. Les pros s'appuient sur le fait que l'Armée a été à la base de la création de l'Etat d'Haïti, tandis que les opposants s'interrogent sur les vraies motivations du président Martelly qui réintroduit la question de l'Armée au moment où il se trouve englué dans une crise multidimensionnelle et des scandales en cascades ayant éclaboussé son régime. S'agit-il d'une diversion en plus ? De toute façon la question est trop sérieuse pour en faire un sujet de plaisanterie.

S'il existe des zones d'ombre autour de la reconstitution de l'Armée de Martelly, il faut par contre mettre en lumière une vérité. Revenons sur les faits. Le 10 Septembre 2012, le Président Michel Martelly, reçoit, au Palais National, 8 jeunes sélectionnés par le Ministère de la Défense, afin de suivre une formation militaire de quatre ans à l'École Supérieure Militaire Eloy Alfaro (Quito, Equateur), dans le cadre de la coopération entre les deux pays. Il s'agit de : Ernst St-Louis, Evenson llant, Sadrac Ladouceur, Mario Carl Erby Florestal, Jean Elie Pierre Paul, Werby B. Jean, Nioventz Vixamarre et Judney B. Jean. La cérémonie de présentation de ces jeunes à la presse, s'était déroulée en présence, entre autres, de l'Ambassadeur de l'Équateur en Haïti, M. Carlos Lopez, du Ministre de la Défense, M. Jean Rodolphe Joazile, accompagné de son Directeur Général, M. Carel Alexandre, du Sénateur John Joël Joseph, de Me Michel Brunache alors Secrétaire général de la Primature, et du Directeur général de la Police Nationale d'Haïti, Mr. Godson Aurélus. En clair, la formation de ces militaires–ingénieurs devait durer quatre (4) ans, non pas dix (10) mois. A moins qu'ils aient déjà eu une formation d'ingénieur avant leur recrutement.

Ces 8 jeunes ont été sélectionnés suivant un processus rigoureux, dont les détails n'ont pas été révélés à la presse, mené conjointement par le Ministère haïtien de la Défense et des cadres de l'Ecole Militaire équatorienne, venus en Haïti spécialement à cet effet, souligne le ministre de la Défense, Rodolph Joazile. C'était l'année dernière. Ensuite, dix (10) ingénieurs civils, dit-on, ont été sélectionnés pour une formation dans la construction verticale, le génie rural, les routes et ponts, et les techniques de purification d'eau. Trente autres techniciens en génie civil auraient reçu la même formation. En fait, ce sont quarante-huit (48) jeunes haïtiens qui auraient reçu cette formation. Seulement 41 sont de retour ; donc, il en manque sept (7). Où sont-ils passés ? Qu'est-ce qui leur est arrivé ? N'ont-ils pas réussi le test de passage avant leur graduation ? Notons qu'au départ, il y avait déjà 10 ingénieurs civils et à leur retour on parle de onze (11). Ceux qui étaient des ingénieurs ont été en Equateur juste pour recevoir une formation militaire.

En plus de l'opacité qui entoure le processus de recrutement des membres de l'Armée reconstituée à l'insu des haïtiens, il se pose le problème du budget de fonctionnement de cette force. Pas un sou n'a été prévu pour le fonctionnement d'une quelconque Armée dans le budget de l'exercice 2013/2014. Alors, comment les militaires vont-ils être rémunérés ? Vont-ils travailler comme de simples volontaires nationaux ? Seront-ils payés à partir du budget de la présidence ? En 2011, le président Martelly, dans un document acheminé aux représentants de la communauté internationale en poste à Port-au-Prince, avait clairement fait part de ses intentions d'allouer un budget de 95 millions de dollars américains à la création d'une nouvelle force de défense avec un groupe initial de 3.500 hommes, un service d'intelligence et un état-major intérimaire déjà en formation. Pourtant, l'Armée est reconstituée sans budget. Or, en principe, pendant toute la durée de leur formation, les militaires auraient dû recevoir des frais, car ils sont appelés à servir l'Etat.

Une autre anomalie c'est que, cette Armée construite dans le silence et le secret est passée brusquement de 3.500 hommes initialement à 41. Qu'est-ce qui explique cette réduction ? S'agit-il d'une stratégie visant à faire avaler plus facilement le projet de reconstitution de l'Armée. Etant donné que la question divise l'opinion publique, le régime peut opter pour une formule douce et lente pour faire accepter son Armée que plus d'un perçoit déjà comme une « milice présidentielle ».

En plus de l'absence de budget, il n'y a toujours pas un État-major pour coiffer la « nouvelle force armée ». Il n'y a pas non plus de commandant à la tête de l'institution militaire. Pourtant, dans tous les pays du monde, l'armée est une institution bien organisée, structurée et hiérarchisée. C'est la première fois dans l'histoire militaire qu'une armée soit composée d'officiers et de soldats sans aucuns sous-officiers. C'est une armée spéciale investie d'une mission spéciale qu'elle doit accomplir au sein d'une société toute aussi spéciale. Où est l'État-major qui était déjà en formation depuis en 2011 ? Sa formation prend-elle plus de temps que celle des militaires-ingénieurs ?

Il est évident que la reconstitution en secret de l'armée divise les haïtiens. Aujourd'hui le débat n'est pas nécessairement de savoir si on est pour ou contre l'Armée. Le pays a peut- être besoin d'une armée, mais pas une armée au service d'un homme ou un groupe d'hommes, d'un secteur national ou international. Il faut une Armée au service de la nation. Et compte tenu du contexte actuel, la reconstitution de l'Armée constitue-t-elle vraiment une priorité ? Une armée sans budget de fonctionnement, sans Etat-major, sans commandement, c'est tout simplement une armée dérisoire comparée à celle de la République Dominicaine qui compte en ses rangs pas moins de quatre-vingt mille hommes. C'est exceptionnel !

L'Armée est dissoute depuis 1995. A ce moment, la majorité des haïtiens étaient soulagés que cette Armée qui constituait une force d'occupation indigène ne soit plus là pour conduire la répression contre les masses. En plus des multiples coups d'Etat sanglants dont elle était responsable, cette Armée s'était taillée une réputation dans les violations systématiques des droits humains et des atteintes à la démocratie. Cependant, elle continue d'exister constitutionnellement. La démobilisation de l'Armée a été faite dans le désordre où les anciens militaires ont été lâchés dans la nature en possession de leurs armes. Il est aujourd'hui inconcevable de vouloir la remobiliser ou d'en construire une autre force dans le désordre et de manière unilatérale.

L'Armée est une institution nationale. Elle doit refléter les aspirations du peuple haïtien. Sa philosophie doit être certainement en conformité avec les réalités socioculturelles et anthropologiques du pays. Sa constitution ne peut être confiée aux caprices d'un individu sans un consensus national. Avoir l'adhésion de la majorité des Haïtiens autour de la reconstitution de l'Armée s'avère indispensable. Déjà, l'Armée de Martelly accuse un déficit grave de crédibilité. De même que la police nationale, la formation initiale des premiers éléments de cette force a été assurée quasi essentiellement à l'étranger et par des étrangers. Pourtant, l'Armée est la gardienne de la souveraineté nationale. Contraste !

Autre sujet de préoccupation aujourd'hui : la cohabitation de cette nouvelle force avec la police nationale et la MINUSTAH. Il faut aussi tenir compte des anciens militaires dont certains ont encore en leur possession leurs armes de combat. Selon un communiqué de la présidence, ces jeunes sont le fruit de la promesse électorale du président de la République de remobiliser les Forces armées d'Haïti sous forme d'une force de défense nationale. « Celle-ci sera principalement affectée à la surveillance de nos frontières,

Suite à la page (17)

Mobilisation générale contre le régimeMartelly-Lamothe !



Des dirigeants d'organisations populaires s'opposent catégoriquement aux projets anti-peuple des deux ailes de la classe dominante, sous la domination des forces d'occupation de la MINUSTAH et des puissances impérialistes

Par Isabelle L. Papillon

Des organisations populaires appellent à la mobilisation générale contre le régime rétrograde, anti-démocratique, macouto-bourgeois de Martelly-Lamothe. Selon le constat des organisations populaires sur la situation politique du pays, aucune élection n'est possible avec un tel régime à la tête du pays. Le processus de vote du projet de loi électorale au Parlement haïtien ne mènera nulle part, car le Pouvoir exécutif veut à tout prix dissoudre le Pouvoir législatif, pour lui permettre de diriger le pays par décrets.

Les dirigeants des organisations telles : Kòdinasyon Desalin (KOD), Tetkole Oganizasyon Popilè yo, Mouvman pou Libète, Egalite ak Fratènite tout Ayisyen (MOLEGHAF), Platfom Nasyonal Popilè (PNP), Mouvement pour la survie de la Société Haïtienne (MOSSOH), Oganizasyon Jèn Pwogresis Avni Poupla (OJ-PAP), Oganizasyon pou pwogrè Nasyonal (OPNA), Gran Espas Refleksyon pou Entegrasyon Sosyal (GERES), Militan Reveye pou yon lòt Ayiti (MRH), KOLE ZEPOL, s'opposent catégoriquement aux projets anti-peuple des deux ailes de la classe dominante, sous la domination des forces d'occupation de la MINUSTAH et des puissances impérialistes. D'une part, on retrouve le projet anti-démocratique, dictatorial et fasciste incarné par la bande à Martelly, et, d'autre part le projet de la démocratie bourgeoise importée, caressée par une partie de la classe politique traditionnelle.

Dans cet d'ordre d'idées, les dirigeants de ces organisations populaires apportent leur plein soutien aux 13 valeureux députés qui ont signé l'acte de mise en accusation du président Michel Joseph Martelly et du Premier ministre Laurent Salvador Lamothe et demandent aux députés de PSP d'assumer leurs responsabilités face à l'histoire.

C'est dans cette perspective que la mobilisation générale a été lancée au début de la semaine pour contraindre l'équipe kaletèt à se démettre de ses fonctions, pour violation des lois de la République, le refus d'organiser des élections pour assurer l'alternance démocratique, le non-respect du principe fondamental de séparation des pouvoirs publics et les velléités d'instaurer un régime anti-démocratique dans le pays.

Lors d'une conférence de presse ce lundi 9 septembre 2013, à Port-au-Prince, les conférenciers au nom de ces organisations populaires exigent le départ inconditionnel du régime kaletèt du pouvoir ; la mise en place d'un gouvernement provisoire d'unité nationale, avec la participation de tous les secteurs vitaux de la vie nationale. Ce gouvernement aura pour mission entre autres, l'organisation des élections libres pour les postes vacants et d'engager le processus de la récupération de la souveraineté nationale.

Me Mario Joseph salue le courage des 13 députés, en l'occurrence : Levaillant Louis-Jeune, Sadrac Dieudonne, Jean Danton Leger, Jacinthe Sorel, Patrick Joseph, Arnel Belizaire, Dorgil Jusclaire, Jules Lionel Anelus, Faustin Poly, Guerda B. Benjamin, Dieujuste Johnson, Denius Francenet et Sinal Bertrand, qui ont signé la mise en accusation de Martelly et Lamothe. Il lance un dernier appel aux députés de PSP pour qu'ils cessent de faire preuve d'être des parlementaires-j'approuve, pour se mettre du côté du peuple haïtien pour échapper à la vindicte de l'histoire. Dans le cas contraire la population de chaque circonscription des députés de PSP doit se soulever contre ces mandataires qui ne respectent pas leur mandat et votent des lois contre la classe ouvrière et les masses populaires, pour faire plaisir au président et au Premier ministre.

Oxygène David, de son côté, rappelle la date sombre et noire du 11 septembre 1988 à Saint-Jean Bosco où les sbires du régime dictatorial des Duvalier portant brassards rouges ou roses avaient commis toutes sortes de crimes contre des fidèles de l'église catholique venus s'adresser à Dieu pour lui demander de conduire le pays vers le chemin de la libération totale. Il dénonce d'une part le projet anti-démocratique du régime kaletet qui se manifeste de façon arrogante et criminelle. Il cite comme exemple, l'assassinat du juge Jean Serge Joseph, l'arrestation arbitraire des deux frères Florestal, la tentative d'arrestation de Mes André Michel et Newton Saint-Juste, et, d'autre part le projet de démocratie bourgeoise(*pèpè*) imposée par la communauté internationale à travers ses laquais locaux de la classe dirigeante. Il appelle à la mobilisation générale contre ces deux projets anti-peuple et anti-changement. Il a fait savoir, en outre, que ces organisations prendront toutes les dispositions pour mettre en place un gouvernement provisoire capable de répondre aux revendications populaires.

Pour le sénateur Moise Jean-Charles, aucune élection n'est possible avec ce régime et qui fait l'objet de nombreuses dénonciations pour son implication dans des actes criminels et immoraux et qui compromet l'avenir du peuple haïtien. Il dénonce également un certain secteur de la communauté internationale et de la classe politique traditionnelle, qui, malgré toutes les dérives du régime de Martelly, continue d'exiger des élections sous la direction d'un tel pouvoir.

C'est faux selon lui. Même si Martelly fait semblant de vouloir organiser des élections, le projet de loi électorale en cours de vote au Parlement, c'est de la démagogie. Martelly n'a qu'un projet : dissoudre le Parlement et rétablir un régime dictatorial contre le peuple haïtien. Face à cette situation, il appelle une fois de plus à la mobilisation générale dans tout le pays pour parvenir à renverser le pouvoir de Martelly-Lamothe.

Dans cette perspective, un forum populaire est prévu pour le dimanche 29 septembre prochain à Port-au-Prince et une grande manifestation devrait être organisée le lundi 30 septembre, à l'occasion du 22eme anniversaire du coup d'Etat criminel des ex-forces armées d'Haïti sous la direction des grandes puissances impérialistes, pour exiger le départ de Martelly. Déjà, des organisations populaires ont annoncé des manifestations et sit-in pour le mercredi 11 et le jeudi 12 septembre 2013, dans ce même ordre d'idées.

Il faut rappeler que le samedi 7 septembre dernier, il y avait une grande manifestation à Miragoane contre Martelly, à l'occasion du 10ème anniversaire du département des Nippes. C'était en septembre 2003, le président Jean-Bertrand Aristide avait fait élever la région des Nippes au niveau de Département devenant ainsi le 10eme Département du pays. A Jacmel et à Cité Soleil, il y avait également des manifestations pour exiger de l'électricité, de l'emploi et contre la faim, la misère, l'insécurité et le départ de Martelly.

«Je suis peur et même craint»

Par Fanfan la Tulipe

«Si les lois de Nuremberg étaient appliquées, tous les présidents américains de l'après-guerre auraient été pendus». **Noam Chomsky**
« Les ruses et les machinations ténébreuses ont été imaginées par les hommes pour venir en aide à leur lâcheté. » **Euripide**

La langue française en Haïti, et ailleurs dans le monde, jouit d'un indiscutable et très grand prestige. Il y a manifestement quelque chose de sucré, de kann kale dous, de suave, d'exquis, d'élégant, d'attirant, de captivant, de séduisant, de fascinant, de séducteur avec la langue de Molière. Ainsi, Enver Hodja, l'ancien secrétaire général du Parti du travail albanais, professait un vrai culte à l'endroit du français, lui qui faisait traduire systématiquement en français ses insipides discours, grâce à l'immense talent linguistique de Jusuf Vriono, écrivain et diplomate albanais. À partir du début des années 1960, Vriono traduisit plusieurs auteurs albanais, notamment *Ismail Kadaré*, dont il contribua grandement à la notoriété hors des frontières de l'*Albanie*.

Aux Etats-Unis, on rencontrera rarement un citoyen américain qui vous dira avoir appris à l'école, soit l'allemand, soit le russe ou le japonais, ou même l'espagnol. Par contre, l'individu sera fier de vous raconter qu'il avait appris le français à l'école, et il sera heureux de vous sortir, illico, quelques expressions apprises au temps de son adolescence. En fait, aux États-Unis, la Louisiane, le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire, le Rhode Island et le Vermont sont régulièrement invités en tant qu'observateurs aux sommets de la Francophonie.

D'après le *US Census Bureau*, 13 millions d'américains sont d'origine française et 1,6 million parle le français à la maison. Le Maine, le Vermont et le New Hampshire comptent une proportion non négligeable de francophones (Association Frontenac- Amériques, 1er septembre 2009). Les Etats-Unis comptent 38 institutions enseignant le français: lycée, école internationale ou école franco-américaine. Au Canada anglais, dix collèges et lycées enseignent le français de façon prédominante ou à part entière avec l'anglais. Il existe des lycées français dans quasiment tous les pays d'Amérique latine dont six au Brésil, cinq au Chili.

En passant, alors qu'on parle couramment de Sommets de la Francophonie, j'attends encore d'entendre parler de Sommet de la Germanophonie, de la Russophonie, de l'Italianophonie ou de l'Arabophonie, à moins que je sois atteint de surdité. Bien qu'il existe une Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), elle ne me semble pas avoir, jusqu'ici du moins et à ma connaissance, le rayonnement des pays formant le bloc de la Francophonie. Autrement dit, le français, jusqu'à présent, reste une langue de très grand prestige à travers le monde et qui en impose.

Dans notre milieu haïtien, l'usage du français revient presque à parler d'un terrain *tè glise* sur lequel il faut s'avancer avec précaution tant il est miné par toutes sortes de «dits», de non-dits, d'interdits, de déjà dits, de jamais dits, de ce qu'il faut dire ou ne pas dire, sans oublier maints sots préjugés. Dans cet univers linguistique où l'on s'avance avec mille précautions, les plus malins, les moins *save*, des loustics à l'humour pétillant, des pourianistes ne s'inquiétant guère du bon usage ou du bel usage de la langue de Molière, ont ce génie particulier soit de passer une corde grammaticale autour du cou du français, soit de faire voir à cette langue les sept couleurs de l'arc-en-ciel, pour reprendre une expression chère à ma grand-mère paternelle.

C'est ainsi que j'ai toujours été séduit par une formule (combien atroce pour la grammaire) apprise d'un confrère rompu à la pratique de prendre bien des libertés de style avec la langue de Molière. Ainsi, quand l'occasion se présente, il ne manque jamais de dire : «Je suis peur et même craint.» Ah oui, par les temps qui courent, les événements prennent une telle tournure et allure qu'à son corps défendant, on doit «être peur et même craint».

Comment ne pas «être peur et même craint» en observant les ardeurs belliqueuses du président Obama à l'endroit de la Syrie? Ferveurs guerrières appuyées sans réserve aucune par le dernier né des caniches de l'Amérique, le président François Hollande, homme d'Etat indigne de la fierté d'un Charles de Gaulle debout dans ses bottes nationales et nationalistes. Je crains les basses menées de l'Etat d'Israël disposé à agir même seul face aux atermoiements de la Maison Blanche prise entre le marteau des faucons sionistes et l'enclume des modérés du Congrès.

«Je suis peur et même craint» que M. Obama, «glorieux, prestigieux, illustre, illustrissime» Prix Nobel de la paix – hélas ! – ne se laisse emporter par le vertige de «faire mieux» que son prédécesseur Bush, soit détruire la Syrie après avoir réduit la Lybie presque en cendres, tout en poursuivant une guerre insensée en Afghanistan et en utilisant, sans discrimination, des drones qui sèment la mort parmi des civils, aussi bien au Pakistan qu'au Yémen et ailleurs. Surtout, «je suis peur et même craint» qu'une folie perverse du complexe militaro-industriel, attisée par les va-t-en guerre israéliens mironton, mironton, mirontaine, ne soit à l'origine d'une troisième guerre mondiale… ou d'une destruction apocalyptique sans précédent au Moyen-Orient.

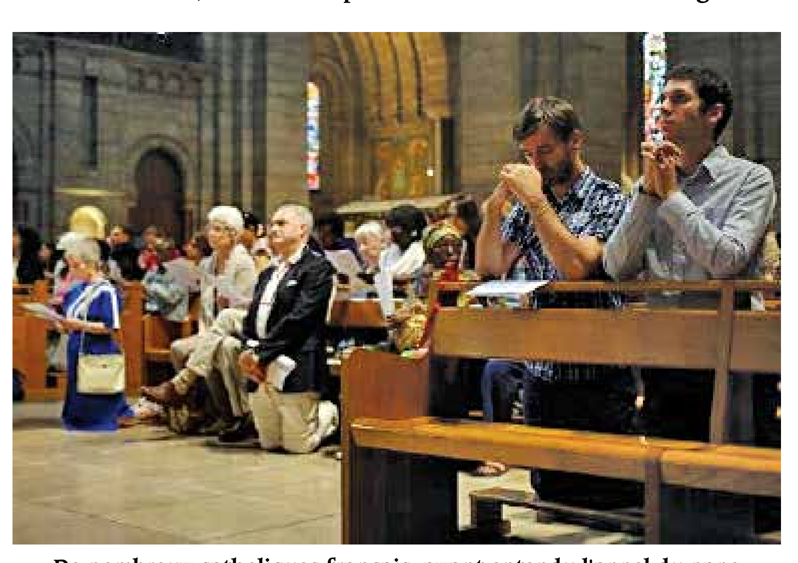
«Je suis peur et même craint» parce que Barrack Obama a mauvaise mémoire. En effet, en 1983, en pleine guerre civile libanaise, des bateaux américains bombardaient, depuis la Méditerranée, les forces syriennes au sud de Beyrouth, pour appuyer l'armée gouvernementale. La suite a été meurtrière : les attentats contre l'aéroport international de Beyrouth et l'immeuble Drakkar, que venaient d'abandonner les services secrets syriens, attaques menées en octobre de la même année par des kamikazes, lesquelles avaient coûté la vie à 58 parachutistes français et 241 marines américains. Face à cette tragique situation, le président Reagan avait dû rester *bèkèkè* et *san nannan*.

On reste stupéfait de voir l'entêtement du président Obama à se lancer dans des frappes «punitives» contre la Syrie, alors que «9% seulement des Américains soutiennent une intervention militaire des Etats-Unis en Syrie» (Reuters/Ipsos poll, 26 août, 2013). Mais la voix du peuple n'est plus la voix de Dieu qui, depuis les événements en République arabe syrienne, n'écouterait plus que la voix d'Obama, Nobel de la paix devenu l'homme d'une guerre sale, proprement impopulaire, au profit du grand capital, au détriment du petit peuple syrien.

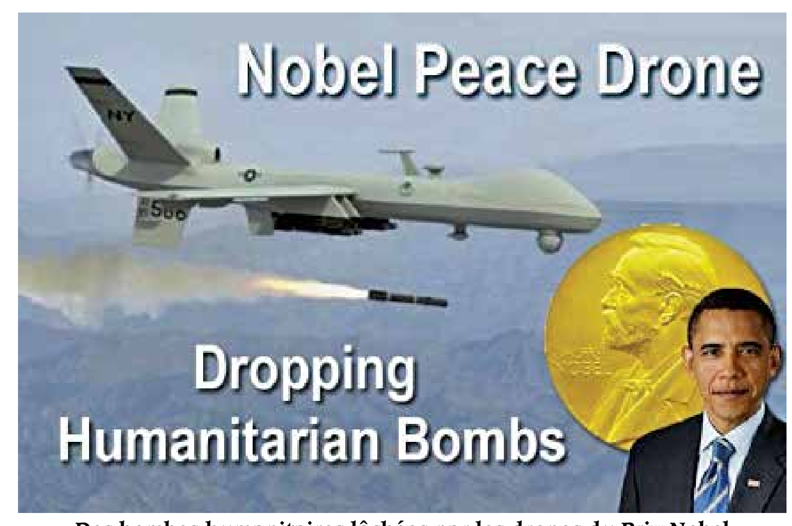
Et Obama reste sourd à l'appel pathétique du pape François : « Il est regrettable que, depuis le début du conflit en Syrie, des intérêts unilatéraux aient prévalu et, de ce fait, entravé la recherche d'une solution qui aurait permis d'éviter le massacre insensé qui a lieu. Les leaders du G20 ne peuvent rester indifférents à la situation dramatique du bien aimé peuple syrien, qui dure depuis bien trop longtemps et qui risque d'apporter une plus grande souffrance à une région amèrement touchée par des conflits et en quête de paix. Aux leaders présents, à chacun, je lance un appel sincère pour permettre de trouver des moyens de surmonter ces conflits et de «**mettre de côté la poursuite futile d'une solution militaire**». Mais Obama s'en va imperturbable,



Au service de vils intérêts militaro-capitalistes, Barack Obama et François Hollandechefs de guerre et de deuil, visiblement embarrassés et mal à l'aise, se serrent la pince lors du G20 à St. Pétersbourg.



De nombreux catholiques français, ayant entendu l'appel du pape François contre une intervention militaire occidentale en Syrie, se sont réunis pour des veillées dans leurs paroisses.



Des bombes humanitaires lâchées par les drones du Prix Nobel de la Paix Barrack Obama

«son rockman (de guerre) à l'oreille, il n'entend plus personne». Merci Manno Charlemagne pour le tuyau.

Et que dire du peuple français ? Selon un sondage Ifop pour Le Figaro publié le samedi 31 août, plus de deux Français sur trois (68%) sont opposés à un engagement militaire de la France en Syrie, dans l'hypothèse d'une intervention armée internationale. Alors que François Hollande, caniche de Washington, a assuré hypocritement qu'une intervention contre Damas serait «pour punir le régime» de Damas et «en aucune façon pour porter (le) conflit au-delà» de la Syrie. Ce n'est pas seulement Martelly qui ment effrontément en Haïti. Dans l'Hexagone ce n'est pas différent, et c'est géométriquement, hexagonalement, mathématiquement honteux, ignominieux, scandaleux, lamentable, minable, pitoyable et méprisable.

Entre-temps, dans les églises de France, l'heure est à l'indignation et aux prières pour la paix en Syrie : au Sacré-Coeur de Montmartre à Paris, des centaines de fidèles ont prié, écouté des textes et chanté pour la paix, sous le regard de nombreux touristes. Dans le centre de Lyon, une prière silencieuse, un repas frugal et un débat géopolitique ont été organisés à la mi-journée pour quelque 200 fidèles dans l'église Saint-Bonaventure, parmi de nombreuses actions prévues dans le diocèse.

A Strasbourg, dans l'église Saint-Jean-Baptiste, une cinquantaine de chrétiens de toutes obédiences étaient réunis pour «la paix», (Salaam, en arabe et Shalom en hébreu). Plus de 300 personnes se sont également recueillies à la cathédrale Notre-Dame de la Treille à Lille, participant eux aussi à la «nuit de prière», «en union avec le pape François». A Lourdes, plusieurs milliers de participants à la procession aux flambeaux, l'un des rites les plus populaires de ce haut lieu du catholicisme, ont prié pour la paix en Syrie et les chrétiens du Proche-Orient.

A Bayonne, dans l'église Saint-André, «une bonne centaine de personnes ont assisté à la veillée pour faire travailler les consciences en direction de la paix», a expliqué le chapelain, Père René-Sébastien Fournié. «Il faut éviter la guerre. Regardez ce qui se passe avec les pays «libérés» comme la Libye», a-t-il souligné. Le pape François a appelé le monde entier, et pas seulement les catholiques, à jeûner et prier le samedi 7 septembre contre une intervention armée en Syrie. Des musulmans français avaient prié vendredi dans de nombreuses mosquées.

S'adressant à Hollande, l'ancien ambassadeur de France et *diplomate de carrière Pierre Charasse s'est fait ironique et cinglant :* «Au Mexique, on estime à 70.000 les morts provoqués par la violence des groupes criminels et des forces de sécurité et 26.000 disparus durant le sexennat du Président Calderón (2006-2012). Après la première année du mandat du Président Peña Nieto, on dénombre déjà 13.000 morts. En toute logique avec de tels chiffres la population civile mexicaine devrait être éligible aux bénéfices du programme « obligation de protéger » concocté par la « communauté internationale », même si celle-ci se réduit aujourd'hui à la France seule. Au point où nous en sommes, il faut bien qu'un pays se dévoue pour être l'avant-garde agissante d'une communauté internationale amorphe et irresponsable». Oui, M. Hollande, petit valet de M. Obama, vous avez la parole.

Continuant sur sa lancée ironique et mordante, Charasse porte au flanc de Hollande l'estocade méritée: «Enfin, je pense que vous avez réfléchi à la meilleure manière de protéger les populations mondiales des catastrophes humanitaires provoquées par le capitalisme mafieux et prédateur à l'origine des dernières crises économiques et financières. Il est probablement dans vos intentions de proposer à vos collègues du G7 et du G20 que vous allez rencontrer au Sommet de Saint Pétersbourg de changer de cap pour mettre fin à l'économie-casino et à l'empire de la finance sans contrôle.» L'opinion publique mondiale, les chômeurs en Grèce, au Portugal, en Espagne, en France et ailleurs, apprécieraient vraisemblablement des frappes chirurgicales sur le FMI, la Banque Centrale européenne, la City de Londres, quelques paradis fiscaux «non coopératifs » ou d'improbables agences de notation qui font plier les gouvernements. Une telle cohérence dans l'application de "l'obligation de protéger" honorera la France et son Président. En continuant sans relâche sur cette voie et en défendant comme vous le faites le droit international et les normes fixées par les Nations Unies, il ne fait aucun doute qu'avant la fin de votre mandat vous rejoindrez votre collègue et ami Barrack Obama dans le club très sélect des

Suite à la page (18)

Nip : Senatè Moise chanje karavàn elektoral Fanmi Lavalas la an manifestasyon kont Martelly

7 Septanm 2003 – 7 Septanm 2010, sa fè10 lane depi pouvwa Lavalas te fè Nip vin Depatman epi granmoun tèt li.

aNan okazyon 10zyèm anivèsè sa a, jou ki te Samdi 7 septanm nan, karavan rasanbleman elektoral Fanmi Lavalas la te debake pou al rankontre pèp la ak Lidè Fanmi Lavalas yo nan Otèl Opsi ki nan Komin Miragwàn. Te gen plizyè delegasyon ki te sòti nan 11 Komin, tankou delegasyon Pòtoprens , Lewogàn, Grangwav, Tigwav, Jakmèl, Okay ak Jeremi. Tèm rasanbleman an se te : Tout sa k sanble an n rasanble bò Tab la.

Kòwodonatris fanmi Lavalas la, Dr Marise Narcisse te reponn prezan ak Pacha Vorbe, Dr Mitho Julien, Senatè Francky Exius, Senatè Moise Jean Charles, Depite Sinal Bertrand, ansyen Depite Yonel Etienne, ansyen senatè Louis Gerard Gilles, Milien Homage , Mr. Edson , Duclot Benisoit epi Alix Saint Cyr ki se pòt pawòl Fanmi Lavalas nan Nip.

Lè Saint Cyr te pran lapawòl, li te di, Lavalasyen yo « Leve Kanpe, Se pou tout sa ki sanble rasanble pou bay pouvwa anplas la yon repons nan jou k ap vini yo. Tout depatman Nip la pral leve kanpe »

Sal konferans lan te ranpli ak moun san konte moun ki te kanpe deyò. Radyo nan vil Miragwàn menm nan nouvèl yo fè konnen te gen plis pase 15 mil moun ki te mobilize pou Rasanbleman sa a.

Sa k te pi bèl nan aktivite a, se lè pèp la bouke tande pawòl eleksyon an, li rele, mande pou bay Senatè Moise Jean Charles lapawòl. San pran tan, pòt pawòl Fanmi Lavalas la nan Nip la, Alix Saint Cyr pase mikwo a bay Senatè a ; ou ta di se lè sa vrèmanvre moun yo santi yo nan yon reyinion politik serye.

Senatè Moise lanse anpil pawòl piman bouk kont pouvwa Martelly-Lamothe la, k ap vann peyi a bay Kominote Entènasyonal la, nan eksplwate tout min nou yo. Moise te kontinye pou l di: « Nan palè Nasyonal gen yon Sikisal BNC prezidan Martelly mete pou l kapab pran lajan pi byen, san kontwòl ». Lè bagay yo te reyèlman chofe, pèp la santi l ap pran yon bon sewòm, Moise te mande asistans lan, « prepare nou, nou pral pran lari Miragwàn pou n di fòk Martelly ale san kondisyon epi pèp ayisyen an pa kab ale nan eleksyon ak yon pouvwa koken, vòlè, zenglendo ak kidnapè ».

Te gen anpil tansyon nan mitan Miragwàn jou sa a. Anpil moun te sòti tout kote : anndan kay yo, nan Mache a, sa k te pran komyonèt, genyen k debake nan moto ; moun pran kouri pasipala pou yo te kab vin wè Senatè Moise e yo te chante pou li : « Martelly, pa manyen, pa manyen Moise w ap boule tande a, pa manyen Moise w ap boule tande ». Yon lòt gwoup te di « Martelly men Moise jete w, jete w, bay peyi a »

Pèp la te voye anpil toya sou Radio Scoop fm ki te vin kouvri evènman sa a epi yo te fè konnen sa k mennen yo la « se volonte wi, se pa Mil goud non, ki mete yo nan Lari a » pi devan ou tande « Senatè Moise ou Lanmò ».

Anpil moun nan manifestasyon an te chante ak fyète se sèl Moise ki gen fòs ak kouraj pou denonse koripsyon ak zak malonèt k ap fèt nan pouvwa Martelly a. Tout kote Senatè Moise te pase, anpil moun te kanpe sou de ran pou aplodi l, ankouraje l nan travay denonsyasyon vye zak brigandaj ak zak koripsyon k ap repete nan palè nasyonal chak jou pi plis.

Wendell Polynice ak Daniel Tercier


Daniel Tercier/Haiti Liberté

Anpil moun nan manifestasyon an te chante ak fyète se sèl Moise ki gen fòs ak kouraj pou denonse koripsyon ak zak malonèt k ap fèt nan pouvwa Martelly a



Daniel Tercier/Haiti Liberté

Gwo zotobre Lavalas yo ak Alix Saint Cyr nan Mikwo a

Konferans pou laprès Asosyasyon fan m Fò Mache Taba





Asosyasyon fan m Fò Mache Taba (ASOFFMAT), nan yon konferans pou laprès

Asosyasyon fan m Fò Mache Taba (ASOFFMAT), yon asosyasyon an ki te rive pran nesans apre de gwo dife yo ki te boule mache Taba a, ap denonse jounen jodia nouvo katèl chanpwèl prezidan Martelly mete nan tèt meri Taba a pou kaletèt malere malerèz yo.

Asosyasyon an fè konnen depi lè mache a te boule a y ap pase yon tray nan Mache a ki toujou nan move kondisyon; men lekòl pral ouvè, problèm lajan, tout kalte pwoblèm nou pa wè anwo nou pa wè anba. Poutan, se presyon n ap pran sèlman anba grif malveyan sanfwanilwa ki nan nouvo katèl Meri a.

Fanm yo sèmante 77 fwa 7 fwa, yo pare pou goumen ak tout fo majistra ki pa gen papye legal pèp la nan men yo k ap vin fè yo lalwa. Sa vle di moun sa yo se mete Martelly te mete yo la pou fè lajan sou do pèp la men se pa pèp la ki te eli yo.

Nan sans sa a plizyè mouvman antame pou ankadre machann yo epi fòse nouvo katèl la respekte tout bagay ki deja fèt nan Mache a gras ak jefo machann yo. Depi lè mache a boule gras ak jefo machann yo, yo kontinye kenbe. Oganizasyon ki sipòte machann yo voye yon pinga bay nouvo katèl la mande yo pou yo respekte dwa machann yo e pou pa manyen pyès machann nan mache a jan sa ap pale a nan lari a.

Jean-Claudel Merismas

11 septanm 1988 – 11 septanm 2013: 25 kan depi brasa wouj yo te boule Legliz Saint Jean Bosco

Dimanch 11 septanm 1988 pandan pè Jean-Bertrand Aristide t ap selebre yon mès nan Legliz Saint Jean Bosco, jan l abitye fè l chak dimanch, yon gwoup bandi ame jouk nan dan ak brasa wouj sou lòd ansyen majistra kominal la , nan epòk la , Franck Romain, te anvayi legliz la, bat fidèl yo, touye moun ak kout pouya epi mete dife gran jounen nan Legliz la. Se te yon jou madichon, yon jou nwa pou tout fidèl Legliz la ak pèp ayisyen an, apre dechoukay diktati Duvalier yo, ki te pase 29 lane ap teworize pèp ayisyen an ak yon Lame kriminèl san fwa ni lwa.

Apre masak sa a, Franck Romain te ale nan radyo pou l di : « moun ki simen van ap rekolte tanpèt ». Li t ap pale lè sa a ak pè Aristide ki t ap preche levanjil liberasyon fas a yon levanjil reziyasyon gwo chabrak nan Legliz katolik yo t ap sèvi pou kenbe mas yo anba vye sistèm dominasyon ak eksplwatasyon an. Nan epòk sa a, randevou a te kase chak dimanch nan Legliz Saint Jean Bosco pou yo t al pran yon sewòm levanjil pou yo ka konbat rejim militè yo ki t ap teworize pèp la.

25 kan apre, pèp la pa bliye e li di li pap janm bliye. Nan okazyon sa a, ane sa a, oganizasyon baz Fanmi Lavalas yo, kouwè Mouvman Nasyonal pou yon Opozisyon Popilè (MONOP) ap òganize yon gwo manifestasyon nan Pòtoprens pou make dat sa a.

Yon lòt kote, Militan Reveye pou yon lòt Ayiti (MRH) te bay yon konferans pou laprès sou plas Lasalin lan pou mande jistis pou tout viktim masak sa a, ki pa janm jwenn jistis, pandan kriminèl yo ap mache lib e libè nan peyi a, e menn vin pi awogan sou rejim tètkale Michel Martelly a k ap kaletèt pèp ayisyen nan fè represyon politik, grangou, mizè, chomaj, ensekirite, blakawout epi tizonnen l nan mete pil ak pakèt taks ak enpo sou do yo, pandan l ap pwoteje enterè moun ki rich yo.

Se nan sans sa a, MRH di : 11 septanm 1988-11 septanm 2013, sa fè 25 lane depi rejim anti pèp la te rantre nan Legliz Saint Jean Bosco, kote kriminèl brasa wouj yo te asasinen, touye pèp Lasalin, Bèlè, Site Solèy elatriye epi yo te menm rive boule Legliz la. Pou tèt lidè karismatik nou an, Jean Bertrand Aristide t ap denonse zak malonèt yo t ap fè sou mas pèp la, e jouk ka prezan yo kontinye ap fè apre 25 kan.

11 septanm 1988 se te brasa wouj, 11 septanm 2013 se brasa woz, se menm yomenm lan k ap kontinye masakre mas pèp la anba mizè woz la. Pèp Lasalin lan konstate yon pakèt deriv gouvènman kaletèt Martelly/Lamothe la ap fè sou mas pèp defavorize yo. Ekip kaletèt la ap tounen ak rejim 57 la, kote l ap fè tout kalte konplo ak depite PSP yo pou kraze Palman an, pou l ka dirije ak dekrè. Pèp Lasalin lan di palmantè ki vann konsyans yo pou po patat, sonje n ap gade yo e nou pran nòt, nou pap domi, n ap gen yon jou pou n sanksyone yo.

Noumenm pèp Lasalin, nou wè gouvènman kaletèt sa a pa la pou konstui, se detui li vin detui tout sa prezidan Aristide te fè nan peyi a, kote l gentan kraze plas kafou ayewopo a, yo gen pwojè pou kraze tou 2004 la, ki sou channmas la, anfas Palè a. Yo vle kraze ri lareyinyon e yo menm gen pwojè pou yo kraze Fòtouwon, Lasalin ak bèl kay prezidan Aristide te fè pou pèp Lasalin lan. Nou di NON e nou sèmante 7 fwa 77 fwa 7 fwa kou sa a pap pase, se sou zantray nou y ap pase. Se sa k fè n ap envite tout militan konsekan, ki kwè nan bonjan chanjman, ki kwè nan bonjan demokrasi vin patisipe nan gwo kokenchenn manifestasyon òganizasyon yo ap òganize mèkredi 11 septanm lan, k ap demare devan Legliz Saint Jean Bosco a pati 9vè nan maten, pou n al dechouke rejim tètkale sa a k ap kaletèt tèt mas pèp la.

Pou n fini MRH ak pèp Lasalin lan ap di gouvènman kaletèt la pèp la pap tolere yon rejim krazezo tounen sou moun ankò, 2013 pa 1957.

ABA TOUT REJIM KRAZEZO MARTELLY/LAMOTHE !

ABA LAME KRIMINEL MARETLLY-LAMOTHE!

ABA PWOJE ANTIDEMOKRATIK!

VIV LIT PEP AYISYEN AN!

VIV AYITI LIB!

VIV YON PWOJE POPILE!

Proposition de mise en accusation

VU l'article 136 de la Constitution qui dispose : « Le Président de la République, Chef de l'Etat, veille au respect et à l'exécution de la Constitution et à la stabilité des Institutions. Il assure le fonctionnement régulier des Pouvoirs publics ainsi que la Continuité de l'Etat » ;

VU l'article 150 de la Constitution suivant lequel le Président de la République n'a d'autres pouvoirs que ceux que lui attribue la Constitution ;

VU les attributions du Premier Ministre et des ministres qui sont limitativement fixées par les articles 158 à 165 de la Constitution ;

VU l'article 135.1 de la Constitution prescrivant le serment prêté par le Président de la République avant d'entrer en fonction, à savoir : « Je jure, devant Dieu et devant la Nation, d'observer et de faire observer fidèlement la Constitution et les lois de la République, de respecter et de faire respecter les droits du peuple haïtien, de travailler à la grandeur de la Patrie, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire » ;

VU l'article 163 de la Constitution qui dispose : « Le Premier ministre et les ministres sont responsables solidairement tant des actes du Président de la République qu'ils contresignent que de ceux de leurs ministères. Ils sont également responsables de l'exécution des lois, chacun en ce qui le concerne » ;

CONSIDERANT que le Président Michel Joseph Martelly et le chef de Gouvernement Laurent Salvador Lamothe, au lieu de veiller au respect de la Constitution et à sa stricte application, la violent constamment et brutalement, et ainsi exercent leurs fonctions en dehors des normes républicaines et à l'encontre de la souveraineté du peuple;

CONSIDERANT que, en vertu de l'article 153 de la Constitution, « le Président de la République a sa résidence officielle au Palais national, à la capitale, sauf en cas de déplacement du siège du pouvoir exécutif », alors que le Président Michel Joseph Martelly essaye de faire déposséder arbitrairement un citoyen haïtien de son bien immeuble sous prétexte de protection de sa propriété privée située à Pétionville, Pegguy Ville, Impasse Brouard ;

CONSIDERANT que le Président de la République ainsi que le chef du Gouvernement, en dépit des appels et mises en garde réitérés de la classe politique et de la société civile, s'entêtent à pratiquer, depuis deux ans, la politique du dilatoire et du fait accompli pour ne pas organiser les élections nécessaires au renouvellement du Sénat et des Collectivités Territoriales, et ce dans le dessein macabre de créer un vide institutionnel qui le consacrerait comme seul maître à bord et précipiter la barque nationale dans les abysses ;

CONSIDERANT que le Gouvernement garde en son sein, ce depuis janvier 2013, Monsieur Ralph Théano, le ministre chargé des relations avec le Parlement, déclaré *persona non grata* par la Chambre des Députés et par le Sénat et ainsi devenu « ministre sinécuriste » au sein dudit Gouvernement, pour avoir tenu dans la presse des propos racistes et insultants à l'endroit des parlementaires et des familles monoparentales haïtiennes qui représentent environ 52% des familles du pays ; ce qui constitue des faits avérés de rébellion contre le Parlement, de malversation et de corruption ;

CONSIDERANT la Note Circulaire du CONATEL prise en date 23 mai 2012 selon les directives spécifiques du Président de la République, ordonnant aux opérateurs de téléphonie mobile et aux maisons de transfert de prélever arbitrairement des taxes sur les citoyens pour les appels internationaux et les transferts d'argent, violant ainsi l'article 218 de la Constitution qui interdit péremptoirement l'établissement et la collecte, en marge de la loi, c'est-à-dire sans une loi préalable, d'aucun impôt au profit de l'Etat ;



Le Président Michel Joseph Martelly et le chef de Gouvernement Laurent Salvador Lamothe

CONSIDERANT l'arrestation sur ordre du Président de la République du Député en fonction Arnel BELIZAIRE le 26 Octobre 2011 en violation de l'article 114.2 de la Constitution qui sanctionne toute contrainte par corps exercée contre un membre du Pouvoir Législatif pendant la durée de son mandat, fait confirmé par l'entérinement par l'Assemblée de la Chambre des Députés du rapport de la Commission de ladite Chambre chargée d'enquêter sur l'arrestation dudit Député, en date du 22 mars 2012 ;

CONSIDERANT le détournement des Fonds Publics pour la réalisation de programmes dits sociaux en violation des prévisions budgétaires, et donc en dehors des formes de mobilisation des ressources financières prévues par la Constitution ;

CONSIDERANT l'adoption en date du 24 janvier 2012 et en celle du 15 juin 2012 de deux Arrêtés, le premier portant formation de la Commission Nationale de lutte Contre la Faim et la Malnutrition (COLFAM) et établissant le programme ABA GRANGOU dirigée par la Première Dame Sophia ST REMY MARTELLY et l'autre portant création de la Commission d'Appui à la Coordination des Infrastructures de Sport et d'Accompagnement de la Jeunesse Haïtienne (CACISAJH) dirigée par Olivier MARTELLY, tout en ordonnant à l'Etat de mettre à la disposition de ces Commissions les moyens financiers, matériels et logistiques nécessaires à l'accomplissement de leur mandat et tout en disposant arbitrairement et illégalement que ces deux Commissions jouissent d'une autonomie complète et échappent à tout contrôle; ce qui permet à ces membres de la famille présidentielle de concurrencer des membres du Cabinet ministériel ratifié par le Parlement, violant ainsi l'article 236 de la Constitution qui établit que « la loi fixe l'organisation des diverses structures de l'Administration et précise leurs conditions de fonctionnement », violant également l'article 200 de la Constitution qui dispose : **«** La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif est une juridiction financière, administrative, indépendante et autonome. Elle est chargée du contrôle administratif et juridictionnel des recettes et des dépenses de l'Etat, de la vérification de la comptabilité des Entreprises de l'Etat ainsi que de celles des collectivités territoriales» ;

CONSIDERANT les attaques orchestrées de manière répétée contre la presse et la classe politique violant ainsi les articles 28 et 31 de la Constitution ainsi que le serment constitutionnel fait par le Chef de l'Etat l'obligeant pourtant à, entre autres, « respecter et à faire respecter les droits du peuple, à travailler à la grandeur de la Patrie » ;

CONSIDERANT que le Président de la République, Monsieur Joseph Michel MARTELLY, le Premier Ministre, Monsieur Laurent Salvador LAMOTHE, et le Ministre de la Justice, Me Jean Renel SANON, ont violé le Principe de la Séparation des Pouvoirs consacré par la Constitution en ordonnant le jeudi 11 juillet 2013 la réalisation d'une rencontre au Cabinet de Me. Gary LISSADE avec le Juge Jean Serge Joseph qui s'y était rendu sur l'instigation du Doyen du Tribunal Civil de Port-au-Prince, Me Raymond Jean Michel ;

CONSIDERANT que nonobstant les démentis formels apportés par le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre de la Justice sur leur participation à cette rencontre, les Commissions d'Enquête du Sénat et de la Chambre des Députés ont établi que cette réunion au cours de laquelle de graves menaces ont été proférées contre le Magistrat par le Président et le Premier Ministre pour qu'il « mette un terme le 16 juillet 2013 au plus tard au dossier » de corruption de la famille présidentielle, s'est bel et bien tenue ;

CONSIDERANT que le Président de la République Joseph Michel MARTELLY et le Premier Ministre Laurent Salvador LAMOTHE s'adonnent constamment à l'affichage de leurs portraits munis de messages louangeurs et de l'emblème de leur parti politique dans les espaces publics, violant ainsi les articles 7 et 2 de la Constitution disposant que : **«** le culte de la personnalité est formellement interdit. Les effigies, les noms de personnages vivants ne peuvent figurer sur la monnaie, les timbres, les vignettes. Il en est de même pour les bâtiments publics, les rues et les ouvrages d'art », et « les couleurs nationales sont le bleu et le rouge » ;

CONSIDERANT que, au cours d'une visite à Radio Caraïbes, le Président a déclaré qu'il assume les violations des articles 2 et 7 de la Constitution, lesquelles, selon lui, sont mineures et que cette campagne (de photos, pancartes, billboards …) est réalisée par des membres de son Cabinet avec les Fonds du Trésor Public, ce qui constitue un détournement des Fonds Publics du fait que ces dépenses ne sont pas prévues par les Lois de Finances de la République ;

CONSIDERANT que le Président de la République a menti plus d'une fois à la Nation en violation de l'article135.1 de la Constitution s'énonçant: **«** Je jure, devant Dieu et devant la Nation, d'observer fidèlement la Constitution et les lois de la République, de respecter et de faire respecter les droits du Peuple Haïtien, de travailler à la Grandeur de la Patrie, de maintenir l'Indépendance Nationale et l'Intégrité du Territoire » ;

CONSIDERANT que ces agissements du Chef de l'Etat ne font pas honneur à la Dignité de la Fonction Présidentielle ;

CONSIDERANT la déclaration de l'ex-Commissaire du Gouvernement, Me Jean Renel Sénatus, suivant laquelle le ministre de la Justice lui avait remis une liste de noms de citoyens à appréhender illégalement, pour uniquement des motifs politiques, refus qui lui a valu sa révocation ; laquelle action qui constitue une tentative d'instrumentalisation de la justice et un abus de pouvoir ;

CONSIDERANT que

Suite à la page (14)

Rapport de la Commission spéciale d'enquête de la Chambre des Député sur la mort troublante du Juge Jean Serge Joseph

3ème partie

Une vue de la présidence de Monsieur Martelly

Le président Michel Joseph Martelly a toujours donné l'image d'une personne de nature à la fois intolérante et arrogante. Son comportement à l'égard des membres de la Presse, à celui des leaders politiques et même à l'égard de nous autres Députés du peuple peut en témoigner. Pour lui, l'opposition n'existe pas. Si elle l'est, elle ne fait, d'après sa récente déclaration, que regrouper « des voleurs de cabris et de bœufs et de terre ». Plus l'offenseur est chef d'Etat plus grande est l'offense. Dans un Etat de droit, cette déclaration lui aurait valu une action devant la Haute Cour de Justice.

Novice dans le domaine de la chose publique, l'obstination à diriger le pays en autocrate le rend souvent arrogant et même maniaque. Naturellement comme ses prédécesseurs, il n'accorde d'importance à aucune institution nationale. D'après lui, sa présidence est providentielle, il n'a de compte à rendre qu'à lui-même. Cela étant, sa présidence constitue pour le pays une véritable pierre d'achoppement pour la démocratie, un accroc sérieux au fonctionnement de l'Etat de droit. D'ailleurs pour lui, l'Etat de droit se réduit à sa volonté de remettre en fonctionnement des institutions constitutionnelles volontairement handicapées par la gestion anarchique du pouvoir sous le règne de René Préval.

Une gestion de la chose publique déformée au prisme de la vision étriquée que Monsieur Martelly se fait de l'exercice du pouvoir, de sa volonté de vengeance et de son désir de créer du spectacle pour troubler l'attention des honnêtes citoyens. Une telle justice ne peut qu'exposer au danger les magistrats intègres. En moins de deux ans du pouvoir de Monsieur Martelly, le Parquet de Port-au-Prince a connu une pléiade de commissaires de gouvernement. Certains d'entre eux ont été révoqués parce qu'ils voulaient toujours rester fidèles aux prescrits de la loi et d'autres le sont sous pressions des organisations de la société civile et du parlement pour leur zèle à servir la sale cause du pouvoir.

La tentation du pouvoir absolu est certainement à sa phase d'exécution. Malheur à celui qui ne prend pas au sérieux les manœuvres déloyales de monsieur Martelly pour réduire à néant le Parlement et prendre seul le contrôle de la barque nationale pour la basculer dans les abysses. La Commission entend profiter de cette tribune pour faire comprendre à Monsieur Martelly que l'Etat de droit ne saurait être de l'apanage des individus qui, toute leur vie, en qualité de simples bandits ou de bandits dits légaux ne font que défier le pouvoir de la loi pour imposer à la société leur vision anarchique et dévergondée de la vie publique.

Des années passent, le mandat des élus, expiré depuis très longtemps, n'a pas pu être renouvelé. Les membres de la société civile, les leaders des partis politiques, bref le pays tout entier réclame la tenue d'élections libres et honnêtes. Mais, de connivence avec les étrangers, Monsieur Martelly fait plutôt la sourde oreille. En vertu d'un arrêté illégal, il a nommé ses propres partisans aux différentes mairies de la République en attendant les prochaines élections qui risquent de ne jamais arriver. Il a déjà tout mis en place pour déclarer très prochainement caduc le Parlement. Pourvu que le Palais national ait disposé de son « chef suprême et effectif », qu'importe le reste !

En fait, le pays doit prendre acte que depuis sa promulgation le 14 avril 1987, la Constitution est carrément mise au rancart au profit d'une gérance improvisée de l'Etat. Au moment où l'on parle, personne n'est en mesure de savoir sous l'égide de quelle Constitution nous sommes. Tous les actes d'Etat sont réalisés de façon aléatoire. De quel « Etat de droit » ose-t-on parler dans ce pays quand le minimum de ce que représente l'organisation de l'Etat n'est pas respecté ?

Avec sa conception sultaniste sinon tribale de l'Etat, Monsieur Martelly a tout chambardé. Ses actes ont souvent donné lieu à un environnement socio-politique terrible et insupportable. Il a brûlé et continue de brûler systématiquement les feux rouges. Députés du peuple, en vertu des pouvoirs que nous confère la Constitution, nous avons pour devoir de le stopper et le sanctionner pour qu'au dernier moment, le souverain n'intervienne pour nous faire revivre une situation pareille à celle de février 1986.

La Commission lance un vibrant appel à la résistance parlementaire pour dévier le projet macabre du Président Martelly, celui de réhabiliter le régime des pleins pouvoirs bannis par la Constitution de 1987. Les dérives enregistrées, ces derniers temps, le sont, en raison du fait que le Parlement se montre trop complaisant à l'égard de monsieur Martelly. La Commission invite les collègues Députés à se ressaisir rapidement. Les effets pervers de cette dictature naissante nous commandent d'aller vite et bien. Plus tard risque d'être trop tard et trop triste.

La justice haïtienne de plus en plus déstructurée – vassalisée et corrompue

On est unanime à reconnaître que la justice constitue le pilier d'une gouvernance fondée sur l'Etat de droit. Pour certains, les problèmes qui affectent profondément la justice haïtienne sont d'ordre institutionnel et logistique. Pour d'autres, ils sont structurels et politiques. A la vérité, pour Haïti, les deux tendances valent et même se complètent.

Personne ne peut nier le fait de la dépendance de la justice haïtienne par rapport au Pouvoir exécutif. Tout le monde, même l'haïtien le moins informé, admet que la corruption affecte le système judiciaire à tous les niveaux. Des spécialistes en droit disent constater de sérieux décalages entre le droit positif, les pratiques et coutumes en vigueur au sein des populations rurales. Docteur Montalvo Despeignes l'a signalé dans son ouvrage « Le Droit informel haïtien». Il a même fait remarquer qu'au fur et à mesure qu'on laisse Port-au-Prince vers les zones rurales, le droit positif disparaît, cédant ainsi progressivement la place au droit informel.

Toutefois, la Commission a dressé un procès-verbal de grande carence concernant la justice haïtienne. Dans certaines régions du pays, les tribunaux, s'ils en existent,

Suite à la page (14)

Martelly refuse d'organiser des élections qu'il n'est pas sûr de remporter !

Par Jose Clément

Ceux qui, par incrédulité, mettaient en avant la bonne foi du président de la République, Michel Martelly, à réaliser des élections sénatoriales partielles, municipales et locales dans un environnement crédible et transparent avant la fin de cette année se trompent par deux fois et se font tout simplement rouler dans de la farine.

A un peu plus de trois mois de la fin de l'année, il est matériellement impossible d'organiser ces joutes qui constituent pourtant, une étape décisive dans le renouvellement du personnel politique haïtien, maillon important dans le cadre de la démocratie participative et institutionnelle. Même si la loi électorale était à point, il aurait été techniquement impossible pour les conseillers électoraux d'organiser le scrutin dans une ambiance où tout est à reconsidérer au niveau de la machine électorale à commencer par la mise en place des Bureaux Electoraux Départementaux (BED), des Bureaux Electoraux Communaux (BEC), ainsi que la machine administrative à Port-au-Prince.

Il n'y pas que cela, s'il faut tenir compte de la préparation et la fabrication des bulletins, de passer des commandes pour des accessoires électoraux entre autres registres d'inscription et de vote, urnes, isoloirs, encres etc... Tout ceci doit se faire par appel d'offres. Et cela prend du temps !

Ajouter à cela, le projet de loi électorale prisonnier depuis environ deux mois des mains de l'Exécutif a finalement été acheminé au Parlement pour suites utiles. En tous cas, ce projet de loi revu, corrigé, augmenté, raturé par le pouvoir en place au grand dam des membres du Collège Transitoire du Conseil Electoral Permanent (CTCEP) qui l'avait préparé est devenu une véritable pomme de discorde entre les députés divisés en deux blocs ; d'un côté les Parlementaires pour la Stabilité et le Progrès (PSP) qui se rangent du côté du pouvoir en place et de l'autre, ceux de l'opposition qui estiment que l'Exécutif n'avait pas le droit d'introduire quoi que ce soit dans le document. Il s'agit d'une véritable bataille rangée entre deux groupes de parlementaires autour d'un même document qui est loin de faire l'unanimité au niveau des deux chambres.

Le Premier Secrétaire de la Chambre basse, le député Gluck Théophile, a lui-même enfoncé le clou en faisant savoir que le bureau n'attendait pas deux rapports puisqu'une seule commission spéciale a été créée à la Chambre des députés aux fins d'analyse du projet de loi électorale. Finalement, la Conférence des présidents de la Chambre basse a adopté le rapport d'une commission, celle du bloc des parlementaires de l'opposition, le PRI qui lutte pour le maintien du Parlement, au-delà du deuxième lundi du mois de janvier 2014. Le Bloc des députés gouvernementaux tient mordicus au départ d'un autre tiers du Sénat qui impliquerait automatiquement le dysfonctionnement de la Chambre haute avec pour entre autres conséquences immédiates, la fin de la quarante-neuvième législature. Mais, finalement, les députés ont approuvé le projet de loi électoral dans la confusion. L'adoption de cette loi laisse les parlementaires plus divisés qu'avant.

Tout le débat politique se situe autour du maintien de cette législature ou non après le deuxième lundi du mois de janvier 2014. L'Exécutif haïtien ne veut plus entendre parler de cette législature qu'il a réduite en miettes. Il veut diriger par coups de décret comme dans un régime dictatorial où le Chef décide pour toute la nation. Ce faisant, M. Martelly est sur le point de gagner le pari de ne pas organiser les joutes à la fin de cette année sans pour autant regarder en face les risques politiques encourus par le pays. Il risque aussi d'hypothéquer son mandat, même s'il pense qu'il a le support sans faille de la MINUSTHA et de quelques ambassades étrangères dans le pays.



Le sénateur John Joël Joseph



C'est le slogan de l'opposition politique non institutionnalisée qui presse le chef de l'Etat à faire le geste qu'il convient en réalisant ce scrutin à la fin de l'année 2013

Des élections aux calendes grecques

A force de traîner en longueur sur l'organisation de ces élections aussi vitales pour le pays, l'Exécutif a fini par tomber dans son propre piège politique. Plus le temps passe, plus cela devient difficile pour le pouvoir très décrié pour sa politique absurde et antinationale. Au risque de se tromper, le scrutin prochain sera de plus en plus difficile à réaliser en raison des enjeux politiques notamment au Sénat de la République où le rapport des forces en présence peut toujours basculer dépendant des résultats du scrutin.

L'exécutif haïtien est actuellement dans ses beaux draps. Il a peur de perdre les sénatoriales partielles à venir et aussi les municipales. Dix postes au Sénat sont à pourvoir. Et l'Exécutif doit s'assurer de rafler au moins la majorité pour garder un certain équilibre au grand corps. Il n'a pas droit à l'erreur. Le Sénat, selon la Constitution de 1987, peut à tout moment s'ériger en haute cour de justice pour juger le président de la République au cas où une mise en accusation est prononcée par la Chambre basse. Justement, tout l'intérêt est là, puisqu'une épée de Damoclès est au-dessus de la tête du président au cas où il perdrait les prochaines élections.

Dans le cas du dossier du juge Jean Serge Joseph, deux commissions parlementaires avaient enquêté sur les évènements ayant culminé au décès tragique de l'homme de loi. Dans leur recommandation respective, les deux commissions ont conclu à la mise en accusation du président Martelly, de son Premier Ministre Laurent Lamothe et de son Ministre de la justice Jean Renel Sanon. Entre temps, la Commission spéciale du Sénat chargée de présenter le rapport par-devant l'Assemblée des sénateurs n'a pu le faire en raison du quorum fragile existant au grand corps. Des sénateurs proches du pouvoir en place ont infirmé le quorum lors d'une rencontre en assemblée, arguant que les conclusions du rapport ne sont pas objectives. Pour l'instant, vingt (20) sénateurs siègent au Sénat sur un total de trente. Des élections qui devaient se tenir depuis environ deux ans pour renouveler un tiers sont toujours en souffrance en raison de tergiversations du régime.

Finalement, le temps a toujours joué et continue de jouer contre l'Exécutif qui peine à organiser ces élections, s'il n'est pas certain de les gagner haut la main. Entre temps la situation se corse au point que réaliser ces joutes et les gagner deviennent un exercice difficile pour ne pas dire impossible pour le pouvoir qui ne fait que mécontenter tous les secteurs vitaux de la nation en appliquant une politique de mépris selon laquelle, "le chien aboie, la caravane passe".

Elections ou démission

C'est le slogan de l'opposition politique non institutionnalisée qui presse le chef de l'Etat à faire le geste qu'il convient en réalisant ce scrutin à la fin de l'année 2013. Des organisations et regroupements politiques au sein du Mouvement Patriotique de l'Opposition (MOPOD) réclament l'organisation d'élections démocratiques pour la fin de 2013. D'ailleurs, la classe politique avait boudé (Famni Lavalas, l'Organisation du Peuple en Lutte, MOPOD, PANPRA, le RDNP) une invitation à rencontrer le chef de l'Etat autour de l'organisation des prochaines élections. Ce camouflet infligé au chef de l'Etat est le signe non seulement d'un malaise créé par le pouvoir au sein de la société politique, mais aussi c'est une façon pour le secteur politique de l'opposition d'exprimer le ras-le-bol de tous les secteurs vitaux de la nation. Il y voit une autre occasion pour le régime en place de faire de la diversion.

Ajouter à cela la tenue des assises à l'Hôtel Montana les 26, 27 et 28 Août derniers par les présidents du Sénat et de la Chambre des députés, respectivement Simon Dieuseul Desras et Jean Tholbert Alexis, des assises en vue de la recherche de solution à la crise pré-électorale et qui montrent l'ampleur du drame national, alors que le pouvoir en place ne fait qu'amplifier la répression politique contre ses opposants comme le cas des frères Enold et Josué Florestal, l'avocat et militant politique Newton Louis St Juste. Récemment encore, soit le mercredi 4 septembre dernier, le Sénateur John Joël Joseph a personnellement accusé le chef de l'Etat, Michel Martelly, et son

Suite à la page (18)

Haïti, vue de l'intérieur (I)

Par Catherine Charlemagne

Après avoir pris deux années sabbatiques pour voyager à travers le pays et pénétrer les rouages des institutions et administrations haïtiennes et comprendre les démarches politiques suicidaires du Président Michel Joseph Martelly, nous voici de retour dans les colonnes de *Haïti Liberté*. Pendant ces vingt quatre mois passés au cœur même du système Martelly-Lamothe, nous avons pu observer de près comment est dirigé ce pays dont disait déjà au 19[e] siècle, l'un des grands intellectuels et hommes politiques haïtiens, Louis-Joseph Janvier : « singulier petit pays, même les chiens, s'ils le pouvaient le quitteraient ».

Grâce à des amis et des connaissances placés à toutes les sphères de la gestion étatique que ce soit à Port-au-Prince, la capitale, si l'on peut appeler ainsi cette ville méconnaissable et invivable socialement ou en province, on a compris que vivre en Haïti aujourd'hui relève de l'exploit. Quand on est à l'extérieur d'Haïti, l'on vit sur des illusions perdues d'un Etat ne pouvant échapper à son destin. Son sort. Sa marche vers le progrès. Que cette nation était condamnée à se développer. A s'adapter à l'évolution du monde qui l'entoure. Bref, comprendre que le temps de la machine à vapeur était révolu.

La grande majorité de cette société haïtienne, quant à elle, qui devrait être en mutation, ne sait pas réellement à quel degré de faillite se trouve le pays. L'élite politique. Economique. Intellectuelle. La société haïtienne, en excluant les quelques rares familles possédant la plus grande part des richesses du pays, ne réalise point l'état d'effondrement du pays. L'inquiétude du non retour vient surtout de la jeunesse de ce pays ne voyant point l'intérêt et ne comprenant la nécessité d'inverser l'ordre des choses, voire le cours de l'histoire. Et pour cause. Aucun modèle n'existe aujourd'hui sur lequel elle aurait pu prendre exemple. Vers les années 80, l'on s'inquiétait déjà pour le chemin qu'avait pris le pays sous le régime des Duvalier. On disait que l'avenir d'Haïti était hypothéqué.

Or, aujourd'hui, le doute n'est plus permis. Un consensus serait trouvé entre toutes les classes pour qu'on ferme de manière irrémédiable et définitive les portes d'Haïti. Tous les bruits entendus çà et là, sur le tourisme. La reconstruction. Le développement durable. Lampadaires solaires sur la route de Delmas, etc ne sont en fait destinés qu'aux non initiés. La réalité est tout autre. Il suffit de passer une journée et une nuit en Haïti. Et l'on aura tout compris. Pas d'eau, pas d'électricité, pas une seule salle de cinéma dans le pays. Un Parlement moribond, le pouvoir judiciaire aux ordres, etc. Et dire que notre pays, le vôtre, est réellement une province de la République Dominicaine, n'est qu'un euphémisme. Tout nous vient de là-bas. Du papier de toilettes à un simple citron vert, tout est *made in RD*.

Certains s'en doutaient que l'arrivée aux responsabilités publiques de M. Martelly, le chef de file du groupe musical Sweet Micky, entouré d'un groupe d'hommes d'affaires, allaient sonner le glas d'Haïti et de ses institutions. En vérité, mêmes les amis du pouvoir ne s'attendaient pas à ce que le déclin s'en alla aussi vite. Or, il semble que rien ni personne ne peut arrêter ce désastre. Cette machine infernale. Folle. Dont les conducteurs ne sont pas ivres mais ivres morts. Fonctionnant de manière purement aléatoire et irrationnelle l'équipe qui prétend diriger le pays, contrairement à ce qu'on dit, n'a ni agenda ni objectif.

En tout cas, c'est le constat qu'on a fait en observant de près le comportement de la plupart des ministres du gouvernement. Ni agenda parce que le Président Martelly ne sait pas ce que cela veut dire et aucun des ministres n'a une feuille de route de mise en place d'une politique arrêtée. La caducité du Parlement, ils l'attendent comme monsieur tout le monde. Sans savoir de quoi demain sera fait. La non organisation des scrutins cette année pour combler le vide du Sénat le deuxième lundi du mois de janvier 2014 et les pouvoirs locaux relève de l'idée que fait le chef de l'Etat et de son équipe. C'est-à-dire aucune.

Parlant d'un hypothétique objectif que M. Martelly aurait eu pour instaurer une dictature, là encore, cela révèle d'une méconnaissance totale de l'homme par rapport à la fonction de chef d'Etat, donc la sienne. Le comportement du Président prouve qu'il a déjà atteint son objectif n'étant autre chose que de ridiculiser toute la classe politique haïtienne en devenant Président de la République tout en les regardant droit dans les yeux. Si une dictature devait être remise au goût du jour par Michel J. Martelly, comme pour son élection ou sa sélection en 2011 ce serait avec l'accord et le soutien passif d'un personnel politique discrédité auprès de la population et plus ou moins complice par son silence et sa passivité face à un pouvoir totalement absurde et aberrant.

C'est ce que les français appellent les « Munichois » après la conférence de Munich des 29 et 30 septembre 1938 prélude à la seconde guerre mondiale en évoquant le comportement d'attentiste et d'opportuniste des hommes politiques français, face à la menace d'Hitler. En effet, nous assistons à une somme d'absurdités dans la gestion politique, administrative et institutionnelle de ce pays dépassant toutes les prévisions négatives qu'on a pu faire pendant ces trente dernières années.

La seule différence est que les trois pouvoirs – exécutif, législatif et judiciaire – codépositaires de la gestion et de la bonne marche du pays ne se différencient guère dans l'absurde, l'incompétence et le loufoque. C'est ce qu'on peut appeler aujourd'hui, chronique de la fin de l'Etat d'Haïti. Ainsi, nous vous proposons de revenir chaque semaine à travers cette chronique intitulée : *Haïti, vue de l'intérieur,* sur un voyage au cœur de l'un de ces pouvoirs que Montesquieu avait défini dans « l'esprit des lois » de 1748 comme étant l'acteur de l'organisation de la vie dans la Cité.

Popular Organizations Issue Call for a Provisional Government to Replace Martelly

By Kim Ives

On. Sep. 9, Haiti's most outspoken opposition senator and leading popular organizations announced that they would hold a national conference in Port-au-Prince on Sep. 29 to forge an alliance and map out a path to forming a provisional government to replace President Michel Martelly and Prime Minister Laurent Lamothe.

On Sep. 3, the eight popular organizations had called on Haiti's deputies to indict Martelly and Lamothe for, among other things, personally making threats on Jul. 11 against a judge investigating government corruption, thereby inducing his death two days later (see *Haïti Liberté*, Vol. 7, No. 8, Sep. 4, 2013). On Sep. 6, thirteen deputies did formally submit an indictment in Haiti's Chamber of Deputies, buttressing two separate parliamentary Special Commissions of Inquiry which had already recommended that Martelly and Lamothe be removed from office in reports issued on Aug. 8 and Aug. 23.

Citing the President's flagrant sabotage in a judicial investigation, as well as his "perjury" and "treason" in the ensuing cover-up, the draft indictment called for "the impeachment of the President of the Republic and the dismissal of the Prime Minister and the Minister of Justice and Public Security to be carried out by the High Court of Justice," constituted by the Senate.

Unfortunately, the Chamber of Deputies never took up the Special Commissions' reports or the draft indictment before it adjourned on Sep. 9 for four months, not to resume its work until Jan. 14, 2014. At that point, however, there are many indications that Martelly may try to dissolve the Parliament and rule by decree.

"We are in a Parliament in which we cannot exercise our supervisory powers" of the executive because "there is rampant corruption particularly in the Chamber of Deputies," explained Sen. Moïse Jean-Charles during the Sep. 9 press conference.

Sharing the stage with the senator were human rights lawyer



From left to right: **Oxygène David of MOLEGHAF, Mario Joseph of KOD, and Sen. Moïse Jean Charles. "We can govern ourselves by putting in place a government of national unity to organize good elections which are free, honest, and above all sovereign," Joseph said.**

Mario Joseph of the Office of International Lawyers (BAI), representing the Dessalines Coordination (KOD),



The crowd in Nippes carrying Sen. Moïse Jean-Charles on its shoulders after his speech.

and Oxygène David of the National Movement for Liberty, Equality, and Fraternity of Haitians (MOLEGHAF).

"We call on the people to rise up," Joseph said. "We have to prepare to replace the Martelly/Lamothe government. And we have to finish with the foreign military occupation of Haiti. We don't want the MINUSTAH [UN Mission to Stabilize Haiti]. We can govern ourselves by putting in place a government of national unity to organize elections which are free, honest, and above all sovereign."

Following the Sep. 29 Popular Forum, which will be held at the Plaza Hotel in Port-au-Prince, there will be a major march through the capital on Sep. 30 to commemorate the 22nd anniversary of the 1991 coup d'état against former President Jean-Bertrand Aristide.

Oxygène David, who spent over two months in jail without charges last year after being singled out for arrest during a regular peaceful protest, recalled that Sep. 11 marks the 25th anniversary of the 1988 St. Jean Bosco massacre, during which armed soldiers and thugs massacred 33 church-goers after a mass held by Aristide, who was then a Catholic priest. The burned out shell of the church remains the usual starting point for pro-democracy demonstrations to this day.

"Every day, Martelly's regime shows itself to be more arrogant and lawless," David said, pointing out that the current government protects and incorporates many of the criminals who carried out massacres, coups, and other human rights violations. "Today we see the veritable murder of Judge Jean Serge Joseph [who was investigating government corruption], the arbitrary arrest of the two brothers Florestal [who brought the original corruption lawsuit against the government], and the attempted arrest of lawyers André Michel and Newton Saint-Juste [who represent the Florestals]. Meanwhile, the international community, through its local ruling-class lackeys, is trying to impose elections to disguise their hand-me-down democracy (demokrasi pepe), which was illegally imposed. We need a general mobilization to hold all the necessary meetings and take all the necessary steps to stop Martelly's dictatorship and establish a provisional government capable of holding free elections."

Flanking the speakers were representatives of other organizations joining the call including the Heads Together of Popular Organizations, the Great Space Reflection for Social Integration (GERES), the Organization of Young Progressives of Pouplar Avenue, the National Popular Platform (PNP), the Movement for the Survival of the Haitian Society (MOSSOH), and the Awakened Militants for Another Haiti (MRH).

"No election is possible with this regime at the head of the country," said Sen. Moïse Jean-Charles, who attracted most of the capital's media to the press conference just as he does crowds in the street. "It is charged with involvement in so many criminal and immoral acts that threaten the future of the Haitian people. It is also unbelievable that certain sectors of the international community and the traditional political class, despite all the outrages of the Martelly regime, continue to call for elections under his leadership."

Moïse called the last-minute electoral bill being voted on that day in Parliament "demagoguery" and charged that "Martelly has a project to dissolve parliament and restore a dictatorial regime against the people of Haiti."

Other popular organizations in the capital have called for anti-Martelly demonstrations on Sep. 11 and 12. Sep. 11 also marks the 20th anniversary of crusading democracy activist Antoine Izméry's 1993 murder while organizing a mass during the 1991-1994 coup to commemorate the St. Jean Bosco massacre.

On Sep. 7, Nippes celebrated the 10th anniversary of its being named as Haiti's 10th geographic department in September 2003 under the government of President Jean-Bertrand Aristide. Thousands turned out for a giant ceremony organized by Aristide's Lavalas Family party, and Sen. Jean-Charles was one of the speakers. His sharp message that elections are not possible under Martelly electrified the crowd, which ended up carrying him away on its shoulders.

11 SEPTEMBRE : INSIDE JOB OU MOSSAD JOB?

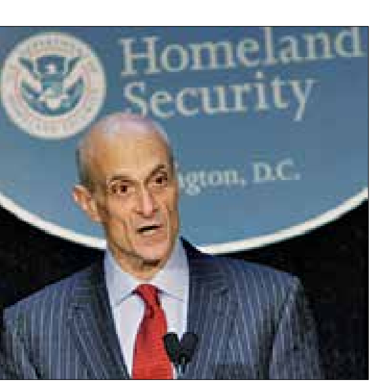
Par Laurent Guyénot *

Tandis que le rôle d'Israël dans la déstabilisation du monde post-11-Septembre devient de plus en plus évident, l'idée qu'une faction de likoudniks, aidés par leurs alliés infiltrés dans l'appareil d'Etat US, sont responsables de l'opération sous fausse bannière du 11-Septembre, devient plus difficile à refouler, et quelques personnalités ont le courage de l'énoncer publiquement. Francesco Cossiga, président d'Italie entre 1985 et 1992, déclara le 30 novembre 2007 au quotidien Corriere della Sera : « On nous fait croire que Ben Laden aurait avoué l'attaque du 11 septembre 2001 sur les deux tours à New York — alors qu'en fait les services secrets américains et européens savent parfaitement que cette attaque désastreuse fut planifiée et exécutée par la CIA et le Mossad, dans le but d'accuser les pays arabes de terrorisme et de pouvoir ainsi attaquer l'Irak et l'Afghanistan [1]. » Alan Sabrosky, ancien professeur du U.S. Army War College et à la U.S. Military Academy, n'hésite pas à clamer sa conviction que le 11-Septembre est « une opération classiquement orchestrée par le Mossad » réalisée avec des complicités au sein du gouvernement états-unien, et sa voix est relayée avec force par quelques sites de vétérans de l'armée U.S., dégoûtés par les guerres ignobles qu'on leur a fait faire au nom du mensonge du 11-Septembre ou de celui des armes de destruction massives de Saddam Hussein [2].

Les arguments en faveur de l'hypothèse du Mossad ne tiennent pas seulement à la réputation du service secret le plus puissant du monde, qu'un rapport de la U.S. Army School for Advanced Military Studies (cité par le Washington Times la veille du 11-Septembre), décrit comme : « Sournois. impitoyabe et rusé. Capable de commettre une attaque sur les forces américaines et de les déguiser en un acte commis par les Palestiniens/Arabes [3]. » L'implication du Mossad, associé à d'autres unités d'élite israéliennes, est rendue évidente par un certain nombre de faits peu connus.



Le 11-Septembre est « une opération classiquement orchestrée par le Mossad » réalisée avec des complicités au sein du gouvernement états-unien



Michael Chertoff, citoyen israélien, fils d'un rabbin orthodoxe et d'une pionnière du Mossad, dirigeait la Criminal Division du Department of Justice en 2001, et fut à ce titre responsable de la rétention et destruction de toutes les preuves concernant le 11-Septembre — des caméras du Pentagone aux poutres du World Trade Center. C'est à lui également que les « Israéliens dansants » doivent leur discret rapatriement. En 2003, il fut nommé à la tête du nouveau Department of Homeland Security, chargé du contre-terrorisme sur le territoire états-unien, ce qui lui permet de contrôler la dissidence tout en continuant à restreindre l'accès au dossier du 11-Septembre à travers la loi Sensitive Security Information.



Alan Sabrosky, ancien professeur du U.S. Army War College et à la U.S. Military Academy



Ehud Barak, ancien chef de Renseignement militaire israélien (Sayeret Matkal), était premier ministre de juillet 1999 à mars 2001. Remplacé par Ariel Sharon, il s'installe aux États-Unis comme conseiller pour Electronic Data Systems et pour SCP Partners, une compagnie écran du Mossad spécialisée dans les questions de sécurité qui, avec ses partenaires Metallurg Holdings et Advanced Metallurgical, avait la capacité de produire de la nano-thermite. SCP Partners disposait d'un bureau à moins de dix kilomètres d'Urban Moving Systems. Une heure après la désintégration des tours, Ehud Barak est sur le plateau de BBC World pour désigner Ben Laden comme principal suspect(Bollyn, Solving 9-11, p. 278-280).

Les Israéliens dansants

Sait-on par exemple que les seules personnes arrêtées le jour même et en relation avec les attaques terroristes du 11-Septembre sont des Israéliens [4] ? L'information a été rapportée dès le lendemain par le journaliste Paulo Lima dans The Record, quotidien du comté de Bergen dans le New Jersey, d'après des sources policières. Immédiatement après le premier impact sur la tour Nord, trois individus furent aperçus par divers témoins sur le toit d'un van stationné à Liberty State Park dans Jersey City, « en train d'exulter » (celebrating), de « sauter de joie » (jumping up and down), et de se photographier avec les tours jumelles en arrière-plan. Ils déplacèrent ensuite leur van sur un autre parking de Jersey City, où d'autres témoins les virent se livrer aux mêmes réjouissances ostentatoires. La police émit aussitôt une alerte BOLO (be-on-the-look-out) : « Véhicule possiblement lié à l'attaque terroriste de New York. Van blanc Chevrolet 2000 avec une plaque du New Jersey et un signe 'Urban Moving Systems' à l'arrière, a été vu au Liberty State Park, Jersey City, NJ, au moment du premier impact d'avion de ligne dans le World Trade Center. Trois individus avec le van ont été vus se réjouissant après l'impact initial et l'explosion qui s'en suivit [5]. » Le van fut intercepté par la police quelques heures plus tard, avec à son bord cinq jeunes Israéliens : Sivan et Paul Kurzberg, Yaron Shmuel, Oded Ellner et Omer Marmari. Contraints physiquement de sortir du véhicule et plaqué à terre, le conducteur, Sivan Kurzberg, lança cette phrase étrange : « On est Israéliens. On n'est pas votre problème. Vos problèmes sont nos problèmes. Les Palestiniens sont le problème [6]. » Les sources policières qui informèrent Paulo Lima étaient convaincues de l'implication de ces Israéliens dans les attentats de la matinée : « Il y avait des cartes de la ville dans le van avec certains points surlignés. On aurait dit qu'ils étaient au courant, [...] qu'ils savaient ce qui allait se passer lorsqu'ils étaient à Liberty State Park [7]. » On trouva également sur eux des passeports de nationalités diverses, près de 6 000 dollars en espèces et des billets d'avion open pour l'étranger. Les frères Kurzberg furent formellement identifiés comme agents du Mossad. Les cinq Israéliens travaillaient officiellement pour une compagnie de déménagement nommée Urban Moving Systems, dont les employés étaient majoritairement israéliens. « J'étais en pleurs. Ces types blaguaient et ça me perturbait [8], » révéla au Record un des rares employés non-israéliens. Le 14 septembre, après avoir reçu la visite de la police, le propriétaire de l'entreprise, Dominik Otto Suter, quittait le pays pour Tel-Aviv.

L'information divulguée par le Record, confirmée par le rapport de police, a été reprise par des sites d'investigation comme le Wayne Madsen Report (14 septembre 2005) et Counterpunch (7 février 2007). Elle fut aussi rapportée dans quelques grands médias mais d'une façon qui minimisait sa portée, : le New York Times (21 novembre 2001) omettait de préciser la nationalité des individus, tout comme Fox News et l'agence Associated Press. Le Washington Post (23 novembre 2001) disait bien qu'ils étaient Israéliens, mais passa sous silence leur apparente préconnaissance de l'événement. En revanche, The Forward (15 mars 2002), magazine de la communauté juive new-yorkaise, révéla, d'après une source anonyme du renseignement états-unien, qu'Urban Moving Systems était une antenne sous couverture du Mossad (ce qui ne l'empêcha pas de bénéficier d'un prêt fédéral de 498 750 dollars, comme le révèlent les archives du fisc [9].

Le FBI diligenta sur cette affaire une enquête consignée dans un rapport de 579 pages, partiellement déclassifié en 2005 (il le sera totalement en 2035). Le journaliste indépendant Hicham Hamza a analysé ce rapport en détail dans son livre : Israël et le 11-Septembre : le Grand Tabou. Il en ressort plusieurs éléments accablants. Tout d'abord, les photos prises par ces jeunes Israéliens les montrent effectivement dans des attitudes de célébration devant la tour Nord en feu : « Ils souriaient, ils s'embrassaient et ils se tapaient mutuellement dans les mains. » Pour expliquer cette attitude, les intéressés dirent qu'ils s'étaient simplement réjouis « que les États-Unis auraient maintenant à prendre des mesures pour arrêter le terrorisme dans le monde » (alors que, à ce point, une majorité de gens pensait à un accident plutôt qu'à un acte terroriste). Plus grave, un témoin au moins les a vus positionnés dès 8 heures, soit avant qu'un avion ne percute la première tour, tandis que d'autres certifient qu'ils prenaient déjà des photos cinq minutes après, ce que confirment leurs photos. Un ancien employé confirma au FBI l'ambiance fanatiquement pro-israélienne et anti-américaine qui régnait dans l'entreprise, prêtant même à son directeur Dominik Otto Suter ces paroles : « Donnez-nous vingt ans et nous nous emparerons de vos médias et détruirons votre pays. » Les cinq Israéliens arrêtés étaient en contact avec une autre entreprise de déménagement dénommée Classic International Movers, dont quatre employés avaient été interrogés indépendamment pour leurs liens avec les dix-neufs pirates de l'air présumés. L'un d'eux avait téléphoné à « un individu en Amérique du Sud possédant des liens authentiques avec les militants islamiques au Moyen Orient. » Enfin, « un chien renifleur donna un résultat positif pour la présence de traces d'explosifs dans le véhicule [10]. »

Comme le remarque Hamza, la conclusion du rapport laisse songeur : le FBI informe la police locale, qui détient les suspects, « que le FBI n'a plus aucun intérêt à enquêter sur les détenus et qu'il convient d'entamer les procédures d'immigration appropriées [11]. » Une lettre du Service fédéral de l'immigration et de la naturalisation prouve qu'en fait la direction du FBI avait recommandé la clôture de l'enquête dès le 24 septembre 2001. Les cinq Israéliens passèrent cependant 71 jours dans une prison de Brooklyn, au cours desquels ils refusèrent puis échouèrent plusieurs fois au détecteur de mensonge. Puis ils furent rapatriés sous la simple charge de visa violations.

Omer Marmari, Oded Ellner et Yaron Shmuel, trois des cinq « Israéliens dansants », sont invités à témoigner dans une émission israélienne dès leur retour en novembre 2001. Niant être membres du Mossad, l'un d'eux déclara candidement : « Notre but était d'enregistrer l'événement. »

On doit, pour finir, évoquer un détail essentiel de cette affaire, qui apporte peut-être une explication supplémentaire au comportement exubérant de ces jeunes Israéliens : certains témoins précisent, dans leurs appels à la police, que les individus se réjouissant sur le toit de leur van semblaient « arabes » ou « Palestiniens ». En particulier, peu après l'effondrement des tours, un appel anonyme à la police de Jersey City, rapporté le jour même par NBC News, signale « un van blanc, avec deux ou trois types à l'intérieur, ils ressemblent à des Palestiniens et ils tournent autour d'un bâtiment » ; l'un d'eux « mélange des choses et il a cet uniforme 'sheikh'. [...] Il est habillé comme un arabe [12]. » Tout porte à croire que ces individus étaient précisément les cinq Israéliens arrêtés plus tard.

Deux hypothèses viennent à l'esprit : ou bien nos faux déménageurs se sont effectivement livrés à une mise en scène pour apparaître comme arabes/Palestiniens, ou bien le ou les témoins les ayant décrits comme tels étaient des complices. Dans un cas comme dans l'autre, il ressort que leur but était d'initier la rumeur médiatique qu'on avait repéré des musulmans qui non seulement se réjouissaient des attentats, mais en avaient préconnaissance. L'information fut effectivement diffusée sur certaines radios dès midi, et sur NBC News dans l'après-midi. Je penche personnellement pour la seconde hypothèse (les informateurs complices plutôt que de vrais déguisement arabes), car le rapport de police ne signale pas de vêtement exotique trouvé dans le van, mais surtout parce que l'informateur cité plus haut, qui insiste sur ce détail vestimentaire, semble avoir voulu induire en erreur la police sur la localisation exacte du van ; ce dernier ne fut intercepté que parce que la police, au lieu de se contenter de cette localisation, barra tous les ponts et souterrains entre New Jersey et New York. Mais l'important est ceci : Si les Israéliens n'avaient pas été interpellés en fin d'après-midi, l'histoire aurait probablement fait la une des journaux sous le titre : . Au lieu de ça, elle fut totalement étouffée et ne circula que confidentiellement, sous le titre de , ou the .

200 espions experts en explosifs

Peu de gens, même parmi les 9/11 Truthers, connaissent cette histoire d' « Israéliens dansants » (on attend toujours, par exemple, que l'association Reopen 9/11 en parle sur son site francophone, pourtant très pointus sur tous les autres aspects du dossier). Peu de gens également savent qu'à la date des attentats, les polices fédérales US étaient occupées à démanteler le plus vaste réseau d'espionnage israélien jamais identifié sur le sol états-unien. En mars 2001, le National CounterIntelligence Center (NCIC) avait posté ce message sur son site web : « Durant les dernières six semaines, des employés des bureaux fédéraux situés dans tout les États-Unis ont signalé des activités suspectes liées à des individus se présentant comme des étudiants étrangers vendant ou livrant des œuvres d'art. » Le NCIC précise que ces individus, de nationalité israélienne, « se sont également rendus aux domiciles privés d'officiers fédéraux sous le prétexte de vendre des objets artistiques [13]. »

Puis dans l'été, la Drug Enforcement Agency (DEA), après avoir été visée par un grand nombre d'incidents de ce type, compila un rapport qui sera révélé au public par le Washington Post le 23 novembre 2001, puis dans Le Monde le 14 mars 2002, avant d'être rendu entièrement accessible par le magazine français Intelligence Online. Ce rapport liste 140 Israéliens appréhendés depuis mars 2001. Âgés entre 20 et 30 ans et organisés en équipes de 4 à 8 membres, ils ont visité au moins « 36 sites sensibles du Département de la Défense ». Nombres d'entre eux furent identifiés comme membres du Mossad ou du Aman (renseignement militaire israélien), et six étaient en possession de téléphones payés par un ancien vice-consul israélien. Soixante arrestations eurent encore lieu après le 11-Septembre, ce qui porte à 200 le nombre d'espions Israéliens arrêtés. Tous furent finalement relâchés.

Le rapport de la DEA conclut que « la nature des comportements des individus [...] nous conduit à penser que les incidents constituent peut-être une activité de collecte de renseignement [14]. » Mais la nature des renseignements collectés reste inconnue. Il se pourrait qu'en fait l'espionnage n'ait été qu'une couverture secondaire — un sous-vêtement — de ces , si l'on considère les formations militaires reçues par certains comme , , selon la DEA. L'un des agents arrêtés, Peer Segalovitz, « a reconnu qu'il était capable de faire exploser des bâtiments, des ponts, des voitures, et tout ce qu'il voulait [15]. » Pourquoi ces agents israéliens auraient-ils fait diversion sur leur véritable mission par une campagne d'espionnage aussi ostentatoire qu'improductive, curieusement concentrée sur la Drug Enforcement Agency ? La réponse à cette question est suggérée par un lien troublant, de nature géographique, entre ce réseau et les attentats du 11-Septembre.

Selon le rapport de la DEA, « La localité d'Hollywood en Floride semble être le point focal de ces individus [16]. » En effet, plus d'une trentaine des faux étudiants-espions israéliens arrêtés peu avant le 11 septembre vivaient dans ou près de la ville d'Hollywood en Floride, où s'étaient précisément regroupés 15 des 19 prétendus pirates de l'air islamistes (9 à Hollywood même, 6 à proximité). L'un d'eux, Hanan Serfaty, par qui transita au moins 100 000 dollars en trois mois, avait loué deux appartements à Hollywood à proximité immédiate de l'appartement et de la boite postale loués par Mohamed Atta, qu'on nous présentera comme le chef de la bande des pirates de l'air. Quels étaient les rapports entre les « espions israéliens » et les « terroristes islamistes » ? Selon l'explication embarrassée des médias alignés, les premiers ne faisaient que surveiller les seconds. Écoutons par exemple David Pujadas introduisant l'article d'Intelligence Online au journal télévisé du 5 mars 2002 sur France 2 : « Toujours à propos d'Israël, mais concernant l'Afghanistan maintenant, cette affaire d'espionnage, qui sème le trouble : un réseau israélien a

Suite à la page (15)

Angélus du pape François annonçant une journée de jeûne et de prière pour la paix en Syrie

Par Pape François

Chers frères et sœurs, bonjour !

Chers frères et sœurs, je voudrais me faire aujourd'hui l'interprète du cri qui monte de toutes les parties de la terre, de tous les peuples, du cœur de chacun, de l'unique grande famille qu'est l'humanité, avec une angoisse croissante : c'est le cri de la paix ! Et le cri qui dit avec force : nous voulons un monde de paix, nous voulons être des hommes et des femmes de paix, nous voulons que dans notre société déchirée par les divisions et les conflits, explose la paix ; plus jamais la guerre ! Plus jamais la guerre ! La paix est un don éminemment précieux, qui doit être promu et préservé.

Je vis avec une particulière souffrance et préoccupation les nombreuses situations de conflit qu'il y a sur notre terre, mais, ces jours-ci, mon cœur est profondément blessé par ce qui se passe en Syrie et angoissé par les développements dramatiques qui s'annoncent.

J'adresse un appel fort pour la paix, un appel qui naît du plus profond de moi-même ! Que de souffrance, que de destruction, que de douleur a provoqué et provoque l'usage des armes dans ce Pays affligé, particulièrement parmi les populations civiles et sans défense ! Pensons : Que d'enfants ne pourront pas voir la lumière de l'avenir ! Avec une fermeté particulière je condamne l'usage des armes chimiques ! Je vous dis que j'ai encore fixées dans mon esprit et dans mon cœur les terribles images de ces derniers jours ! Sur nos actions il y a un jugement de Dieu et aussi un jugement de l'histoire, auxquels on ne peut pas échapper ! Ce n'est jamais l'usage de la violence qui conduit à la paix. La guerre appelle la guerre, la violence appelle la violence !

De toutes mes forces, je demande aux parties en conflit d'écouter la voix de leur conscience, de ne pas s'enfermer dans leurs propres intérêts, mais de regarder l'autre comme un frère et d'entreprendre courageusement et résolument le chemin de la rencontre et de la négociation, en dépassant les oppositions aveugles. Avec la même fermeté, j'exhorte aussi la Communauté internationale à fournir tout effort pour promouvoir, sans délai ultérieur, des initiatives claires fondées sur le dialogue et la négociation pour la paix dans cette Nation, pour le bien de tout le peuple syrien.

Qu'aucun effort ne soit épargné pour garantir une assistance humanitaire à ceux qui sont touchés par ce terrible conflit, particulièrement aux réfugiés dans ce Pays et aux nombreux réfugiés dans les pays voisins. Que soit garantie aux agents humanitaires engagés à alléger les souffrances de la population, la possibilité de prêter l'aide nécessaire.

Que pouvons-nous faire pour la paix dans le monde ? Comme le disait le Pape Jean XXIII : À tous incombe la tâche de rétablir les rapports de la vie en société sur les bases de la justice et de l'amour (cf. Pacem in terris [11 avril 1963] : AAS (1963], pp. 301-302].

Qu'une chaîne d'engagement pour la paix unisse tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté ! C'est une forte et pressante invitation que j'adresse à toute l'Église catholique, mais que j'étends à tous les chrétiens d'autres Confessions, aux hommes et aux femmes de chaque Religion, ainsi qu'à ces frères et sœurs qui ne croient pas : la paix est un bien qui dépasse toute barrière, parce qu'elle est un bien de toute l'humanité.

Je le répète à haute voix : ce n'est pas la culture de l'affrontement, la culture du conflit qui construit la vie collective dans un peuple et entre les peuples, mais celle-ci : la culture de la rencontre, la culture du dialogue : c'est l'unique voie pour la paix.

Que le cri de la paix s'élève pour arriver au cœur de tous et que tous déposent les armes et se laissent guider par le souffle de la paix.

Voilà pourquoi, frères et sœurs, j'ai décidé d'organiser pour toute l'Église, le 7 septembre prochain, veille de la célébration de la Nativité de Marie, Reine de la Paix, une journée de jeûne et de prière pour la paix en Syrie, au Moyen-Orient, et dans le monde entier, et j'invite aussi à s'unir à cette initiative, par la manière qu'ils retiendront la plus opportune, les frères chrétiens non catholiques, les adeptes des autres religions, ainsi que les hommes de bonne volonté.

Le 7 septembre, sur la Place Saint-Pierre – ici – de 19h00 à 24h00, nous nous réunirons en prière et dans un esprit de pénitence pour invoquer de Dieu ce grand don pour la bien-aimée Nation syrienne et pour toutes les situations de conflit et de violence dans le monde. L'humanité a besoin de voir des gestes de paix et d'entendre des paroles d'espérance et de paix ! Je demande à toutes les Églises particulières, outre le fait de vivre cette journée de jeûne, d'organiser des actions liturgiques à cette intention.

À Marie, nous demandons de nous aider à répondre à la violence, au conflit et à la guerre, par la force du dialogue, de la réconciliation et de l'amour. Elle est mère : qu'elle nous aide à retrouver la paix ; nous sommes tous ses enfants ! Aide-nous, Marie, à dépasser ce moment difficile et à nous engager à construire chaque jour et dans tous les domaines une culture authentique de la rencontre et de la paix. Marie, Reine de la paix, prie pour nous !

Réseau Voltaire 1er septembre 2013

Lettre du pape François au président du G20, Vladimir Poutine

Par Pape François

À son excellence
M. Vladimir Poutine
Président de la fédération de Russie

Au cours de cette année, vous avez l'honneur et la responsabilité de présider le groupe des vingt plus grandes économies du monde. Je suis conscient que la Fédération de Russie fait partie de ce groupe depuis sa création et a toujours eu à jouer un rôle positif dans la promotion d'une bonne gouvernance de l'économie mondiale, qui a été profondément touchée par la crise de 2008.

Dans le contexte d'interdépendance actuel, nous avons un cadre financier global avec ses propres règles justes et claires pour parvenir à un monde plus équitable et fraternel, dans lequel il est possible de vaincre la famine, d'assurer des emplois décents et des logements pour tous, ainsi que les soins nécessaires. Cette année, votre présidence du G20 s' est engagée à consolider la réforme des organisations financières internationales et à parvenir à un consensus sur les normes financières qui conviennent aux circonstances actuelles. Cependant, l'économie mondiale ne se développera que si elle garantit à tous les êtres humains une vie digne, du plus vieux jusqu'à l' enfant à naître, pas seulement pour les citoyens des pays du G20, mais pour chaque habitant de la planète, même ceux qui sont dans des situations sociales extrêmes ou dans des endroits reculés.

De ce point de vue, il est clair que, pour les peuples du monde, les conflits armés sont toujours une négation délibérée de l'harmonie internationale, et créent de profondes divisions et des blessures profondes qui nécessitent de nombreuses années pour guérir. Les guerres sont un refus concret d'atteindre les grands objectifs économiques et sociaux que la communauté internationale s'est fixée, comme nous avons pu le constater par exemple avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Malheureusement, les nombreux conflits armés actuels qui continuent d'affecter le monde nous offrent quotidiennement des images spectaculaires de misère, de famines, de maladies et de mort. Sans la paix, il ne peut y avoir aucune forme de développement économique. La violence n'engendre jamais la paix, condition nécessaire au développement.

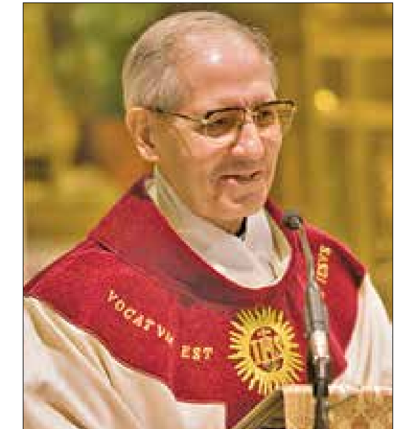
La rencontre des chefs d'État et des gouvernements des 20 plus importantes puissances économiques, correspondant au 2/3 de la population mondiale, et à 90 % du PIB mondial, n'a pas pour but principal la sécurité internationale. Néanmoins cette rencontre n'omettra sûrement pas la situation au Moyen-Orient et

Pape François

en particulier en Syrie. Il est regrettable que, depuis le début du conflit en Syrie, des intérêts unilatéraux aient prévalu, et aient de ce fait entravé la recherche d'une solution qui aurait permis d'éviter le massacre insensé qui a lieu. Les leaders du G20 ne peuvent rester indifférents à la situation dramatique du bien aimé peuple syrien, qui dure depuis bien trop longtemps et qui risque d' apporter une plus grande souffrance à une région amèrement touchée par des conflits et en quête de paix. Aux leaders présents, à chacun, je lance un appel sincère pour permettre de trouver des moyens de surmonter ces conflits et de mettre de côté la poursuite futile d'une solution militaire. Plutôt, qu'il y ait un engagement renouvelé à chercher, avec courage et détermination, une solution pacifique au travers

Suite à la page (18)

Entretien avec le père général de la Compagnie de Jésus : Adolfo Nicolas



Qui a donné l'autorisation aux États-Unis ou à la France d'agir contre le peuple syrien ? Rompant avec sa discrétion habituelle, le préposé général de la Compagnie de Jésus, le Père Adolfo Nicolas, a critiqué en termes forts les Etats-Unis et la France susceptibles d'intervenir militairement en Syrie. Le supérieur général des jésuites, dans une interview publiée le 4 septembre 2013 sur le site de la curie romaine de l'ordre, juge « inacceptable » un éventuel recours à la force en Syrie.

Le religieux espagnol prévient que les Etats-Unis pourraient commettre une « grosse erreur » et déplore que la France, « qui a grandement contribué à la civilisation et la culture », soit aujourd'hui tentée « de conduire l'humanité à faire marche arrière vers la barbarie ».

Radio Vaticana : Le pape est sorti du protocole habituel pour parler en faveur de la paix en Syrie. Que pensez-vous de ce sujet ?

Père Adolfo Nicolas : Je n'ai pas l'habitude de commenter les situations internationales ou les affaires politiques. Mais, dans le cas présent, nous sommes devant une situation humanitaire qui va au-delà des limites normales pouvant justifier le silence. J'avoue, je dois le dire, ne pas comprendre qui a donné l'autorisation aux Etats-Unis ou à la France d'agir contre un pays d'une manière qui, sans nul doute, ajoutera aux souffrances d'une population qui a déjà souffert plus que l'on ne peut l'imaginer. La violence ou les interventions violentes comme celles qui se préparent ne sont justifiables que comme des moyens ultimes utilisés d'une manière telle qu'ils n'atteignent

Suite à la page (18)

Appel pour la paix en Syrie

Par Hans von Sponeck

De hauts diplomates se prononcent contre la logique qui conduit aujourd'hui les Occidentaux à envisager de bombarder la Syrie. A la guerre, ils opposent la négociation.

Les bruits de bottes se font entendre une nouvelle fois au Moyen-Orient, avec la possibilité d'une attaque imminente sur la Syrie, suite aux allégations d'usage d'armes chimiques par son gouvernement. C'est précisément dans des temps de crise comme ceux-ci que les arguments en faveur de la paix sont les plus clairs et les plus évidents.

Tout d'abord, nous n'avons pas de véritables preuves de l'usage des armes chimiques par le gouvernement syrien. Et même si des preuves étaient fournies par des gouvernements occidentaux, il y a lieu de rester sceptique, en se souvenant de tous les prétextes discutables ou fabriqués utilisés pour justifier les guerres antérieures ; l'incident du golfe du Tonkin et la guerre du Vietnam, les couveuses koweïtiennes et la première guerre du Golfe, le massacre de Racak et la guerre du Kosovo, les armes de destruction massive irakiennes et la deuxième guerre du Golfe, les menaces sur Benghazi et la guerre de Libye. Notons aussi que certaines preuves de l'usage d'armes chimiques sont fournies aux États-Unis par les services de renseignement israéliens [1], qui ne sont pas une source tout à fait neutre.

Même si, cette fois-ci, les preuves sont authentiques, cela ne légitimerait en aucune façon une quelconque action unilatérale. Toute action militaire nécessite l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU. Ceux qui se plaignent de « l'inaction » de ce Conseil devraient se rappeler que l'opposition de la Chine et de la Russie à une intervention en Syrie est en partie motivée par l'abus par les puissances occidentales des résolutions sur la Libye, de façon à opérer un « changement de régime » dans ce pays. Ce qu'on appelle en Occident la « communauté internationale », prête à attaquer la Syrie, est réduite, essentiellement, à deux pays importants (États-Unis et France), sur les presque 200 pays du monde. Aucun respect du droit international n'est possible sans un minimum de respect pour ce qu'il y a de décent dans les opinions du reste du monde.

Même si une action militaire était autorisée et menée, que pourrait-elle accomplir ? Personne ne peut sérieusement contrôler des armes chimiques sans troupes au sol, option que nul ne considère comme réaliste après les désastres en Irak et en Afghanistan. L'Occident n'a pas réellement d'allié fiable en Syrie. Les djihadistes qui combattent le gouvernement n'ont pas plus d'amour pour l'Occident que ceux

Suite à la page (18)

11 septanm 2013 sa a, ala yon dat ki chaje ak anpil doulè !

«yo tiye dè zinosan
ryen ke pou yo vèse san
[nèg yo jwenn yon lasenal]
men di mwen si se legal»
chante eleksyon 1957 (ak yon ti modifikasyon)

Dat makawon 11 septanm sa a raple nou twa gwo evènman politik ki ta fèt pou rete grave ajamè nan memwa nou, ayisyen, tankou nan memwa pèp latinoameriken yo : se dife ansasen granrak yo te mete nan legliz Sen Jan Bosko an nan Pòtoprens; ansasinay Antoine Izméry, yon patriyòt pwogresis ak konviksyon politik djanm; epi koudeta sanglan kont prezidan Salvador Allende nan peyi Chili avèk alatèt li yon malpouwont kriminèl, yon tchoul Wachinton yo bay pou jal Pinochet.

Jou ki te **11 septanm 1988** la, te pral yon dat trajik nan istwa pèp ayisyen an k ap lite pour l jwenn wout libète l, wout jistis toutbonvre, wout lavi miyò. Yon dat trajik, paske jou sa a, ansasen ak brasa wouj yo, ansasen bate pwonnen ak gwo zam fannfwa, pral antre nan legliz Sen Jan Bosko, pandan Pè Jean Bertrand Aristide t ap selebre lanmès. Se jal Henry Namphy ak kolonèl William Regala ki te voye yo. Se ansyen kolonèl Franck Romain, majistra nan epòk la, ki te alatèt yo.

San yon ti kal respè pou legliz Bondye a, malfektè ansasen granrak yo ouvri zam ak raj sou yon dal fidèl andedan legliz la. Yo jwenn mwayen plonje yon bayonnèt nan vant yon fanm ansent gwovant. Lè yo fin tire kont yo, lò yo fin touye moun, blese moun, yo limen dife nan legliz la. Malgre gwo laperèz ak kouri ki te gaye nan legliz la, Ayisyen bòn volonte te jwenn mwayen retire dam ansent lan nan legliz la pou mennen l nan lopital. Se te kòm yon mirak, Manman an sove, ti bebe a sove. Manman l ba l non Esperancia, kidonk espwa lavi, espwa chanjman, espwa yon jou pou richès peyi a pataje egalego, nasyonalnasyono.

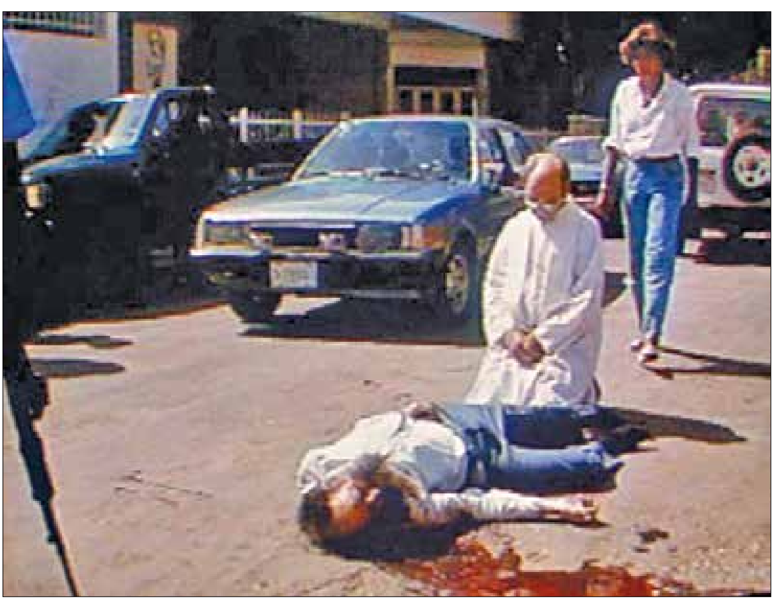
Poutan, anndan legliz la pat gen okenn reyinyon politik, non. Se te fanm, ak gason, ak ti moun ki te vin koute pè a k ap pale pawòl delivrans lan. Anfas yo te gen yon ekip makout chen anraje, yon ekip brasa wouj sanginè, ki t ap mache simaye laterè, sa yo rele «*terrorisme d'Etat*» a. Anfas vyolans eskadwon lanmò yo, se te yon pè patizan Teyoloji Liberasyon a ki t ap akonpaye ti pèp malere bidonvil Lasalin la. Li te vin aprann yo pawòl delivrans bib la, yon pawòl ki te sous enspirasyon pèp Bondye a pou denonse esplwatè yo, pou reziste anba sistèm pezesouse a. Kidonk 2 vizyon mond lan toutafè opoze.

Pou anivèsè masak lanmò sa a ki rache kè nou tout pwogresis, nou bese byen ba devan memwa fidèl Sen Jan Bosko sa yo ki mouri, men ki pa mouri anven, paske san yo ap awoze pyebwa lavi a, pyebwa lespwa pèp ayisyen an ki toujou ap batay, jan l kapab pou l jwenn yon lòt kalite lavi, yon bonjan demen miyò.

Anpil Onè Respè pou mati Sen Jan Bosko yo !

11 septanm 1993, 4 lane apre masak Sen Jan Bosko a, yon gwo mapou nan forè rezistans pèp ayisyen an fasa diktati militè-makout la, **Antoine Izméry,** tonbe devan legliz Sakre Kè Tijo, anba bal ansasen granrak ki t ap frape nan non «laboratwa» a. Nou konnen gen militan konsekan ki kwè nan kòz la ki te santi te gen danje. Yo te mande Izméry pou l pa prezante nan legliz la kote yo t ap komemore 11 septanm 1988 Sen Jan Bosko a. Paske militè ak moun rich klas dominant yo ki te fè koudeta 30 sektanm 1991 lan te rayi Izméry menm si li te boujwa parèy yo. Nan tèt yo, Izméry te «trayi» klas li a pou l al defann klas pòv yo limenm t ap defann ak anpil konviksyon.


Prezidan Salvador Allende nan peyi Chili


Antoine Izméry, tonbe devan legliz Sakre Kè Tijo

Men Izméry se te yon pwogresis totalkapital ki te kwè nan moun ki anba tab la depi ansasinay Desalin lan, ki te kwè yo gen plas yo tou arebò tab nasyon an, egalego, nasyonal nasyono. Li pa t ap kite ansasen yo entimide l, menm si li t ap riske pwòp vi pa l. Nan lespri Izméry, nan konsyans Izméry, prezante tèt li nan legliz Sakre Kè a pou onore memwa pèp Sen Jan Bosko a, ti pèp anbatab yo ki viktim de yon sistèm akayik, retwograd, egoyis, se te yon devwa pou li, pou nou tout Ayisyen, yon *devoir de mémoire*.

Onè Respè ak anpil laglwa pou Antoine Izméry ki tonbe pou yon bon kòz!

11 septembre 1973 makònen ak memwa tout pèp latinoameriken yo, men sitou ak memwa pèp chilyen an. Se dat kote fòs lanmò yo fè ladènyè sou yon kokennchenn patriyòt pwogresis ki te gen gwo konviksyon sosyalis, yon kozman ki te deranje zòt anpil. Nou vle pale de **Doktè Salvador Allende**.

Salavdor Allende fèt nan yon fanmi boujwa libpansè. Li vin diplome doktè. E se nan pratik medikal li nan katye popilè yo li pral dekouvri koulè lamizè nan bidonvil yo, mizè nan peyi lakay yo rele «mizè klowòks». Se sa ki pral mennen l nan militans politik. Li vin depite, senatè epi prezidan nan mwa septanm 1970. Monte li monte sou pouvwa a, Allende pral mete an aplikasyon yon pwogram sosyalis : nasyonalizasyon kèk endistri tankou kuiv, san konpansasyon ; refòm sistèm sante a, refòm sistèm edikatif la, lèt gratis pou timoun, yon tantativ refòm agrè, sispann ranbouse dèt peyi a dwe gwo reken lajan entènasyonl yo, elatriye. Yon bann chanjman ki pral nève laboujwazi akTonton Sam.

1971. Allende retabli relasyon diplomatik ak Kiba. Gwo zotobre lajan nan peyi a mete ak gwo zouzoun klèje katolik la, ansanm ak administrasyon prezidan meriken Nixon lan pou yo fè rejim Allende a fè bèkatè. CIA bay chofè gwo kamyon transpò yo voum lajan pou yo fè grèv. Kifè nèg yo pap travay epi CIA ap peye yo. Transpò machandiz, transpò manje paralize. CIA peye gwoup vakabon, bay sanmanman zam pou yo simaye laterè.

Dezòd pi rèd an 1973: moun ki pa konprann se manipile «laboratwa» a ap manipile yo, ti grangou ki san diyite, boujwa malpouwont, moun ki pa jwenn manje akòz de grè isit grèv lòbò, yo tout pran lari. Enflasyon an tounen yon enflasyon chwal, pri manje monte wotè sa, boujwa yo ap sentre bas gouvènman an, lame a an zing de kontraryete. Jeneral Pratts kòmandan an chèf lame a ki te militè ki te soutni Allende nètalkole a, bay demisyon l. Allende twouve ranplase l pa jeneral Pinochet ki t ap konplote anba anba san Allende pa t janm sispèk li, e ki te mare sosis li ak gwo boujwa yo, monsenyè yo, anbasadè yo, sitou anbasadè meriken an.

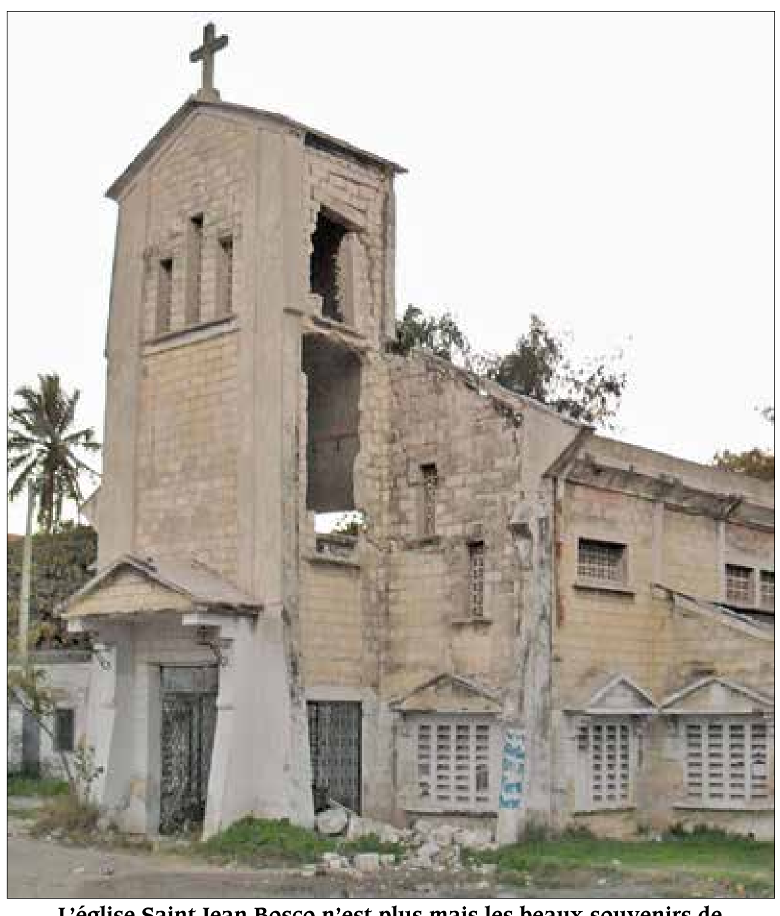
Nan maten 11 septanm 1973, lame ak tout Pinochet alatèt li deklare l sèpan. Yo mande Allende pou l kite peyi a. Allende pa aksepte. Avèk yon ponyen moun ki te fidèl a li, li di l ap reziste. Men fòs yo pat egal. Allende konnen li pral mouri. Li jwenn mwayen bay pèp ki te toujou avèl la yon dènye mesaj kote li di yo :«listwa se pèp ki fè l. Se posib yo kraze nou, men lavni a se pou pèp li ye, se pou travayè li ye». Allende mouri an brav nan palè a, mitrayèz alamen, yon mitrayèz Fidel Castro te fè l kado.

Onè Respè pou yon gran patriyòt. Pèp chilyen an pap janm bliye Allende.

Onè respè ak anpil laglwa pou pèp ki mouri nan legliz Sen Jan Bosko, pou Antoine Izméry, pou Salvador Allende. Se kouraj yo k ap ede n reziste, ede n kenbe lit la. Yo kòm pa janm mouri paske yo nan memwa nou tout tan Yo mouri pou nou e n ap viv pou yo, pou onore memwa yo.

Fanfan Latour

11 Septembre 1988 - 11 septembre 2013 : 25 ans depuis le tragique Massacre de Saint Jean Bosco


L'église Saint Jean Bosco n'est plus mais les beaux souvenirs de mobilisation sont encore présents

Par J. Fatal Piard

«Le clergé catholique ne devrait jamais détruire complètement les ruines encore fumantes de la chapelle Saint Jean Bosco. Ces vestiges devraient rester à jamais pour être témoin vivant de la sauvagerie de ces élites criminelles au service du vampire impérialiste. Tous les jeunes devraient se rendre sur ce site qui servirait de lieu de pèlerinage en mémoire des victimes de cette barbarie impérialiste». Ces réflexions proviennent du citoyen Philogène Ossonet en apprenant la disparition définitive des ruines de la chapelle sus citée.

Nous sommes le vendredi 6 septembre 2013, la 11ème heure venait tout juste de poindre à cet horizon riant de millions de rayons. Nous venons à peine de sauter de ce long bus, qui, après avoir dévalé l'autoroute de Delmas, a fait demi-tour. Le contact téléphonique, est établi avec notre cher camarade Robert Jean pour le rencontrer sur le site des Salésiens et discuter de politiques, et de bien d'autres choses.

Malheureusement un contretemps inopportun a eu raison de cette rencontre. Le Portail Saint Joseph, rentrée nord de la capitale

Suite à la page (17)

Suite de la page (7) Rapport de la Commission spéciale d'enquête de la...

fonctionnent au rabais et de façon inappropriée par rapport aux règles de droit. Certains juges et commissaires du gouvernement, délibérément ou faute de moyens nécessaires, ou par ignorance, font fi de leurs attributions légales pour se livrer, au contraire, à des actes attentatoires à la justice et au droit, lorsqu'ils acceptent volontiers, soit à être dépendants du pouvoir, soit à se livrer à la corruption de toutes sortes.

Dans les zones reculées du pays, il n'existe aucune structure fiable de distribution de la justice. Cette lacune favorise le développement à outrance d'une justice parallèle basée sur la vengeance personnelle et sur la corruption. Le principe en droit est que « nul n'a le droit de faire justice à soi-même ».

Même devant le tribunal de paix, la plus petite instance judiciaire du pays, le plus proche des justiciables déshérités, le prévenu se trouve bien souvent dans l'impossibilité d'avoir un défenseur public pour prendre sa défense selon les normes requises. Pourtant cette faculté est prévue à l'article 11 de la déclaration universelle des droits de l'Homme. Dans tout Etat de droit, l'on ne peut, devant le tribunal, faire valoir ses droits qu'à l'aide d'un défenseur public reconnu par la loi.

Les assises criminelles en Haïti constituent un sujet de grande préoccupation. Rien n'est conforme dans leur déroulement. Elles ne reposent que sur des faits et des actes purement mensongers, des formalités qui n'ont rien à voir avec la procédure tracée dans le code d'instruction criminelle. Etant donné que le pays ne dispose d'aucun centre médico-légal, pour les modes de preuve qui requièrent une expertise médicale approfondie, à défaut, pour former leur conviction, les jurés n'ont souvent recours qu'à un simple rapport de police ou à un procès-verbal du juge de paix dressé dans des conditions qui laissent entièrement à désirer. Après plus de deux cents ans d'indépendance, notre pays n'est toujours pas en mesure de faire l'autopsie d'un cadavre aux fins utiles.

Il y a lieu de souligner que très souvent les jurés, juge de fait appelés à décider dans tel ou tel cas, sont en grande majorité des individus corrompus qui viennent au tribunal en mission commandée pour être choisis en dehors des dispositions du code d'instruction criminelle avec intention de faire de l'argent. Les assises criminelles en Haïti sont une véritable parodie.

La justice n'a tellement pas d'importance pour les dirigeants haïtiens. Ils sont auteurs, coauteurs ou complices de la situation selon laquelle la justice haïtienne est actuellement régie par un simple décret publié en 1995. Ce décret abroge la loi du 30 septembre 1985 ayant règlementé le fonctionnement de la justice haïtienne. Quelle infamie ! C'est un affront à la Constitution.

XI- Conclusion et recommandations

L'enquête révèle que, contrairement aux affirmations des personnalités de l'Exécutif, la réunion du jeudi 11 juillet 2013 avec le juge Jean Serge Joseph relatif au dossier de corruption impliquant les membres de la famille présidentielle a bel et bien eu lieu avec la participation effective du Président de la République, son Excellence Monsieur Michel Joseph Martelly, du Premier ministre, Monsieur Laurent Salvador Lamothe, du ministre de la justice Me Jean Renel Sanon, du doyen Raymond Jean Michel et de Me Louis Garry Lissade, au cabinet de ce dernier, dans le but évident d'influencer la décision du Magistrat.

Les faits étant ce qu'ils sont, la Commission juge inadmissible le comportement des membres de l'Exécutif qui, au lieu d'œuvrer au bon fonctionnement de l'appareil judiciaire, cherchent plutôt à le fragiliser, galvaudant pour ainsi dire la notion de l'Etat de droit dont ils ne font la promotion que dans de vains et creux discours.

En conséquence, la Commission recommande la mise en accusation du chef de l'Etat, du Premier ministre et du ministre de la justice pour parjure, crime contre la Constitution et abus de pouvoir, ce que prouve l'empiétement du Pouvoir exécutif dans le champ d'action souveraine du Pouvoir judiciaire.

Elle recommande également au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) de prendre des sanctions appropriées à l'encontre du doyen Raymond Jean-Michel qui, sans respect pour le prestigieux Pouvoir auquel il appartient, s'est plutôt comporté et se comporte encore en agent ou courtier servile du Pouvoir exécutif ne rêvant qu'à vassaliser et instrumentaliser davantage la justice. Sous toutes réserves d'éventuelles poursuites judiciaires à engager contre Me Louis Garry Lissade et Me Raymond Jean-Michel par les autorités de poursuite.

La Commission recommande enfin une réforme en profondeur de la justice et du droit et, conséquemment, le renforcement du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ).

Des collectes de renseignements sur les circonstances déplorables qui entourent la mort du juge Jean Serge Joseph, des recherches sur le fonctionnement séculaire de la justice haïtienne, d'enrichissants entretiens avec des experts en vue de corroborer les informations recueillies sur le terrain en ce qui concerne notre justice, la Commission croit opportun, dans le but d'offrir au pays une œuvre en conformité avec les difficultés pour la justice de s'acquitter sans défaillance et de façon permanente de sa mission sociale, de prôner en Haïti une réforme en profondeur de la justice et du droit.

Une réforme de la justice tient compte le plus souvent de l'aspect pénal de la question. Mais pour ce qui concerne Haïti, il est nécessaire d'opérer la réforme à tous les niveaux. Les dirigeants n'ont rien fait pour éviter au peuple de fonctionner à partir d'un paquet de règlements obsolètes qui rendent la justice inopérante, discriminatoire, une justice à double tranchant qui suscite des conflits inexpiables entre les citoyens et les diverses catégories sociales du pays. La perversion de notre justice fait trop de mal à notre société pour qu'elle soit ignorée ou négligée dans une sérieuse entreprise de réforme de la justice.

La Commission croit qu'une véritable réforme de la justice, si elle se veut une réussite, doit, en tout premier lieu, faire l'objet d'un Grand Symposium National où juristes, sociologues, ethnologues, politologues, économistes, linguistes, médecins légistes, leaders politiques, membres attitrés de la société civile, notamment les bâtonniers de l'ordre des avocats de toutes les juridictions des tribunaux de première instance du pays, les représentantes des organisations de femmes… pourront essayer ensemble d'appréhender les problèmes de la justice et de formuler, en conséquence, sur une base commune d'entente, les solutions adéquates.

Les documents traitant des problèmes de la justice et du droit positif haïtien tel celui titré : « Un Besoin Prioritaire : Réformer la Justice en Haïti » de la Coalition Nationale pour les Réfugiés haïtiens, les témoignages des uns et des autres sur les méfaits du système judiciaire, le tout doit former un paquet de points de vue, de prises de position susceptibles de susciter de sérieux commentaires et de débats utiles quant à l'élaboration d'un projet de réforme de la justice.

Ce symposium doit passer en revue toutes les causes qui, de loin ou de près, ont l'air d'engendrer le déclin ou la stagnation de notre justice aux fins de redressement. Les conclusions de cette manifestation réflexive devraient déboucher sur l'élaboration d'un document de réforme à soumettre à l'appréciation des trois grands Pouvoirs de l'Etat et à celle de la Presse considérée comme un pouvoir sans portefeuille.

Cette réforme doit tout au moins prévoir une clarification de notre droit positif. Il est en effet temps de rendre notre droit positif conforme à notre culture, à l'évolution de nos mœurs en tant que peuple libre et indépendant, de l'adapter à des enjeux du moment.

Une véritable réforme du droit positif, celle qui se veut sans mystification ni mensonge, implique au préalable une condition sine qua non : l'identification des problèmes dans ce domaine. Elle doit s'insérer dans le cadre d'un projet global de société qui tient compte d'un programme cohérent et sérieux de développement économique et social du pays.

Une réforme du droit positif doit permettre au pays d'avoir un droit véritablement national capable de favoriser, par son application effective, le progrès de tous les haïtiens, dans un climat de paix et de concorde nationale.

Une réforme du droit positif haïtien doit s'insérer dans le flux historique des principales revendications du peuple haïtien. Elle doit aider à résoudre les problèmes dus aux lenteurs de la justice, aux frais judiciaires exorbitants, à l'utilisation d'un vocabulaire truffé de mots savants, au caractère ésotérique de la science du droit, aux cloisons séparant la ville de la province, à l'immixtion des autres pouvoirs dans les affaires de justice, aux tracasseries et embûches de toutes sortes tenant les citoyennes et citoyens très éloignés de leur justice.

Une réforme du droit positif doit permettre à Haïti d'évoluer dans les sphères d'une justice qui s'incruste profondément dans la réalité quotidienne vécue en permanence. Le débat sur un tel projet doit intéresser le parlement dont la mission fondatrice de son existence consiste à faire des lois.

Cette réforme doit permettre au pays de disposer d'un code pénal qui répond aux exigences de la modernité, capable de contribuer sans défaillance au maintien de la paix sociale et de l'ordre public en Haïti. Dépassé par l'ampleur des problèmes sociaux, malheureusement ignorés depuis toujours par les autorités haïtiennes, notre système répressif est loin de pouvoir réprimer les nombreux actes criminels perpétrés quotidiennement dans le pays. Beaucoup de ces actes portent l'empreinte de certains dirigeants.

Le nouveau code pénal s'attachera à concilier la protection de l'ordre social et la sauvegarde des libertés individuelles, en tenant compte de la dégradation systématique de nos mœurs, de la déperdition des forces défensives de notre société, de la cruauté du système à tout laisser faire en vue de maintenir le statu quo. Le laisser-aller constaté dans notre société donne naissance à de nouveaux actes criminels qui méritent d'être soumis à des traitements juridiques proportionnels à leur gravité.

Notre code d'instruction criminelle généralise trop. Il range sous la rubrique d'infraction criminelle même les contraventions et délits mineurs. Ce n'est pas normal. Il doit être revu pour être en mesure de mieux jouer le rôle de recueil de textes juridiques organisant la procédure pénale. En France, depuis des années, le code d'instruction criminelle a cédé la place à un nouveau code dénommé « code de procédure pénale » plus explicite et plus enclin à cerner les formalités nécessaires aux décisions rendues par les tribunaux répressifs…

Députés du peuple que nous sommes, nous avons, en conséquence, intérêt à déclencher à partir de cette tribune un débat permanent sur la création d'un droit typiquement haïtien.

Chers collègues, la Commission vous convie au débat. Le débat doit être à la fois ouvert, en même temps vertical, horizontal et transversal ; il doit être centripète plutôt que centrifuge.

Assumons nos responsabilités historiques. Et nous ne démériterons pas de la Nation.

Pour la Commission :
Député Sadrac Dieudonné
Député Gluck Théophile
Président
Secrétaire-rapporteur
Député François Louytz Amiot
Membre

Suite de la page (7)

l'intrusion constante du Chef de l'Etat, du Premier Ministre et du Ministre de la Justice dans le Pouvoir Judiciaire, soit par la nomination de « personnes à moralité douteuse » au sein de l'appareil judiciaire, soit par l'exercice de pressions sur des magistrats, comme celles qui ont été faites sur le Juge Jean Serge JOSEPH, constitue une violation flagrante de la Constitution et de la Loi ;

CONSIDERANT que ces actes – violations systématiques de la Constitution et de la Loi, parjure, crimes contre la Constitution, abus de pouvoir… – constituent des crimes de Haute Trahison, consistant dans le fait par le Chef de l'Etat ou un membre du Gouvernement, chargés de faire respecter la Constitution, de voler ou détourner les biens de l'Etat confiés à sa gestion ou de violer la Constitution à un niveau ou à un autre ;

CONSIDERANT que les dérives et violations flagrantes de la Constitution et de la Loi ci-avant énumérées, perpétrées par le Président de la République Michel Joseph MARTELLY, le Premier Ministre Laurent Salvador LAMOTHE et le Gouvernement pendant ces deux dernières années, éclaboussent l'image et la dignité du Peuple Haïtien, et mettent la Nation en péril ;

CONSIDERANT les recommandations du Rapport de la Commission d'enquête de la Chambre des Députés sur le dossier du Juge Jean Serge JOSEPH demandant à l'Assemblée des Députés, entre autres, de mettre en accusation le chef de l'Etat, le Premier ministre et le ministre de la Justice pour parjure, crime contre la Constitution et abus de pouvoir ;

CONSIDERANT les recommandations du Rapport de la Commission d'enquête du Sénat sur le dossier du Juge Jean Serge JOSEPH demandant à la Chambre des Députés de prendre toutes les dispositions que de droit aux fins de :

a) Constater l'immixtion du Chef de l'Etat, du Premier Ministre et du Ministre de la justice dans l'exercice souverain du Pouvoir Judiciaire aux fins d'obtenir que des décisions de justice soient prises en leur faveur ;

b) Déclarer le caractère parjure de ces autorités du Pouvoir Exécutif qui ont tous nié leur participation à la réunion du 11 juillet 2013 alors que l'enquête confirme leur participation effective à ladite rencontre ;

c) Constater la trahison du Chef de l'Etat qui avait juré de faire respecter la Constitution et les lois de la République ;

d) Mettre en accusation le Chef de l'Etat pour crime de haute trahison ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article 186 de la Constitution qui dispose:

« La Chambre des Députés, à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres, prononce la mise en accusation:

a) du Président de la République pour crime de haute trahison ou tout autre crime ou délit commis dans l'exercice de ses fonctions;

b) du Premier Ministre, des Ministres et des Secrétaires d'Etat pour crimes de haute trahison et de malversations, ou d'excès de Pouvoir ou tous autres crimes ou délits commis dans l'exercice de leurs fonctions;

c) des membres du Conseil Electoral Permanent et ceux de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif pour fautes graves commises dans l'exercice de leurs fonctions;

d) des juges et officiers du Ministère Public près de la Cour de Cassation pour forfaiture;

e) du Protecteur du citoyen » ;

CONSIDERANT que la Défense Suprême des Intérêts Supérieurs de la Nation commande à l'Assemblée des Députés d'exercer pleinement et souverainement ses Attributions Constitutionnelles ;

Nous, Députés signataires de la Présente, DEMANDONS formellement :

Article 1.- La mise en accusation, à prononcer par la Chambre des Députés, du Chef de l'Etat Joseph Michel MARTELLY, du Premier ministre Laurent Salvador Lamothe et du ministre de la Justice et de la Sécurité publique Jean Renel Sanon, pour parjures, violations systématiques de la Constitution, abus de pouvoir, empiètements dans le champ d'action souveraine du Pouvoir Judiciaire, crimes contre la Constitution, donc pour Crimes de Haute Trahison, tel que démontré plus haut tout en exhortant ladite Chambre à assumer, en cette heure si sombre, ses responsabilités historiques.

Article 2.- La destitution du Président de la République ainsi que le renvoi du Premier ministre et du Ministre de la Justice et de la Sécurité publique à prononcer par la Haute Cour de Justice.

Article 3.- Le remplacement du Président de la République suivant la forme prévue par la Constitution ; la nomination et la mise en place d'un nouveau Gouvernement.

Article 4.- L'envoi de l'acte d'accusation au Président de la République, au Premier ministre, au ministre de la Justice, au Sénat de la République, à la Cour de Cassation et au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire.

Article 5.- Une large publication de l'acte d'accusation par les Présidents des deux Chambres.

Fait à Port-au-Prince, le 06 août 2013.

Suivent les signatures :
1.- Député Levaillant Louis Jeune
2.- Député Sadrac Dieudonné
3.- Député Jean Danton Léger
4.- Député Jacinthe Sorel
5.- Député Patrick Joseph
6.- Député Arnel Bélizaire
7.- Député Dorgil Jusclaire
8.- Député Jules Lionel Anélus
9.- Député Faustin Poly
10.-Député Guerda B. Benjamin
11.-Député Dieujuste Johnson
12.-Député Denius Francenet
13.-Député Sinal Bertrand

Suite de la page (10)

été démantelé aux États-Unis, notamment en Floride : l'une de ses missions aurait été de pister les hommes d'Al-Qaïda (c'était avant le 11 septembre). Certaines sources vont même plus loin : elles indiquent que le Mossad n'aurait pas livré toutes les informations en sa possession. » Cette explication euphémique est un bel exemple de [fait de limiter le dégâts]. Israël en ressort à peine entachée, puisqu'on ne peut raisonnablement blâmer un service d'espionnage de ne pas partager ses informations. Tout au plus Israël pourra-t-il être accusé d'avoir « laissé faire », ce qui lui garantit l'impunité. Ainsi s'explique, à mon avis, la sous-couverture d'espions des faux étudiants israéliens, en réalité experts en attentats sous fausse bannière. En fait, leur couverture volontairement grossière d'étudiants était faite pour attirer l'attention sur leur couverture secondaire, celle d'espions, qui servirait d'alibi à leur proximité avec les pirates supposés.

Pourquoi Pujadas (propulsé au journal télévisé de France 2 tout juste une semaine avant le 11-Septembre) évoque-t-il l'Afghanistan, qui n'a aucun rapport avec l'information qu'il introduit ? Le lapsus ne peut être que volontaire et illustre « le grand tabou » dont parle Hicham Hamza : ne jamais mentionner le 11-Septembre et Israël dans la même phrase.

La vérité est probablement qu'ils n'espionnaient pas ces pirates, mais qu'ils les manipulaient, les finançaient, et probablement les ont éliminés peu avant le 11-Septembre. Un article du New York Times du 18 février 2009 a établi qu'Ali al-Jarrah, cousin d'un pirate présumé du vol UA93, Ziad al-Jarrah, avait été pendant 25 ans espion pour le Mossad, infiltré dans la résistance palestinienne et dans le Hezbollah depuis 1983. Il est actuellement en prison au Liban. Rappelons également que le Mohamed Atta de Floride était un faux. Le vrai Mohamed Atta, qui téléphona à son père au lendemain des attentats (comme ce dernier le confirma au magazine allemand Bild am Sonntag fin 2002), est décrit par sa famille comme réservé, pieux, évitant les femmes et ayant la phobie des avions. Il s'était fait voler son passeport en 1999 alors qu'il étudiait l'architecture à Hambourg. Le faux Mohamed Atta de Floride vivait avec une strip-teaseuse, mangeait du porc, aimait les voitures rapides, les casinos et la cocaïne. Comme l'a rapporté le South Florida Sun-Sentinel dès le 16 septembre (sous le titre « Suspects' Actions Don't Add Up » (« Les comportements des suspects ne collent pas »), suivi par de nombreux quotidiens nationaux, ce Atta s'est saoulé, drogué et a payé les services de plusieurs prostituées dans les semaines et les jours précédant le 11-Septembre, et quatre autres des terroristes suicidaires ont eu des comportements similaires peu compatibles avec des islamistes se préparant à la mort [17].

Le réseau new-yorkais

Selon l'agent renégat Victor Ostrovsky (By Way of Deception, 1990), le Mossad tire son efficacité de son réseau international de sayanim (« collaborateurs »), terme hébreu désignant des juifs vivant hors d'Israël et prêts à accomplir sur demande des actions illégales, sans nécessairement connaître leur finalité. Ils se comptent par milliers aux États-Unis, et particulièrement à New York, où se concentre la communauté juive US. Larry Silverstein, titulaire du bail des tours jumelles depuis avril 2001, apparaît comme l'archétype du sayan du 11-Septembre. Il est membre dirigeant de la United Jewish Appeal Federation of Jewish Philanthropies of New York, le plus grand leveur de fonds américains pour Israël (après l'État US, qui verse chaque année trois milliards d'aide à Israël). Silverstein était aussi, au moment des attentats, l'ami intime d'Ariel Sharon et de Benjamin Netanyahou, avec qui il est en conversation téléphonique chaque dimanche, selon le journal israélien Haaretz. Le partenaire de Silverstein dans le bail du WTC était, pour le centre commercial du sous-sol, Frank Lowy, un autre « philanthrope » sioniste proche d'Ehud Barak et Ehud Olmert, ancien membre de la Haganah. Le chef de la New York Port Authority, qui privatisa le WTC en concédant le bail à Silverstein et Lowy, était Lewis Eisenberg, également membre de la United Jewish Appeal Federation et ancien vice-président de l'AIPAC. Silverstein, Lowy et Eisenberg furent sans aucun doute trois hommes clés dans la planification des attentats contre les tours jumelles.

Lucky Larry ! Chaque matin, sans exception, Larry Silverstein prenait son petit-déjeuner au Windows on the World au sommet de la tour Nord du WTC. Jusqu'au matin du 11 septembre, où il avait rendez-vous chez le dermatologue.

D'autres membres du réseau new-yorkais peuvent être identifiés. Selon le rapport du NIST, le Boeing qui s'encastra dans la tour Nord « a fait une entaille de plus de la moitié de la largeur du bâtiment et qui s'étendait du 93ème au 99ème étage. Tous ces étages étaient occupés par Marsh & McLennan, une compagnie d'assurance internationale qui occupait également le 100ème étage [18]. » Le PDG de Marsh & McLennan est alors Jeffrey Greenberg, membre d'une richissime famille juive qui contribua massivement à la campagne de George W. Bush. Les Greenberg étaient aussi les assureurs des tours jumelles et, le 24 juillet 2001, ils avaient pris la précaution de réassurer leur contrat auprès de concurrents, qui durent indemniser Silverstein et Lowy. Et comme le monde des néoconservateurs est petit, en novembre 2000, le conseil d'administration de Marsh & McLennan accueille Paul Bremer, président de la National Commission on Terrorism au moment des attentats, et nommé en 2003 à la la tête de la Coalition Provisional Authority (CPA) en 2003

Paul Bremer intervient le 11 septembre 2001 sur le plateau de NBC, calme et détendu, tandis que 400 employés de sa compagnie sont portés disparus (au final, 295 employés et plus de 60 collaborateurs du groupe seront



Isser Harel, fondateur des services secrets israéliens, aurait prédit au chrétien sioniste Michael Evans en 1980 que le terrorisme islamique finirait par frapper les USA. « Dans la théologie islamique, le symbole phallique est très important. Votre plus gros symbole phallique est New York City et le plus haut bâtiment sera le symbole phallique qu'ils frapperont » En rapportant cet entretien dans une interview en 2004, Evans, auteur de "The American Prophecies, Terrorism and Mid-East Conflict Reveal a Nation's Destiny", espère faire passer Harel pour un prophète. Les esprits rationnels y verront plutôt l'indice que le 11-Septembre mûrissait depuis 30 ans au sein de l'État profond israélien

officiellement dénombrés parmi les victimes).

Des complicités devront aussi être cherchées dans les aéroports et les compagnies aériennes impliquées dans les attentats. Les deux aéroports d'où sont partis les vols AA11, UA175 et UA93 (l'aéroport Logan à Boston et l'aéroport Newark Liberty près de New York) sous-traitaient leur sécurité à la compagnie International Consultants on Targeted Security (ICTS), une firme à capital israélien présidée par Menahem Atzmon, un des trésoriers du Likoud. Une enquête approfondie permettrait certainement de remonter à d'autres complicités. Elle devrait par exemple s'intéresser à Zim Israel Navigational, un géant du transport maritime détenu à 48 % par l'État hébreu (connu pour servir occasionnellement de couverture aux services secrets israéliens), dont l'antenne états-unienne quitta ses bureaux du WTC avec ses 200 employés le 4 septembre 2001, une semaine avant les attentats — « comme par un acte de Dieu [19] », commente le PDG Shaul Cohen-Mintz.

It's the oil, stupid !

Tous ces faits donnent un sens nouveau aux propos du membre de la Commission sur le 11-Septembre Bob Graham, qui citait dans son interview à PBS en décembre 2002, « des preuves que des gouvernements étrangers ont contribué à faciliter les activités d'au moins certains des terroristes aux États-Unis [20]. » Graham, bien sûr, voulait parler de l'Arabie saoudite. Pourquoi la famille Saoud aurait-elle aidé Oussama Ben Laden, après l'avoir déchu de sa nationalité saoudienne et avoir mis sa tête à prix pour ses attentats sur leur sol ? La réponse de Graham, formulée en juillet 2011, est : « la menace de soulèvements sociaux contre la monarchie, conduits par Al-Qaïda [21]. » Les Saoud auraient aidé Ben Laden sous sa menace de fomenter une révolution. Cette théorie ridicule (que Graham, à court d'argument, développa dans un roman) [22] n'a qu'un seul but : détourner les soupçons loin du seul « gouvernement étranger » dont les liens avec les terroristes présumés sont démontrés, Israël, vers son ennemi l'Arabie Saoudite. On sourit pareillement en lisant, dans le résumé du livre (2003) de l'anti-saoudien Laurent Murawiec, que « Le pouvoir royal [saoudien] a réussi au fil des ans à infiltrer des agents d'influence au plus haut niveau de l'administration américaine et à organiser un efficace lobby intellectuel qui contrôle désormais plusieurs universités du pays parmi les plus prestigieuses [23]. »

En affirmant en outre que la piste saoudienne a été étouffée en raison de l'amitié entre les Bush et les Saoud, Graham et ses amis néoconservateurs se servent de George W. Bush comme fusible ou paratonnerre. La stratégie paye, puisque le t, dans son ensemble, s'acharne contre lui et renâcle à prononcer le nom d'Israël. On reconnaît l'art de Machiavel : faire accomplir le sale boulot par un autre, puis diriger la vindicte populaire contre lui.

Le jour où, sous la pression de l'opinion publique, les grands médias seront forcés d'abandonner la thèse officielle, le mouvement contestataire aura déjà été soigneusement infiltré, et le slogan «» aura préparé les esprits à un déchaînement contre Bush, Cheney et quelques autres, tandis que les néoconservateurs resteront hors d'atteinte de toute Justice. Et si, par malheur, le jour du grand déballage, les médias sionisés ne parvenaient pas à maintenir Israël hors d'atteinte, l'État hébreu pourra toujours jouer la carte chomskienne : . Noam Chomsky [24], qui campe à l'extrême gauche depuis que le trotskiste Irving Kristol virait à l'extrême droite pour former le mouvement néoconservateur, continue en effet d'asséner sans relâche la thèse éculée qu'Israël ne fait qu'exécuter la volonté des États-Unis, dont elle ne serait que le 51ème État et le gendarme au Proche-Orient.

Selon Chomsky et les figures médiatisées de la gauche radicale états-unienne comme Michael Moore, la déstabilisation du Proche-Orient serait la volonté de Washington avant d'être celle de Tel-Aviv. La guerre d'Irak ? Pour le pétrole évidemment : « Bien sûr que c'était les ressources énergétiques de l'Irak. La question ne se pose même pas [25]. » Signe des temps, voilà Chomsky rejoint dans ce refrain par Alan Greenspan, directeur de la Réserve Fédérale, qui dans son (2007) fait mine de concéder « ce que tout le monde sait : l'un des grands enjeux de la guerre d'Irak était le pétrole de la région ».

À cela il faut répondre, avec James Petras (Zionism, Militarism and the Decline of US Power), Stephen Sniegoski (The Transparent Cabal) ou Jonathan Cook (Israel and the Clash of Civilizations) : « Big Oil non seulement n'a pas encouragé l'invasion, mais n'a même pas réussi à contrôler un seul puits de pétrole, malgré la présence de 160 000 soldats états-uniens, 127 000 mercenaires payés par le Pentagone et le Département d' État, et un gouvernement fantoche corrompu [26] ». Non, le pétrole n'explique pas la guerre en Irak, pas plus qu'il n'explique la guerre en Afghanistan, pas plus qu'il n'explique l'agression de la Syrie par mercenaires interposés, pas plus qu'il n'explique la guerre programmée contre l'Iran. Et ce n'est certainement pas le lobby du pétrole qui a le pouvoir d'imposer le « grand tabou » sur toute la sphère médiatique (de Marianne aux Échos, pour ce qui concerne la France).

La culture israélienne de la terreur sous fausse bannière

Un petit rappel s'impose ici, pour mieux situer le 11-Septembre dans l'histoire. Les Etats-uniens ont une longue pratique dans la fabrication des faux prétextes de guerre. On pourrait remonter à 1845 avec la guerre expansionniste contre le Mexique, déclenchée par des provocations américaines sur la zone contestée de la frontière avec le Texas (la rivière Nueces selon le Mexique, le Rio Grande selon les Texans) jusqu'à ce que des affrontements donnent au président James Polk (un Texan) l'occasion de déclarer que les Mexicains « ont versé le sang américain sur le sol américain. » Après la guerre, un député du nom d'Abraham Lincoln fit reconnaître par le Congrès le caractère mensonger de ce casus belli. Par la suite, toutes les guerres entreprises par les États-Unis l'ont été sous de faux prétextes : l'explosion du USS Maine pour la guerre contre l'Espagne à Cuba, le torpillage du Lusitania pour l'entrée dans la Première Guerre mondiale, Pearl Harbor pour la seconde, et

Suite à la page (16)

Suite de la page (15)

le Golfe du Tonkin pour l'embrasement du Nord-Vietnam. Cependant, seule l'explosion du USS Maine, qui fit peu de morts, relève à proprement parler du stratagème de fausse bannière; encore n'est-ce pas certain.

En revanche, c'est un fait qu'Israël a un passé chargé et une grande expertise des attaques et attentats sous faux drapeaux. Une histoire mondiale de ce stratagème devrait sans doute consacrer la moitié de ses pages à Israël, pourtant la plus jeune des nations modernes. Le pli a été pris avant même la création d'Israël, avec l'attentat du King David Hotel, quartier-général des autorités britanniques à Jérusalem. Le 22 juillet 1946 au matin, six terroristes de l'Irgun (la milice terroriste commandée par Menahem Begin, futur premier ministre) habillés en Arabes pénètrent dans le bâtiment et déposent autour du pilier central du bâtiment 225 kg d'explosif TNT cachés dans des bidons de lait, tandis que d'autres miliciens de l'Irgun répandent des explosifs le long des routes d'accès à l'hôtel pour empêcher l'arrivée des secours. Quand un officier britannique se montre suspicieux, une fusillade éclate dans l'hôtel et les membres du commando s'enfuient en allumant les explosifs. L'explosion tua 91 personnes, majoritairement des Britanniques, mais aussi 15 juifs.

Le stratagème fut répété en Égypte durant l'été 1954, avec l'Opération Susannah, dont le but était de compromettre le retrait des Britanniques du Canal de Suez exigé par le colonel Abdul Gamal Nasser avec le soutien du président Eisenhower. Cette opération fut également éventée et reste connue comme « l'Affaire Lavon », du nom du ministre israélien qui fut porté responsable. La plus célèbre et la plus calamiteuse des attaques israéliennes sous fausse bannière est celle du navire américain de la NSA USS Liberty, le 8 juin 1967 au large de l'Égypte, deux jours avant la fin de guerre des Six Jours ; on y voit déjà à l'œuvre une collaboration profonde entre Israël et les USA, l'administration Johnson ayant couvert et peut-être même incité ce crime contre ses propres ingénieurs et soldats. J'ai évoqué ces deux affaires dans un précédent article et n'y reviens pas [27].

En 1986, le Mossad a tenté de faire croire qu'une série d'ordres terroristes était transmise depuis la Libye à diverses ambassades libyennes dans le monde. Selon l'ancien agent Victor Ostrovsky (By Way of Deception, 1990), le Mossad utilisa un système spécial de communication nommé « Cheval de Troie » implanté par des commandos à l'intérieur du territoire ennemi. Le système agit comme station relais pour de fausses transmissions émises depuis un navire israélien et réémises instantanément sur une fréquence utilisée par l'État libyen. Ainsi que le Mossad l'avait espéré, la NSA capta et déchiffra les transmissions, qui furent interprétées comme une preuve que les Libyens soutenaient le terrorisme, ce que des rapports du Mossad venaient opportunément confirmer. Israël comptait sur la promesse de Reagan de représailles contre tout pays surpris en flagrant délit de soutien au terrorisme. Les États-uniens tombèrent dans le piège et entraînèrent avec eux les Britanniques et les Allemands : le 14 avril 1986, cent soixante avions US lâchèrent plus de soixante tonnes de bombes sur la Libye, ciblant principalement les aéroports et les bases militaires. Parmi les victimes civiles du coté libyen se trouvait la fille adoptive de Kadhafi, âgée de quatre ans. La frappe fit capoter un accord pour la libération des otages états-uniens détenus au Liban, ce qui permettait de conserver le Hezbollah comme ennemi numéro un aux yeux de l'Occident.

La capacité de manipulation du Mossad à cette époque peut encore être illustrée par deux histoires analysées par Thomas Gordon. Le 17 avril 1986, une jeune irlandaise du nom d'Ann-Marie Murphy embarque, à son insu, 1,5 kilos de Semtex [ndlr. puissant *explosif* de type *plastic*] dans un vol Londres-Tel-Aviv. Son fiancé, un Pakistanais du nom de Nezar Hindaoui, est arrêté alors qu'il tente de se réfugier à l'ambassade de Syrie. Tous deux ont en fait été manipulés par le Mossad, qui obtient ainsi le résultat souhaité : le gouvernement Thatcher rompt ses relations diplomatiques avec la Syrie. Mais la manipulation est éventée en haut lieu (comme Jacques Chirac le confiera au Washington Times) [28].

En janvier 1987, le Palestinien Ismaïl Sowan, une taupe du Mossad ayant infiltré l'OLP à Londres, se voit confier, par un inconnu soi-disant envoyé par son chef à l'OLP, deux valises bourrées d'armes et d'explosifs. Ismaïl en fait part à ses contacts au Mossad, qui lui font faire un aller-retour à Tel-Aviv, puis le dénonce à Scotland Yard comme suspect dans un projet d'attentat islamiste à Londres. Ismaïl est cueilli à son retour à l'aéroport d'Heathrow et inculpé sur la base des armes trouvées chez lui. Résultat : le Mossad rentre dans les faveurs du gouvernement Thatcher [29]. Après l'attentat du 26 février 1993 contre le WTC, le FBI arrêta le Palestinien Ahmed Ajaj et l'identifia comme un terroriste lié au Hamas, mais le journal israélien Kol Ha'ir démontra qu'Ajaj n'avait jamais été mêlé au Hamas ou à l'OLP. Selon le journaliste Robert Friedman, auteur d'un article dans The Village Voice le 3 août 1993, Ajaj n'était en réalité qu'un petit escroc arrêté en 1988 pour fabrication de faux dollars, condamné à deux ans et demi de prison et libéré au bout d'un an après un marché avec le Mossad, pour le compte duquel il devait infiltrer les groupes palestiniens. À sa libération, Ajaj subit un classique en étant à nouveau brièvement emprisonné, cette fois pour avoir tenté de passer des armes en Cisjordanie pour le Fatah. On a donc, avec l'attentat de 1993 contre le WTC, un précédent et prototype du 11-Septembre, dans lequel sont démontrées la responsabilité d'Israël dans le terrorisme et sa volonté de faire accuser les Palestiniens.

Il est intéressant de rappeler ce qu'écrivit Philip Zelikow avec John Deutch en décembre 1998 dans un article de Foreign Affairs intitulé « Catastrophic Terrorism », imaginant à propos de cet attentat de 1993 que la bombe fût nucléaire, et évoquant déjà un nouveau Pearl Harbor : « Un tel acte de 'terrorisme catastrophique' qui tuerait des milliers ou des dizaines de milliers et affecterait les nécessités vitales de centaines de milliers, peut-être de millions, serait un point de non-retour dans l'histoire des États-Unis. Il pourrait provoquer des pertes humaines et matérielles sans précédent en temps de paix et réduirait à néant le sentiment de sécurité de l'Amérique à l'intérieur de ses frontières, d'une manière similaire au test atomique des Soviétique en 1949, ou peut-être pire. […]. Comme Pearl Harbor, cet événement diviserait notre histoire entre un avant et un après. Les États-Unis pourraient répondre par des mesures draconiennes, en réduisant les libertés individuelles, en autorisant une surveillance plus étroite des citoyens, l'arrestation des suspects et l'emploi de la force létale [30]. »

Le 12 janvier 2000, selon l'hebdomadaire indien The Week, des officiers des Renseignements indiens ont arrêté à l'aéroport de Calcutta onze prêcheurs islamistes qui s'apprêtaient à embarquer sur un vol à destination du Bengladesh. Ils étaient soupçonnés d'appartenir à Al-Qaïda et de vouloir détourner l'avion. Ils se présentèrent comme des Afghans ayant séjourné en Iran avant de passer deux mois en Inde pour prêcher l'islam. Mais on découvrit qu'ils possédaient tous des passeports israéliens. L'officier des services de Renseignement indien déclara à The Week que Tel Aviv « exerted considerable pressure » [exerça des pressions considérables] sur New Delhi pour les faire libérer.

Le 12 octobre 2000, dans les dernières semaines du mandat de Clinton, le destroyer USS Cole, en route vers le Golfe persique, reçoit l'ordre depuis son port d'attache de Norfolk de faire le plein dans le port d'Aden au Yémen, une procédure inhabituelle puisque ces destroyers sont généralement approvisionnés en mer par un pétrolier de la Navy. Le commandant du navire exprima sa surprise et son inquiétude : le USS Cole avait fait récemment le plein à l'entrée du Canal de Suez, et le Yémen est une zone hostile. Le USS Cole était en manœuvre d'amarrage lorsqu'il fut abordé par un dinghy destiné apparemment à l'évacuation des poubelles, qui explosa contre sa coque, tuant 17 marins et en blessant 50. Les deux « kamikazes » pilotant l'embarcation périrent aussi dans cet « attentat-suicide ». L'attaque fut aussitôt attribuée à Al-Qaïda, bien que Ben Laden ne l'ait pas revendiquée et que les Talibans nièrent que leur « hôte » ait pu être impliqué. L'accusation donna aux États-Unis un prétexte pour forcer le président yéménite Ali Abdullah Saleh à coopérer à la lutte contre l'islamisme anti-impérialiste, en fermant pour commencer treize camps paramilitaires sur son territoire. En plus de cela, quelques semaines avant les élections, l'attentat fut l'October Surprise qui porta Bush au pouvoir.

John O'Neill fut chargé de l'enquête. Au FBI depuis vingt ans, spécialiste expérimenté du contre-terrorisme, il avait déjà enquêté en 1993 sur l'attentat à la bombe au WTC. Son équipe en vint à soupçonner Israël d'avoir tiré un missile depuis un sous-marin : le trou était en effet indicatif d'une charge perforante et inexplicable par la seule explosion du dinghy. Les soupçons étaient partagés par le président Saleh, qui évoqua dans une interview à Newsweek la possibilité que l'attaque soit due à Israël, « essayant de nuire aux relations USA-Yémen [31]. » O'Neill et son équipe subirent l'hostilité de l'ambassadrice US, Barbara Bodine. Ils se virent interdire de plonger pour inspecter les dégâts. Finalement, profitant de leur retour à New York pour Thanksgiving, Bodine leur refusa l'entrée au Yémen. Les membres de l'équipage du Cole se virent ordonner de ne parler de l'attentat qu'au Naval Criminal Investigative Service (NCIS). En juillet 2001, O'Neill démissionna du FBI. Il se vit peu après offrir un poste de responsable de la sécurité au WTC, qu'il devait assurer à partir du 11 septembre 2001. Son corps fut retrouvé dans les décombres du WTC, après qu'il ait disparu depuis deux jours. Quant à Barbara Bodine, elle intégrera en 2003 l'équipe corrompue de la Coalition Provisional Authority (CPA) de Baghdad.

Notes

[1] Article original en italien : « Demystifying 9/11 : Israel and the Tactics of Mistake »,

[2] "Wildcard. Ruthless and cunning. Has capability to target U.S. forces and make it look like a Palestinian/Arab act" (Rowan Scarborough, « U.S. troops would enforce peace Under Army study », The Washington Times, 10 septembre 2001,).

[3] Outre le livre de Hicham Hamza et celui de Christopher Bollyn, on consultera sur ce dossier : Justin Raimondo, The Terror Enigma : 9/11 and the Israeli Connection, iUniversal, 2003 ainsi qu'à un article de Christopher Ketcham, « What Did Israel Know in Advance of the 9/11 Attacks ? » CounterPunch, 2007, vol. 14, p. 1-10,).

[4] « Vehicle possibly related to New York terrorist attack. White, 2000 Chevrolet van with New Jersey registration with 'Urban Moving Systems' sign on back seen at Liberty State Park, Jersey City, NJ, at the time of first impact of jetliner into World Trade Center. Three individuals with van were seen celebrating after initial impact and subsequent explosion » (Raimondo, The Terror Enigma, p. xi).

[5] « We are Israelis. We are not your problem. Your problems are our problems. The Palestinians are your problem » (Hicham Hamza, Le Grand Tabou, ch. 2).

[6] « There are maps of the city in the car with certain places highlighted. It looked like they're hooked in with this. It looked like they knew what was going to happen when they were at Liberty State Park » (Raimondo, The Terror Enigma, p. xi).

[7] « I was in tears. These guys were joking and that bothered me » (Raimondo, The Terror Enigma, p. 19). Hamza, Le Grand Tabou, ch. 2.

[8] « They smiled, they hugged each other and they appeared to 'high five' one another » ; « the United States will take steps to stop terrorism in the world » ; « Give us twenty years and we'll take over your media and destroy your country » ; « an individual in South America with authentic ties to Islamic militants in the middle east » ; « The vehicule was also searched by a trained bomb-sniffing dog which yielded a positive result for the presence of explosive traces » (Hamza, Le Grand Tabou, ch. 2).

[9] « that the FBI no longer has any investigative interests in the detainees and they should proceed with the appropriate immigration proceedings » (Hamza, Le Grand Tabou, ch. 2).

[10] "Our purpose was to document the event" (voir sur Youtube, « Dancing Israelis Our purpose was to document the event »).

[11] « Yes, we have a white van, 2 or 3 guys in there, they look like Palestinians and going around a building. […] I see the guy by Newark Airport mixing some junk and he has those sheikh uniforms. […] He's dressed like an Arab » (Bollyn, Solving 9-11, p. 278-80).

[12] « Yes, we have a white van, 2 or 3 guys in there, they look like Palestinians and going around a building. […] I see the guy by Newark Airport mixing some junk and he has those sheikh uniforms. […] He's dressed like an Arab » (Bollyn, Solving 9-11, p. 278-80).

[13] "In the past six weeks, employees in federal office buildings located throughout the United States have reported suspicious activities connected with individuals representing themselves as foreign students selling or delivering artwork." "these individuals have also gone to the private residences of senior federal officials under the guise of selling art." Le rapport comlet de la DEA est sur

[14] "The nature of the individuals' conducts […] leads us to believe the incidents may well be an organized intelligence gathering activity" (Raimondo, The Terror Enigma, p. x).

[15] "acknowledged he could blow up buildings, bridges, cars, and anything else that he needed to" (Bollyn, Solving 9/11, p. 159).

[16] The Hollywood, Florida, area seems to be a central point for these individuals" (Raimondo, The Terror Enigma, p. 3).

[17] David Ray Griffin, 9/11 Contradictions, Arris Books, 2008, p. 142-156, citant le Daily Mail, le Boston Herald, le San Francisco Chronicle et le Wall Street Journal.

[18] « The aircraft cut a gash that was over half the width of the building and extended from the 93rd floor to the 99th floor. All but the lowest of these floors were occupied by Marsh & McLennan, a worldwide insurance company, which also occupied the 100th floor » (p. 20). Ces éléments ont été analysés par Lalo Vespera dans La Parenthèse enchantée, chapitre 10.

[19] « Like an act of God, we moved » (USA Today, 17 septembre 2001).

[20] "evidence that there were foreign governments involved in facilitating the activities of at least some of the terrorists in the United States" (Raimondo, The Terror Enigma, p. 64).

[21] « the threat of civil unrest against the monarchy, led by al Qaeda » » (« Saudi Arabia : Friend or Foe ? », The Daily Beast, 11 juillet 2011).

[22] The Keys to the Kingdom, Vanguard Press, 2011.

[23] Résumé d'Amazon.ca

[24] « Le contrôle des dégâts : Noam Chomsky et le conflit israélo-israélien » et « Contrairement aux théories de Chomsky, les États-Unis n'ont aucun intérêt à soutenir Israël », par Jeffrey Blankfort, Traduction Marcel Charbonnier, Réseau Voltaire, 30 juillet et 21 août 2006,

[25] "Of course it was Iraq's energy resources. It's not even a question" (cité dans Stephen Sniegoski, The Transparent Cabal : The Neoconservative Agenda, War in the Middle East, and the National Interest of Israel, Enigma Edition, 2008, p. 333).

[26] « 'Big Oil' not only did not promote the invasion, but has failed to secure a single oil field, despite the presence of 160,000 US troops, 127,000 Pentagon/State Department paid mercenaries and a corrupt puppet régime » (James Petras, Zionism, Militarism and the Decline of US Power, Clarity Press, 2008, p. 18).

[27] http://www.voltairenet.org/article1...

[28] Gordon Thomas, Histoire secrète du Mossad : de 1951 à nos jours, Nouveau Monde éditions, 2006, p. 384-5.

[29] Thomas, Histoire secrète du Mossad, p. 410-41.

[30] "An act of catastrophic terrorism that killed thousands or tens of thousands of people and/or disrupted the necessities of life for hundreds of thousands, or even millions, would be a watershed event in America's history. It could involve loss of life and property unprecedented for peacetime and undermine Americans' fundamental sense of security within their own borders in a manner akin to the 1949 Soviet atomic bomb test, or perhaps even worse. […] Like Pearl Harbor, the event would divide our past and future into a before and after. The United States might respond with draconian measures scaling back civil liberties, allowing wider surveillance of citizens, detention of suspects and use of deadly force" (Griffin, 9/11 Contradictions, p. 295-6).

[31] "trying to spoil the U.S.-Yemeni Relationship"

Réseau Voltaire 28 juin 2013

*__Laurent Guyénot__. Ingénieur (Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées, 1982) et médiéviste (docteur en Études Médiévales à Paris IV-Sorbonne, 2009). Il a publié chez Gallimard et chez Champion. Il se consacre depuis trois ans à l'histoire profonde des États-Unis, où il a vécu cinq ans.

Rationalité occidentale

Par Thierry Meyssan

Vous avez aimé l'incident du golfe du Tonkin et la guerre du Vietnam, les couveuses koweïtiennes et la première guerre du Golfe, le massacre de Racak et la guerre du Kosovo, les armes de destruction massive irakiennes et la deuxième guerre du Golfe, les menaces sur Benghazi et la guerre de Libye, vous allez adorer le gazage des civils de la ghouta et le bombardement de la Syrie.* \

Dans une note diffusée par la Maison-Blanche, le directeur US du Renseignement affirme que 1429 personnes ont été tuées lors d'une attaque chimique massive sur une douzaine de localités, le 21 août, dans la ghouta de Damas.

Les services français n'ont pas pu procéder sur place à un décompte des victimes, assure une note diffusée par le ministère français de la Défense. Cependant, ils en ont vu 281 sur des vidéos, tandis que l'organisation « non-gouvernementale » française, Médecins sans frontières, en a compté pour eux 355 dans des hôpitaux.

Les services alliés se réfèrent tous à des vidéos. Ainsi le directeur US du renseignement en a collecté une centaine sur *YouTube*, tandis que le ministère français de la Défense n'en a trouvé que 47. Washington et Paris les considèrent toutes comme authentiques. Pourtant, certaines d'entre elles ont été postées à 7h00 du matin, heure de Damas (ce qui explique qu'elles soient datées du 20 août sur *YouTube* qui est basé en Californie), mais avec un soleil presque au zénith, ce qui implique qu'elles ont été tournées à l'avance.

Tous les observateurs ont noté la forte proportion d'enfants parmi les victimes. Les États-Unis en ont compté 426, soit plus d'un tiers. Certains, mais ni les services états-uniens, ni leurs homologues français, se sont inquiétés de constater qu'ils avaient presque tous le même âge et qu'ils étaient sans famille pour les pleurer. Plus étrange encore, les gaz auraient tué des enfants et des hommes adultes, mais auraient épargné les femmes.



Contrairement aux commentaires de l'Armée syrienne libre, les victimes du massacre de la ghouta sont des enfants de familles alaouites loyalistes de Lattaquié qu'elle avait faits prisonniers début août et dont elle a massacré les familles

La large diffusion sur les chaînes satellitaires des images des victimes a permis à des familles alaouites des environs de Lattaquié de reconnaître leurs enfants, enlevés deux semaines auparavant par des « rebelles ». Ils ont immédiatement porté plainte pour assassinat devant la Justice syrienne, mais les services états-uniens, britanniques et français n'en savent rien, car leurs satellites ne parviennent pas à lire la presse syrienne.

États-uniens, Britanniques et Français s'accordent à dire que les victimes ont été tuées par un gaz neurotoxique qui pourrait être du sarin ou contiendrait du sarin. Ils déclarent se fonder sur leurs propres analyses, réalisées dans leurs laboratoires sur des échantillons prélevés par chacun de leurs services. Cependant, les inspecteurs de l'Onu, venus sur place récolter d'autres échantillons, ne donneront leur verdict que dans une dizaine de jours. En effet, les analyses pratiquées par les États-Uniens, Britanniques et Français sont inconnues du monde scientifique pour lequel la culture des échantillons nécessite un délai beaucoup plus long.

S'il est clair que des enfants sont morts d'intoxication chimique, il n'est pas du tout certain qu'ils aient été gazés. Les vidéos qui les montrent agonisants laissent voir une bave blanche alors que le sarin en provoque une jaune.

Les trois grandes puissances occidentales s'accordent également pour faire porter la responsabilité de cet événement à grandeur variable à l'armée arabe syrienne. Le directeur US du Renseignement précise que ses services ont observé les militaires syriens, durant les quatre jours précédents, en train de mélanger les composants chimiques. Les Britanniques assurent que l'armée arabe syrienne n'en est pas à son coup d'essai et qu'elle a utilisé des gaz en 14 occasions depuis 2012.

Les révélations des services états-uniens, britanniques et français sont corroborées par une interception téléphonique. Un haut fonctionnaire de la Défense syrien aurait appelé paniqué le chef de l'unité des gaz chimiques à propos du massacre. Toutefois, cette interception n'a pas été réalisée par les Etats-Uniens, Britanniques ou Français, mais leur a été fournie par l'unité 8200 du Mossad israélien.

En résumé, les services états-unien s, britanniques et français sont à 100 % certains que l'armée arabe syrienne a gazé un nombre indéterminé de civils : elle a pour cela utilisé une nouvelle sorte de vieux gaz sarin qui ne touche pas les femmes. Les États-Unis ont observé durant quatre jours la préparation du crime sans intervenir. La vielle de son utilisation, ce gaz magique a tué des enfants qui avaient été enlevés par des jihadistes deux semaines plus tôt à plus de 200 kilomètres de là. Les événements sont connus grâce à des films authentiques tournés, et parfois postés, à l'avance sur *YouTube*. Ils sont confirmés par une interception téléphonique réalisée par l'ennemi israélien. Comme il s'agirait de la quinzième opération de ce type, le « régime » aurait franchi une « ligne rouge » et devrait être « puni » par des bombardements le privant de ses moyens de défense.

En droit international, la propagande de guerre est le crime le plus grave car il rend tous les autres crimes possibles.

**Ndlr*. Pour forcer le Congrès américain à attaquer l'Irak de Saddam Hussein, en 1991, l'administration Bush père eut recours au gros mensonge des bébés arrachés par la soldatesque de Saddam qui avait vidé les couveuses et laissé mourir de froid les nouveaux nés sur le sol. Bien après la guerre, on devait apprendre qu'il s'agissait d'un montage vidéo. Le «témoin» de ces scènes effroyables n'était autre que la fille de l'ambassadeur du Koweit aux USA.

Suite de la page (13)

haïtienne grouille de monde. Nous faisons quelques mètres à pied en direction sud. A chaque coin de ce plus grand boulevard mal entretenu s'affaire un petit commerce qui n'est pourtant pas parvenu à assurer même le minimum vital à son propriétaire.

Aux visages des passants qui esquissent parfois un sourire improvisé, se mélangent la misère, la souffrance et le désespoir. Nous voici enfin à la barrière de la congrégation des pères Salésiens de Saint-Jean Bosco fortifiée par de hautes murailles fraichement élevées. Nous avons consenti un effort surhumain pour tenter de contenir le désenchantement créé par ce spectacle de désolation.

A première vue les vestiges de cette chapelle victime le 11 septembre 2008, de cet incendie minutieusement préparé et commandité par les tenants de l'impérialistes ont disparu. « *C'est bien ici que se trouvait l'église si nous ne nous sommes pas trompés*» ?Avons-nous osé demander à cet homme trapu assurant la fonction de sécurité, mais qui n'était pas tout à fait disposé à piper mot ?

Oui, c'est bien ici, nous indique de l'index de la main gauche cette négresse assise à ses côtés. Ayant pris congé momentanément de nos hôtes improvisés, et en allant plus au fond, nous nous sommes dissimulés derrière un mur pour fixer ces images sur nos clichés. A des jeunes passants, nous avons demandé ce qui est advenu des vestiges de la chapelle dont l'emplacement est laissé en jachère. Toutes les réponses ont été négatives.

Au fond, à droite en rentrant, un chantier en cours laisse présager une nouvelle construction. Mais pourrait-il s'agir d'une nouvelle chapelle ? Difficile de savoir, car les travailleurs présents, auraient-ils reçu une quelconque consigne pour ne pas révéler du moins aux journalistes, ce à quoi serait destiné ce nouvel ouvrage.

Difficile d'opiner avec exactitude sur les raisons qui pourraient pousser le clergé catholique à ignorer les vestiges de la chapelle pendant plus de vingt ans et les détruire ensuite. Selon leurs détours inavouables, s'il s'agit d'une profanation, l'attitude à adopter est dictée par des codes préalablement définis. S'il s'agit d'un sacrilège, ce qui serait d'une extrême gravité, l'église doit nécessairement attendre que les auteurs aient reçu tous les châtiments dus à ces forfaits.

Dans ce cas précis, l'on est unanime à reconnaître que ce sacrilège portait les marques du vampire impérialiste dans sa détermination à détruire le mouvement populaire. C'est ce qui justifie d'ailleurs que, en dépit de tant d'indices amenant à des preuves irréfutables, aucun auteur ni complice n'ont jusqu'à date été inquiétés. Aucun ingénu ne s'attend à ce que le gouvernement Martelly/Lamothe, si épris de «respect » de droits humains, aille lever le petit doigt pour que justice soit rendue à ces illustres anonymes que les classes dominantes ont toujours considérés comme les fumiers de l'histoire.

Planification du massacre

En septembre 1988, près de trois ans après la chute du pouvoir de la dynastie des Duvalier, les hommes de main du pouvoir se sentaient encore plus que confortables. Rassurés de la protection de leurs collègues de cette armée à vocation exclusivement répressive, ils pouvaient continuer à s'adonner à leurs exercices favoris : abus, crimes et exactions.

Après le passage au pouvoir de Lesly François Manigat, grâce à l'ivrogne Henry Namphy, ce dernier, manipulé par les Etats-Unis, n'a pas attendu trois mois pour l'expédier en exil au Vénézuéla, suite à un coup d'Etat. Soutenu par les ambassades occidentales traditionnellement hostiles à l'émergence des masses populaires, Namphy, de connivence avec les vestiges du macoutisme, a ordonné, planifié et soutenu activement l'exécution de l'holocauste du 11 septembre 1988.

L'objectif primordial de cette initiative macabre visait à assassiner le prêtre Jean Bertrand Aristide officiant principal dans cette chapelle. Comment Titid avait-il pu en échapper ? Il parait que le concerné en personne ne le sait encore, 25 longues années après. De par ce sacrilège, les mentors de l'impérialisme destructeur ont voulu faire d'une pierre plusieurs de ces petits coups.

De la première, ils se seraient débarrassés d'un ennemi juré en la personne de Jean Bertrand Aristide. Comme tout homme sincère, doué de sensibilité, Titid se sentait fortement interpellé par cette situation de misère infrahumaine dans laquelle se voient contraintes de végéter les éternelles victimes du système. Avec la 2ème, ils pensaient pouvoir asséner un coup de massue à l'effervescence populaire, qui, parti de 1986 était sur le point d'atteindre son apogée.

D'autres parts, l'incendie de l'église Saint Jean Bosco leur aurait permis de désactiver un centre par où se distillait à profusion l'évangile de la théologie de la libération. Fanfan, *piti-tgason m, enperyalismeriken, anbasadèmakout, boujwamakout, jandammakout, makoutmakout, ak reyaksyonè tout kalib pa vle tande koze sa a.* Mais, n'en déplaise aux relais stipendiés de l'impérialisme, les masses populaires n'ont de cesse de réclamer des conditions de vie dignes de l'humain.

Le 11 septembre 1988

L'incendie de l'église Saint Jean Bosco fut la énième tentative de la réaction locale au service de la mafia internationale d'assassiner le prête Jean Bertrand Aristide. Depuis des mois, des rumeurs persistantes faisaient état de l'intention des hommes de main de l'impérialisme d'incendier la chapelle Saint Jean Bosco. Objectif : massacrer les fidèles et assassiner le prêtre Jean Bertrand Aristide.

D'aucuns pensaient qu'il pourrait s'agir de rumeurs visant à démobiliser les militants qui y puisaient force pour alimenter leurs convictions. De notre côté, à cause d'un impondérable que nous n'avons pu maitriser, nous nous étions transportés d'urgence à Péguy-Ville. Tout ceci, pour vous dire que nous n'étions pas présents à l'église en ce jour historique tristement mémorable du 11 septembre 1988 ;

Il était à peine 9 heures 30, quand de la route de Delmas étant, nous avons remarqué que de larges voulûtes de fumées noirâtres s'élevaient du centre-ville. Qu'est-ce qui a pu être à la base de cet incendie et d'où pouvait provenir cette fumée. Des contacts téléphoniques font état de l'incendie de l'église Saint Jean Bosco. C'est alors que nous nous sommes souvenus des rumeurs qui circulaient depuis bien des mois. Qui pis est un contingent des forces armées basé à quelques mètres n'a pensé à réagir pour venir en aide aux fidèles dont les cris déchirants retentissent encore aux ouïes d'airain des bourreaux impitoyables.

Des morts violentes, des femmes enceintes éventrées, des blessés gisant dans leur sang d'un rouge vif. C'est la pagaille généralisée mêlée à un chaos inhérent aux guerres. Une fois de plus, la réaction locale a frappé. C'est le 4ème massacre de cette ampleur depuis 1986, après celui perpétré sur les paysans de Jean-Rabel commandité par la famille de ce Stanley Lucas, cet ex-conseiller de Toto Constant du FRAP, aujourd'hui converti en gros «démocrate» *devan Letènèl.*

Ce n'est pas par pur hasard que des observateurs pointent du doigt les agents de l'impérialisme. C'est la même stratégie de violence de sang priorisée partout en Amérique latine et en Amérique centrale notamment au Guatemala, au Paraguay, au Chili etc. Sa destruction tout d'abord par le feu et les violences de sang n'a rien enlevé du frappant symbolisme de l'église Saint Jean Bosco.

Ce lieu a servi bien longtemps après d'espace de réflexion et de mobilisation privilégié par les militants conséquents qui ne cessent de lutter pour une Haïti digne de ce nom. Ce n'est pas sans raison non plus que l'épiscopat catholique formé d'évêques foncièrement rétrogrades qui se sont montrés publiquement hostiles à l'émergence des masses populaires haïtiennes, a mûrement comploté la disparition de cette chapelle.

La théologie de libération qui y était enseignée dépassait de loin leur perception d'une société où les fidèles zombifiés, coincés dans la misère la plus abjecte attendent le retour du Christ pour les emmener tout droit dans ce paradis à l'oral inventé de toute pièce par les agents de l'impérialisme. 25 ans après l'incendie de cette chapelle son nom fait penser à cet espace d'où est partie depuis 1983 la mobilisation pour dire non à la dynastie vampirique des Duvalier.

11 septembre 1988/11 septembre 2013,25 ans après, l'église Saint Jean Bosco n'est plus mais les beaux souvenirs de mobilisation sont encore présents. 11 septembre 1988-11septembre 2013, 25 ans après personne ne se souvient de ceux et de celles qui y ont laissé leur vie dans la perspective d'une Haïti exempte de misère, de violence, d'analphabétisme, de pauvreté et d'autres injustices. 11 septembre 1988-11 septembre 2013, 25 ans après, Haïti Liberté rend un hommage bien mérité à la mémoire de ceux et celles qui y ont laissé leur vie, et qui dans leur séjour d'outre-tombe, continuent de faire foi dans une Haïti vivable pour toutes et pour tous.

Suite de la page (4)

à la lutte contre la contrebande et les trafics illicites, à la vigilance environnementale, à la protection civile, etc. » En fait, la promesse de Martelly relative à la remobilisation de l'Armée lui avait attiré la sympathie des anciens militaires. Pourtant, aucun d'entre eux n'a été appelé à faire partie de la nouvelle force. Est-ce un acte de trahison en plus du président ?

La reconstitution en cachette de l'Armée par le régime en place soulève des inquiétudes au niveau de différents secteurs dont les défenseurs des droits humains. Le directeur exécutif du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), Pierre Espérance s'indigne de la décision unilatérale du chef de l'Etat de reconstituer l'Armée sans en informer les autres pouvoirs publics et les forces vives du pays. Selon M. Espérance, il ne s'agit pas d'une Armée, mais d'un corps paramilitaire au service de Michel Martelly. Il estime que la population devrait se révolter contre la décision du chef de l'Etat pour éviter que le pays ne bascule à nouveau dans la dictature.

Au-delà de toutes ces considérations, il faut admettre que le pouvoir en place a peur. Après plus deux ans de gestion du pays marqués par des scandales de corruption en tout genre, les tenants du régime ne se sentent guère en sécurité. Les menaces de mise en accusation qui pèsent sur les plus hautes autorités du pays font certainement peur. C'est peut-être pour conjurer cette peur générale que le pouvoir tente de se doter de sa propre force répressive. C'est aussi la raison pour laquelle Martelly veut faire peur à ses opposants qui, ces derniers temps se sont montrés déterminés à le chasser du pouvoir, s'il ne change pas de direction dans la conduite des affaires de l'Etat. Martelly sort donc ses muscles et veut intimider l'opposition. En plus de plusieurs dossiers en suspens, le régime a déjà fait emprisonner au moins deux opposants, les frères Josué et Enold Florestal. Pour s'assurer une certaine survie politique, le régime qui est accusé d'avoir violé systématiquement la Constitution doit disposer d'une force répressive capable de placer ses opposants en couple réglée.

Francklyn B. Geffrard
Centre International d'Etudes et de Réflexions (CIER)

Suite de la page (12) Lettre….

du dialogue et de la négociation entre les parties, supportée unanimement par la communauté internationale De plus, tous les gouvernements ont le devoir moral de faire tout leur possible afin d'assurer une assistance à ceux qui souffrent à cause ce conflit, que ce soit d'un côté ou de l'autre des frontières.

Monsieur le Président, dans l'espoir que ces pensées puissent être une contribution spirituelle valable à cette rencontre, je prie pour le succès des travaux du G20 à cette occasion. J'invoque l'abondance des bénédictions du sommet de Saint-Pétersbourg, sur les participants et les citoyens des États membres, et sur le travail et les efforts de la présidence russe 2013 du G20.

Tout en appelant à vos prières, je saisis cette occasion pour vous assurer, Monsieur le Président, de ma très haute considération.

Réseau Voltaire 5 septembre 2013

Suite de la page (12) Appel….

qui ont assassiné l'ambassadeur américain en Libye. C'est une chose d'accepter de l'argent et des armes venant d'un pays donné, une tout autre d'être son véritable allié.

Les gouvernements syrien, iranien et russe ont fait des offres de négociations qui ont été traitées par le mépris en Occident. Ceux qui disent « Nous ne pouvons pas parler ou négocier avec Assad » oublient qu'on a dit la même chose du FLN algérien, d'Ho chi Minh, de Mao, de l'URSS, de l'OLP, de l'IRA, de l'ETA, de Mandela et de l'ANC, ainsi que de plusieurs guérillas en Amérique latine. La question n'est pas de savoir si on va parler à l'adversaire, mais après combien de morts inutiles on va accepter de le faire. L'époque où les États-Unis et les quelques alliés qui leur restent agissaient comme gendarmes du monde est révolue. Le monde devient plus multipolaire, et les peuples du monde veulent plus de souveraineté, pas moins.

La plus grande transformation sociale du XXe siècle a été la décolonisation et l'Occident doit s'adapter face au fait qu'il n'a ni le droit ni les compétences ni les moyens pour gouverner le monde.

Il n'y a pas d'endroit où la stratégie de guerre permanente a échoué plus misérablement qu'au Moyen-Orient. À long terme, le renversement de Mossadegh en Iran, l'aventure du canal de Suez, les nombreuses guerres israéliennes, les deux guerres du Golfe, les menaces et sanctions d'abord contre l'Irak, ensuite contre l'Iran, n'ont rien accompli d'autre qu'augmenter le sang versé, la haine et le chaos. La Syrie ne peut être qu'un nouvel échec occidental sans un changement radical de politique.

Le véritable courage ne consiste pas à envoyer des missiles de croisière pour exhiber une puissance militaire qui devient de plus en plus inefficace. Le véritable courage consiste à rompre radicalement avec cette logique mortifère : obliger Israël à négocier de bonne foi avec les Palestiniens, convoquer la conférence Genève-2 sur la Syrie, et discuter avec les Iraniens de leur programme nucléaire, en prenant honnêtement en compte les intérêts légitimes de l'Iran en matière de sécurité et d'économie.

Le vote récent contre la guerre au Parlement britannique, ainsi que les réactions sur les médias sociaux, reflètent un changement massif de l'opinion publique. Nous, Occidentaux, sommes fatigués des guerres et nous sommes prêts à rejoindre la véritable communauté internationale, en exigeant un monde fondé sur la Charte de l'ONU, la démilitarisation, le respect de la souveraineté nationale et l'égalité de toutes les nations.

Les peuples en Occident veulent aussi exercer leur droit à l'autodétermination : si des guerres doivent être menées, elles doivent l'être après un débat ouvert et en tenant compte des préoccupations affectant directement notre sécurité, et non sur une notion mal définie de « droit d'ingérence », qui peut être aisément manipulée et qui est ouverte à tous les abus.

Il nous reste à forcer nos hommes et femmes politiques à respecter ce droit.

Cet appel, rédigé par Hans-Cristof von Sponeck, a été cosigné par

- Denis J. Halliday, secrétaire général adjoint de l'ONU, 1994-1998 ;
- Saïd Zulficar, fonctionnaire de l'Unesco, 1967-1996, directeur des Activités opérationnelles, Division du patrimoine culturel, 1992-1996 ;
- Samir Radwan, fonctionnaire OIT, 1979-2003, conseiller du directeur général de l'OIT sur les politiques de développement, 2001-2003, ministre égyptien des Finances de janvier à juillet 2011 ;
- Samir Basta, directeur du bureau régional pour l'Europe de l'Unicef, 1990-1995.
- Miguel d'Escoto Brockmann, ministre des Affaires étrangères du Nicaragua, 1979-1990, président de l'Assemblée générale des Nations Unies, 2008-2009.

Ndlr. Hans-Christof von Sponeck est un diplomate et essayiste allemand. Il est le fils du général allemand Hans Graf von Sponeck, emprisonné par les Allemands en 1942 et exécuté en juillet 1944. Après guerre, Hans-Christof a été secrétaire général adjoint de l'ONU. Il a été également coordinateur humanitaire des nations-unies en Irak de 1998 à 2000

Note

[1] « Le rôle d'Israël dans l'annonce de l'attaque contre la Syrie », Réseau Voltaire, 30 août 2013.

Réseau Voltaire
4 septembre 2013

Suite de la page (12) Entretien….

que les seuls coupables. Dans le cas d'un pays, cela est totalement impossible, et c'est pourquoi ce recours à la force me paraît totalement inacceptable. Nous jésuites, nous appuyons l'action du pape à 100 % et désirons du fond du cœur que l'action punitive annoncée n'ait pas lieu.

Radio Vaticana : Mais le monde n'a-t-il pas la responsabilité de faire quelque chose contre ceux qui abusent de leur pouvoir par des actions contre leur propre peuple, comme dans le cas d'un gouvernement qui utilise les armes chimiques ?

Père Adolfo Nicolas : Cette question en contient en fait trois qu'il convient de séparer clairement. La première porte sur le fait que tout abus de pouvoir doit être condamné et rejeté. Avec tout le respect que j'ai pour le peuple des Etats-Unis, je crois que l'usage précis de la force qui se prépare actuellement est en lui-même un abus de pouvoir. Les Etats-Unis d'Amérique doivent cesser d'agir et de réagir comme s'ils étaient le 'grand frère' d'un quartier qui s'appellerait le monde. Une telle attitude conduit inévitablement à des abus, à des chocs violents et à des démonstrations de force devant les membres les plus faibles de la communauté.

La deuxième est que, si des armes chimiques ont été utilisées, il faut encore satisfaire à l'obligation de montrer au monde, de manière claire, que cet usage est le fait d'une partie en conflit, et non pas de l'autre. Il ne suffit pas qu'un membre du gouvernement du pays qui désire attaquer dise qu'il en a la conviction. Il faut démontrer au monde qu'il en est ainsi, sans laisser quelque doute que ce soit, afin que le monde puisse faire confiance à ce pays. Cette confiance n'existe pas actuellement, et les spéculations ont déjà commencé sur les visées ultérieures que les Etats-Unis pourraient avoir dans ce projet d'intervention.

La troisième est que les moyens considérés comme appropriés pour punir l'abus commis à l'origine - une fois que l'on a montré que tel est bien ce qui s'est passé - ne blessent pas à nouveau les mêmes personnes, déjà victimes. L'expérience du passé nous apprend que c'est impossible… quand bien même on désignerait les victimes par l'euphémisme 'dommages collatéraux'. Au final, c'est la souffrance des citoyens ordinaires innocents et étrangers au conflit qui augmente. Nous savons tous que le grand souci des sages et des fondateurs religieux de toutes les traditions et cultures est : 'comment alléger la souffrance humaine ?' Il est très préoccupant que, au nom de la justice, nous planifiions une attaque qui va augmenter la souffrance des victimes.

Radio Vaticana : N'êtes-vous pas particulièrement dur à l'égard des Etats-Unis ?

Le Père Adolfo Nicolas : Je ne le crois pas. Je n'ai aucun préjugé contre ce grand pays et, en ce moment même, je travaille avec des jésuites de ce pays dont j'estime beaucoup les avis et l'aide. Je n'ai jamais eu de sentiments négatifs à l'égard des Etats-Unis, un pays que j'admire énormément pour beaucoup de raisons, parmi lesquelles son ardeur au travail, sa spiritualité et sa pensée. Ce qui me soucie le plus est que précisément ce pays, que j'admire sincèrement, soit sur le point de commettre une grosse erreur.

Et je pourrais dire quelque chose de semblable à propos de la France : un pays qui a été un véritable guide pour l'esprit et l'intelligence, qui a grandement contribué à la civilisation et la culture, et qui est maintenant tenté de conduire l'humanité à faire marche arrière vers la barbarie, et cela en contradiction ouverte avec ce qu'il a représenté durant bien des générations. Que ces deux pays s'unissent aujourd'hui pour une aventure aussi horrible est l'un des éléments de la colère éprouvée en bien des pays du monde. Ce n'est pas le fait d'attaquer que nous craignons ; ce qui nous atterre, c'est la barbarie vers laquelle nous sommes conduits.

Radio Vaticana : Et pourquoi parler ainsi maintenant ?

Le Père Adolfo Nicolas : Parce que le problème se pose maintenant. Parce que le pape prend des mesures extraordinaires pour nous rendre conscients de l'urgence du moment. Avoir déclaré la journée du 7 septembre comme temps de jeûne pour la paix en Syrie est une mesure extraordinaire, et nous voulons nous unir à cette initiative. Nous pouvons nous rappeler que, dans un passage de l'Evangile, les disciples n'étaient pas parvenus à libérer un jeune du mauvais esprit, et Jésus leur dit : « Ce type d'esprit ne peut sortir que par la prière et le jeûne ». Il m'est très difficile d'accepter qu'un pays qui se considère chrétien - ou en tout cas qui fait référence à ce nom - ne puisse envisager que l'action militaire lorsqu'il se trouve face à une situation de conflit, au risque de conduire le monde, à nouveau, vers la loi de la jungle.

Radio Vaticana. Vaticano, le 4 septembre 2013
El Correo 6 septembre 2013

Suite de la page (8)

entourage immédiat de l'avoir mis sur une liste noire d'opposants à exécuter. Au nombre desquels figurent quatre parlementaires, dont le sénateur John Joël Joseph lui-même.

Il est clair que depuis tout le début, le chef de l'Etat, dans un calcul politique manichéen, entend jouer avec le destin de tout un peuple en lui imposant ses propres vus erronées sur un modèle de pouvoir excluant la majorité de la population, alors qu'il prétend à longueur de journée parler en son nom. Le fait par le président de la République de publier la Constitution de 1987 version amendée malgré le refus public des secteurs vitaux de la nation est un signe que celui-ci veut renouer avec le statu quo et permettre au pays de basculer à nouveau dans la période noire de l'ère duvaliérienne père et fils. Tous les acquis du peuple haïtien post 7 février 1986 sont érodés par un pouvoir qui ne fait que des promesses creuses en utilisant la propagande comme méthode de gouvernement. Il est à craindre que cette crise préélectorale ne soit annonciatrice d'une crise plus grande aux conséquences douloureuses pour le pays.

Jose Clément
Maryland, le 9 septembre 2013
Centre International d'Etudes et de Réflexions (CIER)

Suite de la page (3)

et serviteurs fideles du gouvernement corrompu de Martelly/Lamothe, ont aussi procédé à l'arrestation de deux autres damnés du Camp. Ces policiers, ce ne sont que des sous- fifres qui ont failli à leur mission de « Protéger et servir ».

« Mèt tè yo kote nou ye nan kan an achane sou nou. Chak jou Bondye mete, nou anba gwo presyon pou n kouri kite kan an. Wi, nou ta renmen kite kan an. Men, kote n pr'ale, nou pa konnen. Nan kan sa a kote n ye la a, se pa noumenm ki mete tèt nou la a. Se katastwòf 12 Janvye 2010 la ki fè l. Gouvènman bandi legal sa yo ki nan tèt peyi a, nan fen lane 2010 lè yo t ap fè kanpay pou yo t ale nan eleksyon, yo te fè kanpay sa yo sou do nou, kote yo te di yo ta pral retire tout 1 milyon 500 mil sinistre san kay yo anba prela, yo pral voye pitit nou lekòl, yo pral ban nou manje.

»Prèske 4 lane apre katastwòf la, nou toujou ap kwoupi anba tant sal. Nou toujou ap kwoupi anba prela chire, n'ap manje mizè nan grangou, pitit nou yo chita, yo pa ka ale lekòl. N ap mouri « à petit feu » anba tant tonèl malè sa yo, pandan lajan peyi ap gaspiye nan tout kalite gagòt : vwayaj, madigra, koripsyon. Madanm ak pitit gason prezidan an fè dapiyanp sou 142 milyon dola meriken nan kès lajan repiblik la. Y'ap gaspiye, y'ap fè gagòt, y'ap fè piyay. »

Jounen jodi a, pandan nou reyini, n ap di non ak move lavi anba tant, SIMO vare sou nou, yo tire sou nou, ba nou gaz lakrimojèn. Yon jenn gason pran yon bal nan tèt, yo kouri avè l lopital, men nou pa kwè l ap sove. Yo arete 2 konpayèl nou; yon ti fiyèt 3 zan, yo chavire l nan yon twou, si se pa t dilijans nou, pitit la t ap mouri. Gouvènman piyajè sa a ki la sèlman pou pwoteje enterè gran nèg yo, nou pa gen okenn espwa sou li. Se lè moun sa yo pa la, petèt nou va rale yon souf. Si pa chans, yon bon grenn ta ranplase yo, lè sa a, nou ta ka gen lespwa n ap sòti anba tant kote n ap bat lokobe depi prèske 4 lane.

»Mèt tè ki jwenn sipò bandi legal yo nan peyi a ap fè n pase nan je zegwi. Jounen jodi a, nou di, nou ranmase tout fòs nou pou n goumen ak bandi sa yo. Mouvman sa a nou kòmanse jodi a pap kanpe. N ap kenbe lari a jouk nou jwenn rezilta, sa vle di, vle pa vle, pou otorite yo retire nou anba tant. Si mouri vini, n ap mouri. Men, nou pap mouri ajenou. N ap mouri sou 2 pye militè nou ». Tels ont été les propos tenus par un des manifestants, décrivant la situation désespérée des sinistrés dans les camps et sous les tentes dans la zone métropolitaine et ses périphéries.

Suite de la page (5)

Prix Nobel de la Paix. Vous l'aurez bien mérité». Aucun des 28 membres de l'OTAN n'a proposé une alliance avec les Etats-Unis pour attaquer la Syrie. Le secrétaire générale de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, a déclaré qu'il ne voyait « aucun rôle de l'OTAN dans une réaction internationale contre le régime (syrien).» (selon *The Wall Street Journal*, 30 août, 2013, in Le Grand Soir, 5 septembre 2013). La Ligue Arabe n'a pas publiquement apporté son soutien à une action militaire US en Syrie ; idem en ce qui concerne des acteurs clés dans la région, l'Arabie Saoudite et le Qatar, préoccupés par une éventuelle réaction de l'opinion devant un soutien ouvert à une intervention US (selon le Washington Post, 31 août, 2013, in Le Grand Soir, 5 septembre 2013).

Pourtant, «je suis peur et même craint» que M. Obama cédant aux pressions de l'*Ogou Feray* israélien – et pour montrer que son cuir nègre est bien plus coriace que celui de Bush – finira par prendre la honteuse décision de lancer quelques missiles sur la Syrie. Car, il ne faut ni plaisanter ni ***bétiser***, ni temporiser ni tergiverser, encore moins ***calbinder*** avec les principes et l'honneur de la présidence états-unienne. Peu importe que le sang coule, que le deuil afflige des milliers de familles syriennes, pourvu que l'ogre capitaliste s'abreuve du pétrole du Moyen-Orient.

Suite de la page (20)

Hélène Koscielniak : Beaucoup d'efforts sont déployés pour fournir aide et appui. Par exemple, dans le cadre des programmes d'animation pastorale dans nos écoles secondaires, catholiques, plusieurs étudiants et adultes se rendent annuellement dans les bateyes pour prêter main-forte à la construction d'écoles et de maisons de retraite pour personnes âgées. Ce faisant, ils apportent argent, vêtements, médicaments, outils, etc. Les ONG font leur part également. Toutefois, même si ces actions sont très valables, elles ne sont que pansements et ne guérissent pas les causes profondes du problème. Les solutions de longue durée doivent venir des responsables en position de pouvoir.

Frère Buteau : Parlez-nous de la qualité des relations entre les Canadiens-français et le peuple haïtien.

Hélène Koscielniak : Les Canadiens-français ont toujours eu une affinité pour les Haïtiens à cause de leur héritage commun : la francophonie et la catholicité. À l'école primaire, les religieuses nous parlaient souvent de ce pays.

Frère Buteau : Comment avez-vous accueilli la nouvelle de votre sélection comme lauréate du Prix de littérature éclairée du Nord 2009 pour Marraine ?

Hélène Koscielniak : Comme auteure, c'était mon premier roman et j'ai accueilli cette bonne nouvelle avec beaucoup de joie. Pour moi, et pour ce que je suis venue à appeler «la cause», c'est-à-dire la dénonciation des conditions de vie inadmissibles des braceros.

Frère Buteau : Voudriez-vous nous parler de votre expérience dans votre ancien poste de directrice générale de la condition féminine de l'Ontario ?

Hélène Koscielniak : Ce fut une expérience très enrichissante. Mon comité avait pour mandat de rédiger une politique qui avait pour but d'accroître le nombre de femmes dans les postes de direction et d'améliorer ainsi leur situation économique, en plus de faire en sorte qu'elles participent activement à la croissance et à la compétitivité de l'économie canadienne.

Frère Buteau : Dites comment les auditeurs intéressés pourront se procurer vos romans.

Hélène Koscielniak : On pourra se procurer Marraine et Filleul à la Librairie Grenadier Books et Haïti Liberté située au 1583 avenue Albany, Brooklyn, lors du lancement le 21 septembre à 19h. Pour commander en ligne, il faut aller sur le site web Les Éditions L'Interligne. Pour le format électronique, aller à l'entrepôt De Marque http://www.demarque.com, dans l'onglet «Livres numériques».

Frère Buteau : Parlez-nous de votre relation avec la communauté haïtienne.

Hélène Koscielniak : La publication de mes romans m'a donné l'occasion de rencontrer plusieurs groupes de ressortissants haïtiens dans plusieurs grandes villes, dont Montréal, Ottawa, Miami, Fort Lauderdale, Fort Myers, Boston, Rochester et Washington. Lors de ces rencontres, on avait toujours beaucoup de questions à me poser, à savoir pourquoi une Franco-ontarienne se préoccupait du sort de leurs compatriotes. J'ai rencontré des gens qui, pour la plupart, parlent trois langues, le français, le créole et l'anglais et souvent même quatre si on ajoute l'espagnol. J'ai appris à connaître ce peuple fier dont l'accueil et la générosité m'ont touchée.

Frère Buteau : Hélène avez-vous un dernier mot pour le peuple Haïtien?

Hélène Koscielniak : Mwen ap di ou mèsi ak tout kè m!

Frère Buteau : Merci Helène d'avoir accepté de répondre à mes questions

Bulletin hebdomadaire du Centre National de l'Apostolat haïtien 8 au 15 Septembre 2013

Entrevue d'Hélène Koscielniak avec la Radio Télé Solidarité

Par Frère Buteau

Hélène Koscielniak est auteur de plusieurs Romans, parmi eux «Marraine» et « Filleul.» Finaliste au Prix Christine-Dumitriu-Van-Saanen en 2007 et au Prix des lecteurs de Radio-Canada 2008 puis Lauréate du Prix de littérature éclairée du Nord 2009 pour son roman «Marraine,» Hélène Koscielniak a de nouveau été distinguée pour «Filleul.» Encore finaliste au Prix des lecteurs de Radio-Canada 2012, et l'est également pour le Prix de littérature éclairée du Nord 2013, dont le lauréat sera annoncé prochainement. Une bonne nouvelle, qui va « contribuer à faire connaître la misère et les injustices des bateyes », affirme-t-elle. Détentrice d'une maîtrise en administration éducationnelle de l'Université d'Ottawa, Hélène Koscielniak a longtemps œuvré en éducation. Elle se consacre maintenant entièrement à sa passion, l'écriture.

Le lancement de ces 2 romans aura lieu le Samedi 21 Septembre prochain à 19h00 (7h PM) à la salle de conférence de Grenadier Books et Haïti Liberté, au 1583 Albany avenue, Brooklyn, NY 11210.

Je suis très heureux d'avoir obtenu cet entretien d'Hélène pour les lecteurs et lectrices du Bulletin Hebdomadaire du Centre National de l'Apostolat Haïtien.

Frère Buteau : Dites-nous les raisons qui vous ont motivée à écrire les romans Marraine et Filleul.

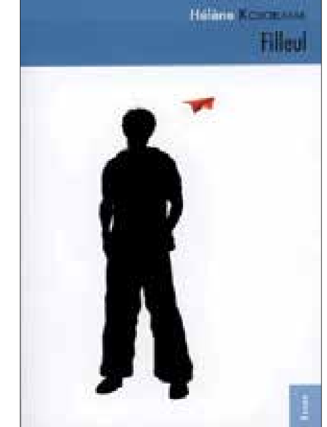
Hélène Koscielniak : Ce sont les publicités de World Vision, Save The Children, etc., qui m'ont inspirée à écrire un roman au sujet du parrainage. J'ai opté pour l'ile d'Hispaniola comme contexte, car j'étais allée en République dominicaine et c'est là que, pour la première fois, j'ai été témoin de la misère abjecte.

Frère Buteau : Quels sont les principaux messages qui traversent vos romans, Marraine et Filleul?

Hélène Koscielniak : Les deux épigraphes que j'ai choisies résument bien mes messages. Pour Marraine : «*Tout moun se moun*». Il s'agit d'un proverbe créole qui affirme que tout être humain a droit à la dignité. Pour Filleul : «*Byen pa janm pèdi*» précise qu'une bonne action (comme le parrainage) n'est jamais perdue.

Frère Buteau : Quelle est votre opinion sur le problème des bateyes en République dominicaine et qu'est ce que vous envisagez comme voie de solution à cette injustice séculaire contre les coupeurs de canne en République dominicaine ?

Hélène Koscielniak : Il est évident que les conditions de vie des braceros sont inacceptables voire souvent inhumaines. N'étant pas politicienne, mais simplement romancière, il est difficile pour moi d'offrir des solutions. Il s'agit d'une situation complexe qui comporte plusieurs facteurs. Je souhaite qu'en la faisant connaître par le biais de mes romans, il en



Marraine 547 pages $29.95 & sa suite Filleul 361 pages $27.95

résulte des réformes.

Frère Buteau : Considérant l'extrême pauvreté des habitants des pays du Sud, pensez-vous que les pays du Nord peuvent efficacement contribuer à améliorer la situation?

Suite à la page (19)